

Rapport alternatif aux troisième et quatrième rapports du gouvernement algérien sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

4 avril 2010

Présenté conjointement par :

- **Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP)**
23 Rue Boualem Zeriat Belfort, Harrach Alger, Algérie
Email : snapap_snata@yahoo.com - Tel/Fax : +213 21 52 03 72
 - **Comité international de soutien au Syndicalisme Autonome Algérien (CISA)**
21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - France
Email : comintersaa@gmail.com - Tél : +33 6 29 64 66 33
 - **Institut Hoggar**
Case Postale 305, CH-1211 Genève 21, Suisse
Email : info@hoggar.org - Tél : +41 22 734 15 03
-

Introduction

Ceci est un rapport alternatif aux troisième et quatrième rapports du gouvernement algérien sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. La structure de ce rapport suit la liste des questions (*List of issues*) établie dans le Rapport du Groupe de travail pré-session du Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels « E/C.12/DZA/Q/4 »¹ daté du 27 mai 2009. Chaque section correspond à une ou deux questions. Onze thèmes ont été abordés comme le montre le tableau suivant.

Section	Thème	Question
1	Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme	Q3
2	Extraction de ressources naturelles	Q4
3	Corruption	Q7
4	Personnes déplacées à l'intérieur du pays	Q8 et Q11
5	Etat d'urgence	Q18
6	Chômage	Q19
7	Salaire minimum	Q22
8	Droit de grève et autonomie des syndicats	Q24 et Q25
9	Logement	Q31 et Q32
10	Problèmes qui se posent en matière de services de santé	Q36
11	Qualité de l'enseignement	Q39 et Q40

A la fin du rapport des recommandations sont faites au Comité au sujet des onze thèmes abordés.

1 — Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (Q3)

La Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH) est perçue par les citoyens comme un simple outil du pouvoir. Me Noureddine Ben Issad, avocat et membre de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) note qu' : « avec la CNCPPDH, on est dans une situation absurde, la commission, pour nous, est l'avocat du pouvoir, du fait de l'arrière-pensée qui avait présidé à sa création, de par son fonctionnement et de ses prérogatives. Elle ne peut pas se prétendre de vouloir défendre les droits de l'homme »².

Il est notoirement reconnu que la CNCPPDH ne fait que peu de cas de son supposé rôle « d'examiner toute situation d'atteinte aux droits de l'Homme constatée ou portée à sa connaissance et d'entreprendre toute action appropriée en la matière en concertation et en coordination avec les autorités compétentes »³. On notera à titre d'illustration que le seul lien qui ne fonctionne pas sur le site Internet de la CNCPPDH (www.cncppdh-dz.org) est le lien intitulé « Besoin d'aide ou d'orientation ? »⁴ Il est révélateur que le citoyen ne trouve sur ce site aucun moyen de faire part de ses doléances concernant la protection de ses droits humains, économiques ou sociaux.

La société civile algérienne s'est d'ailleurs félicité de la décision du Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (CIC) de

¹ http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/AdvanceVersions/E.C.12.DZA.Q.4_fr.doc

² *El Watan* du 29 août 2009.

³ Article 1 de l'Ordonnance n° 09-04 du 6 Ramadhan 1430 correspondant au 27 août 2009 relative à la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme, Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire du 30 août 2009, page 2.

⁴ www.cncppdh-dz.org/php_VF/index.php?option=com_content&task=view&id=26&Itemid=46#, (consulté le 2 avril 2010).

rétrograder au statut B, pour manque de conformité avec les « principes de Paris », la CNCPPDH. Le Sous-comité d'accréditation du CIC avait auparavant noté, en mars 2009, que⁵ :

- « 1 — La Commission n'a pas fourni son rapport pour l'année en cours, mais seulement la liste d'activités relatives à la période allant de 2002 à 2004 ;
- 2 — Le Sous-comité se réfère à l'Observation générale « Établissement des institutions nationales » pour insister sur l'importance qu'il attache à l'établissement des institutions nationales au moyen d'un texte constitutionnel ou légal ;
- 3 — Le processus de nomination et de révocation du Président et des membres de la commission n'est pas clair et transparent. Le Sous-comité se réfère à l'Observation générale « Sélection et désignation de l'organe directeur ;
- 4 — Le Sous-comité encourage la Commission à collaborer effectivement avec le système des droits de l'homme des Nations unies, et particulièrement avec les organes conventionnels et contribuer au suivi des recommandations sur le plan national, conformément aux dispositions de l'Observation générale « Interaction avec le système international des droits de l'homme. »

Suite à ces observations, le gouvernement a adopté le 27 août 2009 une ordonnance « relative à la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme » (ensuite adoptée par le Parlement, sans discussion, sous forme de loi) pour en modifier certaines modalités de fonctionnement, mais il s'agit de changements purement techniques et qui sont bien loin de répondre aux remarques du Sous-comité.

Supposée être le principal vecteur de la promotion et de la diffusion auprès des citoyens des conventions internationales auxquelles l'Algérie est partie, la CNCPPDH a plutôt été une entrave à la coopération avec les mécanismes onusiens, son président M. Farouk Ksentini se permettant même en avril 2008 de fustiger publiquement ces mécanismes : « Comment peuvent-ils nous demander le moment où nous permettrons aux délégués de la commission onusienne de visiter l'Algérie ? L'Algérie n'est pas un gourbi, où quiconque peut venir à n'importe quel moment »⁶.

2 — Extraction de ressources naturelles (Q4)

Depuis de nombreuses années, et précisément depuis le milieu des années 1990, le Sud algérien tend à devenir une sorte de « zone interdite », où le citoyen résidant dans d'autres régions du pays a besoin d'un laissez-passer pour y accéder. Les multinationales de prospection et d'extraction des hydrocarbures et celles des services liés à ce secteur ainsi que les entreprises privées de sécurité ont fait du Sahara, en concert avec les autorités algériennes, une zone franche échappant au droit algérien.

Les citoyens algériens se plaignent des restrictions à leurs mouvements dans les zones pétrolières et de l'entrave à l'accès équitable au marché du travail dans ces zones. En outre, il existe de fait une ségrégation contre les populations locales concernant l'accès à l'emploi dans ces zones. Seuls y accèdent les contingents de travailleurs étrangers importés par les multinationales, y compris pour leur propre sécurité, ainsi qu'une classe d'Algériens privilégiés venus du Nord du pays.

Par ailleurs, les droits des travailleurs, notamment syndicaux, au sein de ces multinationales ne sont pas respectés. Le cas de Meryem Mahdi⁷ et son combat contre British Gas, et celui de Yacine Zaid⁸ avec le scandale Eurest Support Services, sont, à ce titre, éloquentes.

⁵ Briefing note on the special review of the Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH) of Algeria, by the International Coordinating Committee of NHRIs — March 2009 www.nhri.net/2009/SCA%20Mar09%20-%20Algeria%20%20%28SR%29.pdf

⁶ *El Khabar* du 16 avril 2008.

⁷ www.facebook.com/group.php?gid=198798037987

⁸ http://yacine-zaid.mylivepage.com/blog/552/9205_Scandal_Eurest_Support_Services

Les populations locales manifestent leur mécontentement de façon récurrente, comme le relève la presse nationale depuis plusieurs années, estimant qu'elles ne profitent pas des revenus des ressources naturelles. C'est le cas notamment des populations d'Ouargla et de Hassi Messaoud. Ces manifestations prennent parfois la forme d'émeutes qui éclatent régulièrement à cause des problèmes de la vie quotidienne (logement, chômage, eau potable, et même la distribution de... l'électricité et du gaz !). Le sentiment de traitement non équitable des populations locales est exprimé clairement dans le reportage⁹ effectué en 2009 à Ouargla par la journaliste Florence Beaugé du quotidien parisien *Le Monde* (voir copie ci-jointe).

3 — Corruption (Q7)

Dès sa désignation à la tête de l'État en 1999, M. Bouteflika a promis de faire de la lutte contre la corruption sa priorité. Après plus d'une décennie, et au troisième mandat du président, le peuple algérien ne voit pas de réalisation concrète de cette promesse. Les scandales de corruption comme celui du groupe Khalifa et les affaires « BRC », « Sonatrach », « GCA », « Autoroute Est-Ouest » et « La pêche »¹⁰ se succèdent et consacrent dans l'opinion la conviction que le fléau de la corruption est intimement lié à la nature même du pouvoir algérien. L'Algérie a été classée en 2009 par Transparency International au 111^e rang mondial en la matière¹¹.

Une loi relative à la prévention et à la lutte contre la corruption a été adoptée en 2006, mais la création – qu'elle prévoyait – de l'organisme national de lutte contre la corruption dépendant de la présidence de la république n'a toujours pas eu lieu. Le citoyen algérien ne peut que s'étonner de cette lenteur quand il observe *a contrario* la célérité avec laquelle la Constitution a été amendée avant les élections présidentielles de 2009, afin de permettre au président sortant de briguer un troisième mandat. L'amendement du texte fondamental a été réalisé en l'espace de deux semaines. En outre, le citoyen observe que les affaires récentes de corruption, l'affaire Sonatrach notamment en début de l'année 2010, ont été instruites par le Département de renseignement et de sécurité (DRS), relevant du ministère de la défense nationale, ce qui le conforte dans sa perception qu'il ne s'agit en fait que d'une lutte interclanique au sein du pouvoir, en l'occurrence entre les services de renseignement et la présidence de la République. Cette lutte interclanique est d'ailleurs explicitement évoquée par M. Chakib Khelil, ministre de l'Énergie et des Mines¹².

4 — Personnes déplacées à l'intérieur du pays (Q8 et Q11)

Les déplacements de populations à l'intérieur du pays est en Algérie un phénomène dû à deux causes :

1 – La précarité des conditions de vie dans la campagne algérienne hérité de la période coloniale et accentuée par une politique agraire après l'indépendance qui a dévalorisé le secteur agricole et qui a réduit les populations rurales au dénuement les poussant vers les grandes villes du pays, notamment la capitale Alger. En 1996, l'économiste et ancien Premier ministre algérien Abdelhamid Brahim écrit que :

« L'incapacité de l'agriculture et de l'artisanat à absorber la population rurale ainsi que les conditions de vie plutôt difficiles dans les campagnes, jointes au développement de l'urbanisation et des activités industrielles et de services, ont favorisé l'exode rural au cours des trois dernières décen-

⁹ Florence Beaugé, « A Ouargla, la capitale du Sud algérien, la culture de l'émeute se développe », *Le Monde* du 7 avril 2009.

¹⁰ Amel B., « BRC, Sonatrach, GCA, autoroute Est-Ouest et la pêche : Les scandales s'accumulent, l'impunité reste », *El Watan* du 19 janvier 2010. www.elwatan.com/BRC-Sonatrach-GCA-autoroute-Est

¹¹ www.telegraph.co.uk/news/newstopics/mps-expenses/6589735/Transparency-Internationals-2009-corruption-index-the-full-ranking-of-180-countries.html

¹² Nadja Bouaricha. Scandales à Sonatrach et responsabilité politique : Le sort en est jeté. *El Watan* du 6 février 2010. <http://www.elwatan.com/Scandales-a-Sonatrach-et>

nies. Le taux de la population rurale entre 1960 et 1991 est passé de 70% à 47% en Algérie. [...] Ceci signifie que les activités économiques et sociales ont progressé dans tous ces pays au détriment des activités rurales et que les pouvoirs publics n'ont pas accordé l'intérêt qu'il faut aux populations rurales autrefois majoritaires. La marginalisation économique et sociale progressive des zones rurales et l'urbanisation croissante n'ont nullement contribué au développement économique et social de ces pays. Bien au contraire, ces phénomènes liés aux politiques économiques mises en œuvre ont entraîné une dépendance alimentaire accrue et une désarticulation prononcée des économies des pays maghrébins. La montée des besoins sociaux et l'absence de prise en charge correcte des besoins fondamentaux des populations ont contribué à accentuer les mouvements migratoires vers l'Europe. »¹³

2 – La violence politique qui a régné dans la campagne au milieu des années 1990, en particulier la vague de massacres qui a touché des centaines de localités, notamment à l'est et au centre du pays, et qui a ciblé la base sociale du Front islamique du salut (FIS), parti politique qui avait gagné les élections locales de 1990 et le premier tour des élections générales de 1991 interrompues le 11 janvier 1992 par un coup d'État militaire. Le ciblage de l'électorat du FIS par les massacres est bien documenté dans le travail de Youcef Bedjaoui « Au delà du brouillard rouge : propagande et politique des massacres en Algérie »¹⁴ (voir copie ci-jointe). Les estimations du nombre des personnes déplacées à l'intérieur, en Algérie, à cause de la violence politique varient d'une source à l'autre. La fourchette donnée dans le rapport publié en septembre 2009 par l'*Internal Displacement Monitoring Centre* situe le nombre entre 1 million et 1 million et demi¹⁵ (voir copie ci-jointe). Selon ce rapport, le gouvernement algérien n'aurait pas contesté ces chiffres.

Les déplacements forcés de populations à l'intérieur de l'Algérie, soit pour des raisons socioéconomiques soit pour des raisons sécuritaires, a conduit à la prolifération des bidonvilles autour des grandes villes (appelés en Algérie *ahyaa qasdiriya* – quartiers constitués de taudis de zinc) où les populations s'entassent dans les conditions de précarité et d'insalubrité extrêmes.

Le gouvernement n'a jamais adopté une politique cohérente pour traiter le problème des déplacements forcés de populations, mais de temps à autre, en cas d'émeutes dans les bidonvilles, il recourt au relogement de quelques familles. Dans son rapport précité intitulé « *Algérie : La réconciliation nationale a échoué à prendre en compte les besoins des personnes déplacées à l'intérieur* », l'*Internal Displacement Monitoring Centre* ajoute, « même si l'Algérie a été touchée par des déplacements à grande échelle causés par le conflit entre 1992 et 2002, les personnes déplacées à l'intérieur (IDPs) n'ont pas constitué une priorité pour le gouvernement pendant et après le conflit. [...] L'absence de soutien, de justice et de réparation pour les IDPs a été la norme. »¹⁶

¹³ Abdelhamid Brahim, *Le Maghreb à la croisée des chemins à l'ombre des transformations mondiales*, Hoggar (Genève) en coédition avec le Centre for Maghreb Studies (Londres), 1996. Ouvrage accessible en ligne sur : www.hoggar.org/index.php?option=com_content&task=view&id=103&Itemid=32

¹⁴ In *An Inquiry into the Algerian Massacres*. Forewords by Professor Noam Chomsky and Lord Eric Avebury. Edited by Youcef Bedjaoui, Abbas Aroua, Méziane Aït-Larbi. Hoggar (Genève) 1999. Traduit par Anouar Koutchoukali. La version originale en anglais, *On the Politics of the massacres*, est accessible en ligne sur : www.hoggar.org/books/Massacres/15Politics.pdf

¹⁵ *Algeria : National reconciliation fails to address needs of IDPs. A profile of the internal displacement situation*, 29 September, 2009.

Document accessible en ligne sur :

[www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/\(httpInfoFiles\)/3E2BEEE3B565E018C125764000501836/\\$file/Algeria_Overview_Sep09.pdf](http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/(httpInfoFiles)/3E2BEEE3B565E018C125764000501836/$file/Algeria_Overview_Sep09.pdf)

¹⁶ *Ibid.*

5 — État d'urgence (Q18)

L'état d'urgence a été décrété le 9 février 1992 pour une période de douze mois par les autorités algériennes, à la suite de l'annulation du second tour des premières élections législatives multipartites organisées en Algérie, que le FIS semblait devoir remporter. Un an plus tard, l'état d'urgence a été prorogé pour une durée indéterminée. Le 30 septembre 1992 a été promulgué un décret d'urgence « *antiterroriste* ». En 1995, la quasi-totalité des dispositions de ce décret ont été intégrées dans la législation permanente.

Depuis 1992, malgré les obligations qui incombent à l'Algérie en vertu de sa propre législation et des normes internationales relatives aux droits humains, les gouvernements successifs ont non seulement omis de prendre les mesures nécessaires pour que des enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales soient menées sur les atteintes graves aux droits fondamentaux commises dans le pays, mais ont aussi fait obstacle de manière répétée aux tentatives de ceux qui voulaient y observer de près la situation des droits humains.

Ce cadre législatif d'exception qui se devait être « une réaction juridique d'exception, faite en réponse à une situation grave et exceptionnelle posant une menace fondamentale à la nation » se perpétue sans raison valable depuis 18 ans et devient l'alibi d'un cadre répressif entravant les libertés fondamentales. La lutte contre le terrorisme ne justifiant plus cet état d'urgence¹⁷, ce dernier demeure pour maintenir le contrôle sur toute la société algérienne, perçue comme une menace potentielle si cette dernière venait à s'organiser.

L'état d'urgence est un mode de gestion du pays où toute action politique est interdite. Cela génère un climat sécuritaire qui bâillonne toute la société civile. La liberté de la presse, la liberté de rassemblement et de manifestation et la liberté syndicale¹⁸ sont ainsi particulièrement mises à mal par ce cadre législatif d'exception.

En effet, la décision du conseil du gouvernement du 18 juin 2001 interdit les marches pacifiques et toute autre forme de manifestation publique pacifique à Alger. Par conséquent, les défenseurs des droits de l'Homme organisant des rassemblements publics se heurtent de façon régulière et constante aux repréailles des autorités et de la justice algériennes.

Le phénomène récurrent des émeutes populaires quasi quotidiennes est symptomatique d'une entrave à toute expression politique, associative ou syndicale véritablement indépendante.

Contrairement à ce qu'affirment les autorités algériennes, l'état d'urgence soulève encore de nombreuses entraves à l'exercice des libertés individuelles et collectives, associatives ou politiques.

Plusieurs personnalités et organisations de défense des droits de l'homme ne cessent de demander la levée de l'état d'urgence, à l'instar de Me Abdennour Ali Yahia qui condamne « Un état d'urgence permanent » en Algérie¹⁹ (voir texte ci-joint), de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme²⁰ (LADDH), qui a appelé à la constitution d'une Alliance nationale regroupant toutes les forces vives de la nation (partis politiques, syndicats, défenseurs de droits de l'homme, médias...) pour exiger la levée de l'état d'urgence, ou de l'organisation Alkarama pour les droits de l'homme²¹

¹⁷ Le 3 juillet 2002, le général de corps d'armée, chef d'état-major de l'ANP, Mohamed Lamari, dans une rencontre rare avec la presse algérienne déclarait : « Mon avis est que la situation est telle que nous n'avons pas besoin de l'état d'urgence ».

¹⁸ Voir *infra* la section de ce rapport dédiée au « Droit de grève et autonomie des syndicats ».

¹⁹ « Algérie : Un état d'urgence permanent », article paru dans le périodique *Errabita* de la LADDH de juillet 2009.

²⁰ www.la-laddh.org

²¹ www.alkarama.org

qui soulève régulièrement la question de l'état d'urgence dans ses rapports sur l'Algérie adressés aux mécanismes onusiens des droits de l'homme (Comités et procédures spéciales).

6 — Chômage (Q19)

Les statistiques nationales sur le chômage sont considérées par les autorités algériennes comme un secret-défense, car il en va de leur survie politique. La contradiction des chiffres atteint un point où même le président de la République s'en est plaint publiquement lors de l'un de ses discours.

Par exemple, la journaliste Nadjia Bouaricha relevait²² qu'en 2008, trois chiffres différents ont été donnés par trois hauts responsables algériens, à savoir : 1) le directeur de l'Office national des statistiques ; 2) le ministre de la Solidarité, Djamel Ould Abbès ; et 3) le commissaire général à la Planification et à la prospective, Brahim Ghanem. L'auteur concluait l'un de ses articles en disant que : « Il est malheureux de constater un tel cafouillage dans les statistiques sur un sujet aussi sensible qui est le baromètre de réussite ou de faiblesse de toute économie. C'est dire tout le décalage qui existe entre la réalité sociale et l'appréciation en haut lieu de cette situation. »

En fait, plusieurs rapports dans la presse algérienne font état d'incohérences, de déficit de transparence, de mensonge par les chiffres, de guerre des chiffres, d'otage de la politique, de magie des chiffres et d'ivresse du mensonge concernant les statistiques officielles sur le chômage. En voici un échantillon :

- Madjid Makedhi (2010). Enquêtes sur le chômage et l'emploi en Algérie : Les incohérences des statistiques officielles²³.
- Madjid Makedhi (2010). Mohamed Saïb Musette, sociologue spécialiste du monde du travail : « En matière d'application des normes internationales, l'ONS accuse du retard »²⁴.
- Abderrahmane Mebtoul (2010). Taux de chômage en Algérie : le mensonge par les chiffres²⁵.
- Hocine Lamriben (2009). Statistiques : Le système national en déficit de transparence²⁶.
- Nadjia Bouaricha (2008). Les chiffres divergent et ne se ressemblent pas : Le taux de chômage otage de la politique²⁷.
- Nadjia Bouaricha (2008). L'ONS contredit Ould Abbas sur le taux de chômage : La guerre des chiffres²⁸.
- Faycal Metaoui (2008). La magie des chiffres et l'ivresse du mensonge²⁹.

Les spécialistes reprochent aux autorités de ne pas appliquer les normes internationales, notamment les critères d'analyse adoptés par l'Organisation internationale du travail (OIT) et d'instrumentaliser les chiffres du chômage à des fins politiques (voir en annexe les analyses du sociologue Mohamed Saïb Musette et de l'économiste Abderrahmane Mebtoul).

Le journaliste Faycal Metaoui déplorait que : « L'Algérie refuse toujours de se doter d'instituts de statistiques indépendants capables de produire du chiffre crédible. Tous les organismes susceptibles de discuter ou de critiquer les données officielles ont été neutralisés. À commencer par le Conseil national économique et social (CNES) qui n'est que l'ombre de lui-même. »³⁰

²² *El Watan* du 12 février 2008. www.elwatan.com/La-guerre-des-chiffres

& *El Watan* du 20 mars 2008. www.elwatan.com/Les-chiffres-divergent-et-ne-se

²³ *El Watan* du 8 février 2010. www.elwatan.com/Enquetes-sur-le-chomage-et-l

²⁴ *El Watan* du 8 février 2010. www.elwatan.com/Mohamed-Saib-Musette-Sociologue

²⁵ *Algérie Focus* du 11 janvier 2010. www.algerie-focus.com/2010/01/11/taux-de-chomage-en-algerie-le-mensonge-par-les-chiffres/

²⁶ *El Watan* du 5 novembre 2009. www.elwatan.com/Statistiques-Le-systeme-national

²⁷ *El Watan* du 20 mars 2008. www.elwatan.com/Les-chiffres-divergent-et-ne-se

²⁸ *El Watan* du 12 février 2008. www.elwatan.com/La-guerre-des-chiffres

²⁹ *El Watan* du 12 février 2008. www.elwatan.com/La-magie-des-chiffres-et-l-ivresse

³⁰ *El Watan* du 12 février 2008. www.elwatan.com/La-magie-des-chiffres-et-l-ivresse

Pour l'économiste Abderrahmane Mebtoul : « Selon les données officielles, pour les réalisations 2009 et les prévisions 2010, l'économie algérienne aurait une des performances la plus élevée du monde tant concernant le taux de croissance que le taux de chômage. Face à ce miracle algérien, où nos responsables économiques doivent espérer le prix Nobel d'économie, je lance un appel à tous les intellectuels algériens, car ayant une responsabilité devant l'histoire, afin de participer à un débat contradictoire productif sans verser ni dans la sinistrose, s'agissant de dire la vérité, rien que la vérité, loin de tout dénigrement gratuit, ni dans l'autosatisfaction source de névrose collective. »³¹

7 — Salaire minimum (Q22)

Le SNMG (salaire minimum national garanti) a été fixé, depuis le 1^{er} janvier 2010, à 15 000 dinars (DA) mensuels, correspondant environ à 150 euros. Cette mesure a été adoptée lors d'une tripartite entre le gouvernement, l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et le patronat. Les syndicats autonomes n'ont pas été associés à cette démarche et l'UGTA reste une organisation financée et dirigée par le gouvernement et est loin de représenter les travailleurs³².

Sur le fond, cette mesure est très loin de répondre aux attentes des couches les plus pauvres de la population. Le paradoxe État riche/peuple pauvre reste de mise en Algérie.

Un pouvoir d'achat de plus en plus faible

Le revenu net d'un salarié payé au SNMG de 15 000 DA, après déduction des charges sociales et impôts, s'élève au maximum à 13 000 DA. Avec un tel revenu, il est impossible pour une famille de subvenir entièrement à ses besoins, car si le SNMG augmente très faiblement, les prix des matières de première nécessité ont souvent triplés, voire ont été multipliés par 5 ou 6 en quelques années. A titre d'exemple, les prix de la pomme de terre et de la viande étaient respectivement de quelque 7 et 200 DA le kilo au milieu des années 1990. Actuellement, ils se fixent à plus de 40 DA le kilo pour la pomme de terre et 600 DA pour la viande.

Les syndicats autonomes donnent l'exemple d'une famille de cinq personnes qui ne consommerait par mois que 2 kg de viande, 4 litres d'huile, 30 œufs, des féculents, des légumes de base, 1 sac de semoule, 1 kg de café. Sa facture alimentaire dépasserait aujourd'hui les 13 000 DA ! C'est-à-dire que le SNMG à l'heure actuelle suffit à peine à couvrir le strict minimum des dépenses relatives à la nourriture d'une petite famille algérienne. Les autres besoins fondamentaux (santé, habits, éducation) sont très largement compromis.

La revalorisation conséquente du SNMG est une demande fondamentale des syndicats autonomes. Elle doit être calculée sur la base des besoins vitaux des familles. Ainsi, un père de famille a besoin de 14 000 DA au minimum pour l'alimentation, 8000 DA au minimum pour le loyer et l'énergie, 7500 DA pour des frais divers et 8600 DA pour la prise en charge de 3 enfants. Un minimum vital pour le SNMG doit être 30 000 DA. Les syndicats autonomes réclament 38 000 DA.

Même le Centre national d'études et d'analyses pour la population et le développement (CENEAP), dépendant du gouvernement, reconnaît « qu'un ménage algérien s'endette pour faire face aux dépenses courantes³³ ». Dans ce contexte, l'achat d'un véhicule ou les voyages relèvent d'un luxe que peu d'Algériens peuvent s'offrir.

³¹ *Algérie Focus* du 11 janvier 2010. www.algerie-focus.com/2010/01/11/taux-de-chomage-en-algerie-le-mensonge-par-les-chiffres/

³² Voir par exemple attitude des grévistes de Rouiba (janvier 2010), *El Watan* du 5 janvier 2010.

³³ www.ceneap.com.dz/Pdf/ART32.pdf

Des disparités énormes et inquiétantes

Les députés algériens ont voté en septembre 2008 une loi triplant leur salaire. Celui-ci est désormais de 300 000 DA, soit vingt fois le SNMG actuel. A titre de comparaison, le salaire mensuel moyen dans le secteur des hydrocarbures est de 50 000 DA, un médecin dans le service public perçoit 50 000 DA ; le salaire moyen se situe entre 20 000 et 30 000 DA dans la fonction publique, et entre 15 000 et 20 000 DA dans le secteur du bâtiment.

Le SNMG algérien est le plus faible de la région

Selon une étude comparative sur le pouvoir d'achat dans les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) réalisée par l'Intersyndicale de la fonction publique, le niveau de vie des Algériens reste le plus bas. Selon la richesse de chaque pays, le niveau de vie des Algériens devrait être deux fois plus élevé que celui de leurs voisins marocains ou tunisiens. L'Algérien payé au SNMG ne peut assurer les besoins de sa famille que pendant une semaine et les travailleurs, qui perçoivent des salaires moyens (15 000 à 25 000 DA), ne peuvent survivre que dix jours.

Conclusion

Comme on peut le constater, la faible revalorisation du SNMG est loin d'être suffisante pour permettre aux travailleurs d'avoir un niveau de vie décent. Il semble vital de doubler le SNMG pour parvenir à cet objectif. Cette situation est d'autant plus difficile à accepter pour les classes les plus défavorisées que les privilégiés du système, tels les députés, bénéficient de salaires dépassant vingt fois le SNMG, salaires accompagnés par de nombreux autres privilèges. Une telle situation est injuste, économiquement non défendable et présentant une grave menace pour la paix sociale.

8 — Droit de grève et autonomie des syndicats (Q24 et Q25)

L'exercice du droit de grève en Algérie

En Algérie, le droit de grève est un droit constitutionnel. Dans la pratique, les syndicalistes et les travailleurs sont confrontés à de nombreuses entraves à ce droit. Les syndicats autonomes continuent de souffrir au quotidien de la répression et de graves entraves à la liberté syndicale.

Bref rappel historique

De 1962 au début des années 1990, seule l'UGTA, Union générale des travailleurs algériens, était autorisée par l'Etat partie. Ce syndicat, « organisation de masse » du parti unique au pouvoir, le Front de libération nationale (FLN), était bien évidemment sous la tutelle de l'Etat.

Au début des années 1990, suite à l'« ouverture démocratique », la nouvelle Constitution adoptée par référendum a conduit à la promulgation d'une loi permettant le pluralisme syndical. Ainsi, profitant de cette ouverture, des syndicats autonomes revendiquant leur indépendance par rapport au syndicat autorisé, l'UGTA, et au gouvernement se sont créés dans différents secteurs. Parmi lesquels :

- Le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP) ;
- Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNES) ;
- Le Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (SATEF) ;
- Le Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (CNAPEST).

Avec l'instauration de l'état d'urgence en 1992, toujours en vigueur aujourd'hui, ces syndicalistes verront nombre de leurs droits bafoués, à commencer par la liberté de réunion. Ainsi, en 2002, le

bureau du SNAPAP de la wilaya d'Oran a été fermé. Suite à leurs protestations, de nombreux syndicalistes ont été persécutés, neuf d'entre eux ont même été déférés devant la justice pénale.

Parmi la liste des points à traiter à l'occasion de l'examen des troisième et quatrième rapports périodiques de l'Algérie concernant les droits visés dans l'article 8 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, il est question de « Fournir des informations sur les causes sous-jacentes et l'issue des manifestations et grèves qui ont eu lieu depuis 2005 et expliquer également dans quels cas et quelles circonstances le droit de grève est restreint ».

Il s'agit également d'« indiquer les mesures que l'Etat partie a prises pour garantir une plus grande autonomie aux syndicats et à leurs membres. Commenter les allégations selon lesquelles les droits des travailleurs sont respectés dans la loi mais limités dans les faits par les lourdeurs administratives ».

Pour les syndicats autonomes, il ne fait aucun doute que l'Etat partie ne cesse de restreindre le droit de grève et d'accroître sa répression à l'encontre des syndicalistes.

L'année 2009 marquée par les grèves du corps enseignant et du corps médical

L'année 2009 a été marquée par des grèves qui ont touchés de nombreux secteurs. En novembre 2009, ce sont les enseignants qui sont entrés en grève, emmenés notamment par des syndicats autonomes (CNAPEST, SATEF). Revendiquant une hausse de leur salaire, une amélioration des conditions de travail et s'opposant aux différentes décisions du ministère de l'Éducation nationale, cette grève a été très largement suivie. Comme à leur accoutumée, les autorités ont encore eu recours à la répression violente, aux menaces et autres intimidations.

A la même période, c'était au tour du corps médical de se mettre en grève. Les médecins revendiquaient une hausse de leurs salaires et une amélioration de leur conditions de travail, arguant notamment que les parlementaires avaient bénéficié en automne 2008 d'une augmentation de 300 % de leurs salaires, déjà très élevés par rapport à ceux des fonctionnaires, et cela à la veille de leur approbation à main levée de l'amendement de la Constitution qui devait permettre à M. Bouteflika de briguer la présidence à vie.

Les deux grèves ont été massivement suivies, les syndicats autonomes revendiquant près de 80% de participation, montrant ainsi que leurs revendications étaient légitimes et reflétaient la volonté réelle des travailleurs.

Si ces grèves persistent, c'est parce que l'Etat partie, fidèle à lui-même, refuse de répondre favorablement à ces revendications. Pire, il adopte des mesures illégales visant à intimider les grévistes et à restreindre le droit de grève.

Les restrictions aux droits de grève

L'Etat partie utilise les méthodes suivantes³⁴ (voir rapport CISA ci-joint) pour restreindre les droits des travailleurs : la répression, le « clonage », le recours à la justice afin de déclarer les grèves illégales et enfin la censure.

— La répression

La répression des syndicalistes est monnaie courante. Le 6 mars 2010, face à la grève déclenchée par les enseignants en novembre 2009, le ministre de l'Éducation, M. Benbouzid, a menacé de « re-

³⁴ Entre répression et manipulations : le courageux combat des syndicats autonomes algériens. Comité international de soutien au syndicalisme autonome algérien – CISA. Paris, 15 novembre 2009. <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/0/08/24/30/CISA-Algerie.pdf>

cruter 50 000 nouveaux enseignants et radier les grévistes »³⁵, déclarant que tout syndicat « qui refuse de se conformer à la décision de justice et de reprendre le travail à partir d'aujourd'hui sera poursuivi en justice au nom du gouvernement en vue d'une dissolution définitive »³⁶. Tous les syndicats autonomes témoignent de pressions directes exercées sur eux : ponctions sur les salaires, menaces de « retrait d'agrément » alors qu'au regard de la loi, l'agrément du gouvernement n'est pas nécessaire pour fonder un syndicat.

Lors d'un sit-in organisé en mars 2010 par la Fédération nationale des journalistes algériens (FNJA) au siège de la Radio Bahdja pour protester contre l'attitude du directeur général de l'Entreprise nationale de la radiodiffusion sonore, Tewfik Khelladi, qui avait porté plainte contre sept journalistes grévistes, les autorités ont fait appel aux forces de sécurité pour déloger des journalistes en grève de la faim dans l'enceinte de la radio³⁷.

— La méthode du clonage

Un autre moyen de casser le mouvement de grève consiste en l'organisation de la confusion par la technique du « clonage ». Ainsi l'Etat partie crée des syndicats similaires sous sa tutelle dans le but de montrer que les syndicats réellement autonomes ne sont pas représentatifs. La démarche est simple : il s'agit de créer à l'intérieur de syndicats authentiquement autonomes une « dissidence » qui débouchera rapidement sur une scission, en manipulant les militants les plus opportunistes ou les plus fragiles, par la technique du bâton et de la carotte. Si la dissidence au sein des organisations syndicales autonomes est un phénomène connu et pris en compte dans leurs pratiques et leurs stratégies, elle change de nature lorsqu'elle est instrumentalisée dans le but d'annihiler toute liberté syndicale réelle et toute autonomie. En effet, la pratique couramment utilisée est de faire croire que certains militants ne sont plus d'accord avec la prétendue « radicalité » de leur syndicat, ou parfois à l'inverse avec sa prétendue « mollesse », et décident en quelque sorte de corriger le tir en pratiquant un « redressement ». Le seul objectif sera alors, avec la complicité des médias proches du pouvoir, de mettre au-devant de la scène une organisation nouvelle, clone de l'originale, prête en réalité à tous les compromis avec le gouvernement, y compris en mettant en scène des initiatives « ultraradicales » vouées à l'échec : une autre manière d'affaiblir la volonté collective de revendication.

— Le recours à la justice

Enfin la dernière méthode utilisée est le recours à la justice largement contrôlée et instrumentalisée par les autorités. Ainsi les autorités saisissent les tribunaux qui déclarent invariablement les grèves illégales.

Le 20 janvier 2010, le tribunal d'El-Hadjar, dans l'est de l'Algérie, a ordonné la suspension d'une grève observée depuis plus d'une semaine par les 7200 salariés du complexe sidérurgique d'ArcelorMittal situé près d'Annaba³⁸.

Le 15 mars 2010, M. Saïd Barkat, ministre de la Santé, emploie à son tour le ton de la menace et déclare la grève des médecins illégale. Au quotidien *Le Soir d'Algérie*, il déclare : « La justice a reconnu l'illégalité de ce débrayage, c'est fini. Maintenant, nous appliquerons la loi ! Je souhaite vraiment qu'il n'y ait aucun gréviste mais ce qui se passe en ce moment est hors la loi ! »³⁹

³⁵ *El Watan* du 7 mars 2010

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *El Watan* du 9 mars 2010 et *Le Soir d'Algérie* du 14 mars 2010.

³⁸ Source AFP, 20 janvier 2010.

³⁹ *Le Soir d'Algérie* du 15 mars 2010.

Les syndicats autonomes font face aussi à une censure qui les empêche d'exercer leur droit à informer la population. Ainsi, l'Etat partie algérien n'a pas hésité à censurer une chaîne de télévision sur le web (<http://tv.rachad.org>) qui avait invité en décembre 2009 et janvier 2010 les syndicalistes Rachid Malaoui (SNAPAP), Larbi Nouar (CNAPEST) et Mourad Tchikou (SNAPAP). En avril 2010, cette chaîne était toujours inaccessible sur Internet en Algérie⁴⁰. Cette mesure contrevient évidemment aux libertés d'opinion et d'expression pourtant protégées par la Constitution, et vient s'ajouter aux différentes méthodes répressives du gouvernement. Il n'est pas surprenant que Reporters sans frontières (RSF) ait classé, dans son baromètre de la liberté de la presse, en 2009 l'Algérie 141^e sur 175 pays⁴¹.

Conclusion

Comme on peut le constater, loin de respecter le droit de grève, le gouvernement algérien ne cesse d'user de la répression, des menaces et des intimidations pour affaiblir les syndicats autonomes. Ces méthodes révèlent la nature du pouvoir algérien, qui use et abuse de méthodes illégales, antidémocratiques et anticonstitutionnelles.

Le rapport annuel 2009⁴² de la CSI (confédération syndicale internationale) sur les violations des droits syndicaux a vivement critiqué l'Etat partie en dénonçant la « répression contre les syndicats autonomes » et son « obstruction à la syndicalisation dans le secteur public ». Ce même rapport explicite que « le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP) a régulièrement fait l'objet de harcèlement et de persécution. Le gouvernement a refusé d'enregistrer le SNAPAP au statut de confédération nationale et a exigé que l'organisation lui fournisse préalablement une liste complète de ses effectifs, ainsi que les cartes syndicales des adhérents » !

9 — Logement (Q31 et Q32)

Une grande partie de la population algérienne ne bénéficie pas d'un logement adéquat tant dans les villes que dans les campagnes.

A titre d'exemple, la majorité des personnes sinistrées du séisme de 2003 dans la région de Boumerdès attendent toujours près de sept ans plus tard de pouvoir bénéficier de logements décents. Le président de la république s'était pourtant engagé publiquement au lendemain du drame de loger tous les sinistrés dans un délai d'une année. De nombreuses manifestations et émeutes ont eu lieu dans cette région pour réclamer une solution à la précarité vécue par les citoyens. Le correspondant du journal *El Watan* rapporte que « six ans après la catastrophe, des sinistrés du séisme de mai 2003 manifestent encore pour réclamer leur relogement⁴³ ».

Les bidonvilles font désormais partie intégrante des villes algériennes. Des millions d'Algériens y vivent aujourd'hui. Les pouvoirs publics n'apportent pas de solution crédible à ce problème. Ces zones d'habitation plus que précaires sont devenues de véritables dangers pour la paix sociale et la santé des citoyens. La paupérisation extrême de la population et les migrations internes pendant les années de guerre civile des années 1990 restent les principales causes de ces zones livrées à leur sort. Rien n'indique que leurs habitants sont sur le point de les quitter : un « logement » — quelques poutres recouvertes de tôles sans eau ni sanitaire — se négocie parfois à plus de 200 000 DA !

⁴⁰ <http://opennet.net/blog/2010/01/algeria-joins-internet-censors-club>

⁴¹ www.rsf.org/fr-rapport145-Algerie.html

⁴² <http://survey09.ituc-csi.org/survey.php?IDContinent=1&IDCountry=DZA&Lang=FR>

⁴³ *El Watan* du 16 janvier 2010.

A Alger, les bidonvilles de Remil ont connu de graves émeutes en mars 2010. Leurs habitants, estimés à 12 000, ont bloqué des routes pour revendiquer des logements et de meilleures conditions de vie.⁴⁴

Hormis les mesures de répression – démolitions de bidonvilles souvent reconstruits le lendemain –, les autorités ne semblent pas avoir de politique cohérente pour faire face à cette situation dramatique, la politique régulièrement vantée de construction de logements neufs semblant plus répondre aux besoins d'une spéculation immobilière effrénée qu'à ceux de la population.

10 — Problèmes qui se posent en matière de services de santé (Q36)

L'Algérie est classée au 104^e rang mondial du classement de l'indice de développement humain pour l'an 2009. Et pourtant, les dépenses militaires ont plus que doublé en une décennie⁴⁵ en passant de 1,9 à 4,2 milliards de dollars (en valeur constante 2005) entre 1999 et 2008.

L'Algérie consacrait en 2006 9.5% des dépenses du gouvernement à la santé publique⁴⁶, soit 146 dollars PPP par habitant⁴⁷. À titre de comparaison, la Tunisie, qui ne dispose pas de la manne pétrolière de l'Algérie, dépensait 214 dollars PPP par habitant⁴⁸.

La dégradation du système de santé en Algérie, ces deux dernières décennies, est sensible. Cela s'est traduit par la régression de l'état de santé des citoyens : propagation des maladies chroniques⁴⁹, réapparition des maladies éradiquées dans les années 1980, etc.

Les hôpitaux se détériorent de jour en jour et sont qualifiés par certains de « camps » et de « vecteurs de maladies » plutôt que lieux de soins⁵⁰.

Le corps médical et, *a fortiori*, les autres professionnels de la santé sont dévalorisés et méprisés par leur ministère de tutelle. Les médecins reçoivent des salaires largement inférieurs à leurs collègues tunisiens et marocains⁵¹. Lorsqu'ils protestent pacifiquement pour faire valoir leurs droits, ils sont réprimés par les forces de l'ordre, comme cela s'est passé en mars 2010 lors de la grève des médecins⁵², lorsque les médecins grévistes en sit-in ont été matraqués par la police. Ces mauvais traitements ont poussé 5 000 médecins spécialistes à l'expatriation.

Dans un article intitulé « Une Algérie à deux collèges, une médecine à deux vitesses »⁵³ (voir copie ci-jointe), le docteur Mohammed Khadir estime que le système de santé souffre de deux types d'inégalités : économique et régionale. D'une part, une disparité entre la minorité de privilégiés qui s'offrent une médecine de pointe dans des cliniques privées en Algérie ou à l'étranger et une majorité qui n'a pas accès à ce type de médecine à cause des coûts exorbitants. D'autre part, une disparité

⁴⁴ « Le plus grand bidonville d'Alger s'enflamme », *El Watan* du 19 mars 2010

⁴⁵ Selon les données fournies par le SIPRI. www.sipri.org.

⁴⁶ <http://hdrstats.undp.org/en/indicators/163.html>

⁴⁷ <http://hdrstats.undp.org/en/indicators/162.html>

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Zoubir Fadel, « Plus de 8 millions d'Algériens atteints de maladies chroniques », *El Khabar* du 28 mars 2009.

⁵⁰ Fadhila Mokhtari et Zinelabidine Djabbara, « Entre le ministère et les médecins : Un dialogue des sourds. Secteur de la santé : Un dossier "malade" et un mal incurable », *Echourouk* du 3 mai 2009. www.echoroukonline.com/ara/national/36024.html

⁵¹ Lyes Aflou, « Fin de la grève des médecins algériens qui menacent d'une nouvelle grève », *Magharebia* du 14 novembre 2008.

www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/features/2008/11/14/feature-02

⁵² Nabila Amir, « Médecins, maîtres assistants, docents et psychologues paralysent les hôpitaux : La santé mal dans sa peau », *El Watan* du 22 mars 2010. www.elwatan.com/Medecins-maitres-assistants

⁵³ Mohammed Khadir, « Une Algérie à deux collèges, une médecine à deux vitesses », *El Watan* du 13 mars 2010. www.elwatan.com/Une-Algerie-a-deux-colleges-une

té entre les wilayas du Nord, Alger en particulier, et celles de l'intérieur du pays, à cause de la répartition géographique inégale des structures de soins et des praticiens médicaux. Selon le docteur Khadir, « il existe plusieurs villes chefs-lieux de wilaya, disposant d'un seul établissement hospitalier confronté à une pénurie chronique de médecins spécialistes ». Citant le document du ministère de la Santé publique « Développement du système national de santé, stratégie et perspectives », élaboré en mai 2001, il fait constater que : « La wilaya d'Alger, avec environ 8% de la population nationale, concentre 54% de l'effectif des praticiens spécialistes. Ensuite, 51,2% des praticiens spécialistes exercent dans le secteur privé. Enfin, il est enregistré un médecin pour 318 habitants dans la wilaya d'Alger et un médecin pour 2 103 habitants dans celle d'Adrar. »

Même les responsables politiques et militaires algériens n'ont pas confiance dans le système de santé algérien, puisque, en cas de problème de santé, ils préfèrent aller se soigner ou faire soigner les membres de leur famille à l'étranger comme ce fut le cas du général Liamine Zeroual qui a été évacué en juin 2009 en Angleterre⁵⁴ pour recevoir des soins médicaux, du général Larbi Belkheir, hospitalisé en octobre 2008 à l'Hôpital américain de Neuilly à Paris, puis en Espagne⁵⁵ au début de l'année 2009, ou du président Abdelaziz Bouteflika, qui s'est rendu en juin 2009 à la clinique de Genolier en Suisse⁵⁶.

11 — Qualité de l'enseignement (Q39 et Q40)

La qualité de l'enseignement en Algérie souffre de problèmes structurels graves qui mettent en danger l'avenir du secteur de l'éducation. Les grèves à répétition dénonçant les bas salaires des enseignants démontrent une inversion des valeurs : il est plus « rentable » en Algérie de faire du commerce informel que de faire des études. Le Centre national d'études et d'analyses pour la planification (CENEAP) estime que « 400 000 à 500 000 enfants et jeunes Algériens sont touchés, chaque année, par la déperdition scolaire. Cette dernière concerne près de 32% de la population âgée entre 6 et 24 ans »⁵⁷. Le ministre de l'Éducation, M. Benbouzid, en poste depuis 1997, reconnaît lui-même un taux de déperdition de 11%⁵⁸.

Les universités algériennes restent les plus mal classées en Afrique. Elles ne peuvent prétendre être comparées aux autres universités dans le monde. Selon le *Ranking Web of World Universities*⁵⁹, la meilleure université algérienne est classée 27^e en Afrique et 4116^e dans le monde.

Il est symptomatique de constater que malgré les moyens financiers colossaux dont dispose l'Algérie, l'enseignement reste d'une très mauvaise qualité. Les prestations dont bénéficient les étudiants restent inadéquates. Les meilleurs enseignants sont souvent contraints à quitter l'éducation ou carrément à émigrer. Un professeur d'université en Algérie touche moins de la moitié du revenu de son confrère marocain.

Recommandations

De ce qui précède, les recommandations suivantes sont faites :

- 01 — La Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme doit se conformer aux principes de Paris et être à l'écoute des citoyens pour ne pas constituer un simple instrument aux mains des autorités ;

⁵⁴ www.ennaharonline.com/en/news/1523.html

⁵⁵ www.algerie-focus.com/2009/02/21/larbi-belkhair-soigne-en-espagne/

⁵⁶ www.tdg.ch/geneve/actu/president-algerien-geneve-2009-06-05

⁵⁷ *Le Jeune Indépendant* du 21 janvier 2006.

⁵⁸ *El Moudjahid*. www.elmoudjahid.com/accueil/culture/24497.html

⁵⁹ www.webometrics.info/

- 02 — Lever les restrictions à la liberté de circulation des citoyens dans les régions du Sud et instaurer une politique équitable de développement économique et humain dont bénéficieraient les populations locales des régions riches en hydrocarbures ;
- 03 — Accélérer la mise en place de l'organisme national de lutte contre la corruption et garantir son indépendance ;
- 04 — Reconnaître le statut de personne déplacée et pourvoir aux besoins fondamentaux et urgents de cette catégorie de citoyens ;
- 05 — Lever immédiatement et inconditionnellement l'état d'urgence ;
- 06 — Débloquer les fonds nécessaires pour une véritable relance de l'économie, d'autant plus que le gouvernement algérien affirme détenir plus de 150 milliards de dollars de réserves ;
- 07 — Augmenter le salaire minimum national garanti à 38 000 dinars et l'indexer sur le coût de la vie ;
- 08 — Cesser toute répression contre les syndicats autonomes et lever les entraves administratives et juridiques qui leurs sont imposées ;
- 09 — Permettre la constitution de syndicats autonomes dans le secteur de l'industrie ;
- 10 — Reloger les victimes des catastrophes naturelles dans des délais raisonnables ;
- 11 — Allouer les ressources nécessaires à l'élaboration d'une véritable politique du logement ;
- 12 — Revaloriser les salaires des médecins et des autres professionnels de la santé ;
- 13 — Garantir aux citoyens des classes défavorisées l'accès, en cas de nécessité médicale, aux soins à l'étranger dont bénéficient les hauts responsables et leurs proches ;
- 14 — Revoir fondamentalement la politique de l'éducation ;
- 15 — Allouer les ressources humaines et matérielles nécessaires pour faire face à la déperdition scolaire et à la dégradation de la qualité de l'enseignement.

Annexes

A Ouargla, la capitale du Sud algérien, la culture de l'émeute se développe

Florence Beaugé
Le Monde du 7 avril 2009

Difficile d'imaginer, quand on arrive à Ouargla, que cette agglomération appartient à la région la plus riche d'Algérie. Ville de garnison et ville-dortoir, ce chef-lieu de *wilaya* (département) ne paye pas de mine. En dépit des palmiers qui ornent ses avenues, Ouargla fait peine à voir : routes défoncées, ordures disséminées, flaques d'eau boueuses... Attachés à leur localité malgré des conditions de vie difficile, les Ouarglis souffrent d'offrir un tel spectacle. « *Le sein nourricier du pays, c'est nous ! Comment peut-on nous laisser dans cet état ?* », dit un habitant.

Ouargla, 178 000 habitants, se considère comme la capitale du Sud algérien. C'est d'elle que dépendent Hassi Messaoud et ses ressources en pétrole et en gaz, à 80 kilomètres de là. Et si l'Algérie peut se targuer de disposer de 140 milliards de dollars de réserves de change, c'est grâce à cette région située à 800 kilomètres de la capitale, en plein désert du Sahara.

A quelques jours de l'élection présidentielle du 9 avril, Ouargla n'est pas à la fête. Pas plus qu'à Alger, le scrutin ne soulève d'enthousiasme.

Le taux d'abstention devrait être cependant moins élevé que dans les villes du Nord. Ici, on vote par habitude, par tradition, et « *pour les papiers* ». Beaucoup redoutent en effet de se voir refuser une carte d'identité, un permis de conduire ou un passeport, s'ils ne peuvent présenter leur carte d'électeur dûment tamponnée. Et puis, dans ces localités du Sud, on respecte encore le *raïs* (« chef »), d'autant plus que tous les notables de la région – chefs religieux, chefs de tribu, responsables de parti et d'association – ont fait publiquement allégeance au président Bouteflika. Et chaque vendredi, sur injonction du ministre des affaires religieuses, les imams rappellent dans les mosquées de Ouargla et de toute l'Algérie que « *voter est un devoir* », et boycotter « *un acte de trahison* ».

A vrai dire, Ouargla ne semble pas attendre grand-chose de l'élection du 9 avril. « *Qu' »ils » fassent ce qu'ils veulent mais qu'ils nous laissent en paix* », lâche, désabusé, un ingénieur des postes et télécommunications, avant de dénoncer pêle-mêle « *la mafia locale* », « *la corruption* », « *la mauvaise gestion et l'absence de contrôle des dépenses publiques* ». Un sentiment largement partagé dans la ville.

Pourtant, plusieurs chantiers sont en cours, en particulier un projet d'assainissement pour lutter contre la remontée de la nappe phréatique. Mais le désenchantement est tel que la population a du mal à voir les améliorations de sa vie quotidienne, comme le souligne Houria Alioua, correspondant local du quotidien francophone *El Watan*.

A Ouargla, la frustration est générale. La population s'estime oubliée du pouvoir central et injustement traitée. « *Avant Bouteflika, c'était les gens de l'Est qui étaient privilégiés. Maintenant, ce sont ceux de l'Ouest. Nous, nous sommes les ghliss, les laissés-pour-compte.*

Alger nous méprise ou nous craint », regrette un professeur d'université parlant sous le couvert de l'anonymat.

Une chose est sûre : le pouvoir central n'a pas l'intention de laisser s'exprimer des revendications régionalistes. Mais parviendra-t-il à les juguler longtemps ? Un mouvement, baptisé Les Fils du Sahara, a fait son apparition, ces dernières années, et a appelé à une forme de dissidence citoyenne. Des affiches invitant au non-paiement des factures de gaz et d'électricité notamment ont été placardées dans plusieurs localités du Sud.

Tous les deux ou trois mois, Ouargla et les communes limitrophes sont secouées par des émeutes. Des bandes de jeunes chômeurs sortent dans la rue aux cris de : « *Où passe l'argent du pétrole ?* » Ils bloquent les routes, incendient des voitures, brûlent des pneus, et pillent des bâtiments administratifs. Longtemps confinée aux villes du Nord, en particulier la Kabylie, la culture de l'émeute a donc fini par gagner le Sud algérien.

C'est Ouargla qui a donné le signal en 2003. Hassi Messaoud, El-Goléa, Djanet et Ghardaïa, ont suivi. La semaine dernière, à Ouargla, au lendemain d'une visite du président Abdelaziz Bouteflika, la mort accidentelle d'un octogénaire, tué sur la route par un chauffard, a servi de prétexte. Le conducteur, un militaire, a failli être lynché. L'émeute a duré trois jours.

« Nordistes » et « sudistes » : ces mots sont utilisés quotidiennement à Ouargla et Hassi Messaoud. Une guerre sourde oppose les uns et les autres. Venus le plus souvent d'Alger, de Kabylie, mais aussi d'Annaba ou d'Oran, les « nordistes » sont accusés par les autochtones – les « sudistes », pour la plupart noirs de peau – de leur « *voler les emplois* » et de « *se comporter en colons* ».

Cette ségrégation est apparue il y a une vingtaine d'années. Ouargla n'était alors qu'une agglomération de moins de 100 000 habitants. Mais, avec les violences de la « décennie noire », des habitants du Nord ont trouvé refuge dans ce Sud épargné par le terrorisme. Au fil des ans, Hassi Messaoud, avec la hausse des cours du pétrole, s'est en outre transformé en un eldorado où l'argent était supposé couler à flots.

Aujourd'hui, la *wilaya* de Ouargla compte 630 000 habitants. Ce n'est pas l'Europe qui fait rêver les Ouarglis, mais Hassi Messaoud et ses pétrodollars. Bien que la vie y soit extrêmement dure, chacun rêve d'y faire fortune. Et qu'il faille disposer d'un permis pour entrer dans cette zone sous haute surveillance ne fait que renforcer la frustration ambiante.

Entre apathie et révolte, Ouargla hésite. « *Les gens du Sud sont par nature pacifiques. Mais les jeunes sentent bien la crainte qu'ils inspirent aux autorités locales*, dit un avocat de la ville. *Le pouvoir ne pourra pas se contenter de quelques gestes avec l'espoir d'éteindre les incendies ici et là. Ouargla souffre du même problème que l'Algérie : elle n'est tout simplement pas gérée.* »

AU DELA DU BROUILLARD ROUGE : PROPAGANDE ET POLITIQUE DES MASSACRES EN ALGERIE

Y. Bedjaoui
Traduit par M. A. Koutchoukali

1. Introduction	2
2. Le contexte	3
3. Cinq explications contendantes	4
3.1. Les massacres comme campagne islamiste de représailles	5
3.2. Les massacres comme stratégie contre-insurrectionnelle	6
3.2.1. Eléments de stratégie COIN	7
3.2.2. Les massacres en zones urbaines	8
3.2.3. Les massacres en zones suburbaines et rurales	9
3.2.4. Les massacres dans les zones rurales sous-peuplées	12
3.3. Les massacres comme instrument dans la guerre des clans de l'armée	12
3.3.1. La structure clanique de l'armée	13
3.3.2. Le conflit clanique au sein de l'armée	15
3.3.2a. Affectations, promotions et mises à l'écart	16
3.3.2b. Assassinats	17
3.3.2c. Coups d'Etat et tentatives de coup	18
3.3.2d. Prolongements civils des casernes	19
3.3.2e. Dispute pour le contrôle des organisations paramilitaires	20
3.3.2f. Rivalité dans les négociations avec le FIS	22
3.3.2g. Instrumentalisation des massacres dans les hostilités factionnelles	23
3.4. Les massacres comme tactique d'éviction pour la privatisation des terres	24
3.5. Les massacres comme « ronde barbare »	28
4. Portées explicatives des cinq hypothèses	31
4.1. Fluctuations mensuelles des massacres	32
4.1.1. Structure ondulatoire de l'activité de massacres	33
4.1.2. Moments des vagues de massacres	35
4.1.3. Intensités des vagues de massacres	38
4.1.4. Durées des vagues de massacres	39
4.2. Fluctuations hebdomadaires des massacres en périodes électorales	40
4.3. Géographie politique des massacres	42
5. Résumé et conclusion	44

1. Introduction

Des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants ont été tués et brûlés dans la nuit du samedi 4 janvier 1998 à Meknassa, un groupe de hameaux de la wilaya de Relizane, dans l'Ouest algérien.¹

Six jours plus tôt, jeudi 30 décembre 1997, dans cette même wilaya, 176 personnes à Khrouba, 113 à Sahnoun, 73 à El Abadel et 50 à Ouled Tayeb ont connu le même sort: elles ont toutes été massacrées en une seule nuit.²

La nuit qui a suivi le massacre de Meknassa, soit le jeudi le 5 janvier 1998, 29 personnes à Sidi Amar et 33 autres à Ouled Bounif ont également été massacrées. Une fois de plus, les deux villages se trouvent dans la wilaya de Relizane.³

« L'origine de ces massacres en Algérie est un mystère » a titré Alan Sipress, correspondant à l'étranger du *Detroit Free Press*. « Pourquoi des militants se retourneraient-ils contre le peuple au nom duquel ils prétendent mener une révolution islamique? Pourquoi l'armée tue-t-elle ce même peuple qu'elle est censée protéger? Découvrir la vérité n'est pas chose aisée, » a ajouté Sipress, « le mystère de ces derniers massacres n'a d'égal que leur ampleur. »⁴

Outre la compassion exprimée pour les victimes et la condamnation des auteurs toujours non identifiés, les massacres ont suscité tant au plan national qu'international des interrogations et l'exigence d'une enquête. Articles et reportages sur les tueries foisonnent de théories concurrentes sur l'identité des auteurs et leurs mobiles.

La plupart des articles et reportages ont comparé leurs intentions putatives avec les détails des massacres pris individuellement pour tester ou affirmer leur vérité. Ainsi, les témoignages, les apparences qu'auraient les assaillants, la proximité passive des forces de sécurité ainsi que les liens de parenté des victimes d'un massacre donné ont tous été invoqués comme preuve d'appui. En fait, on peut dire que plusieurs de ces explications ont été formulées pour rendre compte de ces détails.

Le présent article se propose d'éclairer la question des responsabilités au regard des massacres. Toutefois, son but n'est pas de découvrir toute la vérité. A défaut d'une enquête internationale par des experts, une telle prétention serait déplacée. Il vise cependant à contribuer à la vérité en passant en revue les explications alternatives avancées jusqu'ici, en analysant leurs contenus explicatifs et en circonscrivant leurs limites.

La littérature consultée a permis de dégager cinq groupes de thèses sur les motifs de ces atrocités. Aussi, ces massacres sont-ils considérés comme (1) une campagne punitive islamiste, (2) une tactique contre-insurrectionnelle de l'armée, (3) un instrument dans les hostilités des clans au sein de l'armée, (4) une tactique d'expulsion des populations pour la privatisation des terres et (5) un règlement de comptes familiaux ou tribaux. L'examen de cette littérature est par conséquent synthétisé et exposé sur la base de cette classification par mobile. La classification par mobile inféré, et non pas par auteur présumé, permet une meilleure intelligibilité et une plus grande concision car le conflit n'oppose pas de manière simpliste un régime militaire homogène à une insurrection islamiste monolithique.

Pour analyser les forces et les limites explicatives de ces intentions criminelles putatives, le présent article emploie une approche distincte de la comparaison usuelle des théories avec les détails rapportés sur les massacres pris *individuellement*. Il se propose de tester ces hypothèses par rapport aux caractéristiques *globales* qui émergent de l'observation de l'*ensemble* des massacres. Ces caractéristiques ont été obtenues dans la récente étude conduite par Aït-Larbi et coll. qui ont élaboré des macro-indicateurs de victimisation^A en intégrant les données des différents massacres

^A Terme courant dans les études et les journaux de victimologie, il désigne l'action de victimiser.

recensés jusqu'en décembre 1998.⁵ Ainsi, ces auteurs ont examiné les variations annuelles et mensuelles du nombre de massacres, leur distribution territoriale et leur géographie politique. La confrontation des intentions putatives avec ces données empiriques globales peut aider à circonscrire leurs contenus de vérité et de fausseté.

Cet article est structuré comme suit.

La section 2 donne un historique sommaire des parties engagées dans ce conflit armé, les auteurs présumés.

La section 3 passe en revue chacune des cinq explications contendantes. La section 3.1 considère que les massacres relèvent d'un mobile punitif islamiste. La section 3.2 examine l'hypothèse qu'ils procèdent d'une stratégie contre-insurrectionnelle de l'armée. La section 3.3 est consacrée à l'hypothèse que les massacres sont l'aboutissement de certains états de conflit entre les clans au sein de l'armée algérienne. La suggestion que les tueries visent à vider les terres en vue de leur privatisation est discutée dans la section 3.4. Enfin, la thèse que les massacres émanent d'une guerre tribale ou sociale est passée en revue dans la section 3.5.

La section 4 analyse les portées explicatives de ces cinq intentions. La comparaison de leurs conséquences logiques avec les variations dans le temps des massacres est présentée dans les sections 4.1 et 4.2 tandis que leur confrontation aux données de la géographie politique des massacres est abordée dans la section 4.3.

Enfin, la section 5 résume et conclut ce travail.

2. Le contexte

L'Algérie a acquis son indépendance en 1962. Les troupes françaises avaient occupé l'Algérie en 1830. Une insurrection armée contre la France a été déclenchée par le Front de Libération Nationale (FLN) en 1954. A leur départ, les Français avaient tué 750 000 algériens – un million et demi selon les chiffres officiels algériens. Les effectifs des combattants de l'Armée de Libération Nationale (ALN) ne dépassaient pas quelques dizaines de milliers.

Depuis l'indépendance du pays, l'armée a détenu le monopole du pouvoir. L'euphorie nationale et l'équilibre des prix du pétrole ont permis à l'Algérie de jouir d'une certaine stabilité jusqu'au milieu des années quatre-vingts. A ce moment-là, des années de régime de parti unique, de mauvaise gestion de l'économie, de corruption, d'inégalités sociales, d'aliénation de l'islam et de l'amazighité ainsi que la marginalisation de la société civile avaient déjà causé un mécontentement général. La chute des prix du pétrole et du gaz, en 1986, est venue exacerber une crise latente. Des émeutes de la jeunesse ont éclaté en octobre 1988. L'armée les a réprimés, créant un bain de sang où au moins 500 personnes ont trouvé la mort.

S'ensuivirent des réformes constitutionnelles, ouvrant la voie à la transition d'un régime socialiste à parti unique (du FLN) à un système multipartite. Mais, lorsque les premières élections législatives pluralistes de décembre 1991 ont donné la majorité au Front Islamique du Salut (FIS) au premier tour du scrutin – à deux tours – et que ce dernier devait inéluctablement les emporter, l'armée a annulé les élections. Chadli a été écarté du pouvoir et l'armée lui a substitué un Haut Conseil d'Etat. Des milliers de membres et de sympathisants réels ou présumés du FIS ont été arrêtés, déportés et détenus sans acte d'accusation dans des camps au Sahara, où beaucoup d'entre eux ont été torturés. Le FIS a été ensuite déclaré illégal.

Les restes éparpillés et radicalisés du mouvement ont déclenché une contre-offensive contre des policiers, des soldats, des fonctionnaires et certains journalistes.

L'Algérie a été alors prise dans une spirale de violence qui ira en s'aggravant. Les civils vont se trouver empêtrés dans le conflit entre les insurgés islamistes et le régime militaire en place. On dénombre environ trente mille prisonniers politiques.⁶ Le nombre de personnes torturées,

‘disparues’ ou sommairement exécutées est évalué à des dizaines de milliers.⁷ On estime le nombre de civils tués entre 60 000 et plus de 100 000.⁸

Les allégations imputant la responsabilité des massacres de civils ont été faites contre *tous* les belligérants.

Du côté du pouvoir en place, les forces régulières sont constituées de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la marine, une force anti-guérilla spéciale de 60 000 hommes, la Direction du Renseignement et de la Sécurité (DRS – renseignements militaires), la Direction du Renseignement Extérieur (DRE – contre-espionnage militaire), la Gendarmerie Nationale et la Police. Toutes ces forces comptent au total un effectif d'environ 200 000 personnes.

L'armée déploie aussi d'un certain nombre de forces irrégulières. La principale, une milice paramilitaire d'au moins 250 000 hommes,^B opère pour une grande part sous le commandement de la Gendarmerie. Cette force est divisée en « groupes de légitime défense » (GLD), une force de défense territoriale, et en milices dites « patriotes », une force territoriale offensive.

Le régime en place rejette les allégations imputant à ses forces la perpétration des massacres. Il en accuse les insurgés islamistes.

Du côté des insurgés, on distingue deux organisations de guérilla nationales: l'Armée Islamique du Salut (AIS) et la Ligue Islamique de la Dawa et du Djihad (LIDD).⁹ S'ajoute une organisation de guérilla urbaine, le Front Islamique du Djihad Armé (FIDA), implantée principalement à Alger.¹⁰ Ces forces sont loyales à la direction du FIS.¹¹ Elles ont observé une trêve unilatérale depuis début octobre 1997.¹² Il existe aussi d'autres petits groupes d'insurgés dont la direction politique n'est pas identifiable.¹³

Les insurgés islamistes accusent pour leur part le régime militaire en place de perpétrer les massacres.¹⁴ Jusqu'à leur trêve unilatérale, ils ont revendiqué d'avoir tué les membres des forces de sécurité, de l'armée et des milices. Avant 1995, le FIDA a revendiqué l'assassinat de hauts fonctionnaires. Ces insurgés n'ont jamais revendiqué d'avoir perpétré des massacres de civils.¹⁵ Ils rejettent les allégations leur imputant la responsabilité des massacres.¹⁶

Deux autres forces sont l'objet de controverse. L'armée a été accusée d'être derrière un certain nombre d'escadrons de la mort,¹⁷ dont deux seulement sont connus: l'Organisation de la Sauvegarde de la République (OSRA) et l'Organisation des Jeunes Algériens Libres (OJAL).¹⁸ L'armée dément l'existence de ces forces.

La DRS a été accusée de déployer une force irrégulière, le Groupe Islamique Armé (GIA), l'allégation étant qu'il s'agit d'une force contre-guérilla plutôt que d'une force insurrectionnelle islamiste, idée largement répandue dans l'opinion internationale.¹⁹ Les insurgés islamistes ont une autre appréciation du GIA. Ils le considèrent une secte kharidjite infiltrée et contrôlée par la DRS.²⁰ L'armée le dément et affirme que le GIA est une organisation terroriste intégriste.

3. Cinq explications contendantes

L'exposition publique de ces hypothèses n'étant pas égale, l'espace alloué à chaque explication sera inversement proportionnel au volume que lui ont consacré les médias dominants. Ces passages en revue ne sont que des condensés. La seule partie qui apporte de nouveaux aperçus est la section 3.3 ; un exposé cohérent sur la structure et la dynamique des clans de l'armée y est proposé.

^B C'est le chiffre public jusqu'en 1999. En décembre 2000, il a été révélé qu'il y a en fait 0.5 million de miliciens (voir I. Dahmani, « Le devenir des GLD », *Le Jeune Indépendant*, 17 décembre 2000.

3.1. Les massacres comme campagne islamiste de représailles

C'est la thèse qui a été la plus médiatisée. Elle a été proposée sous différentes formes que l'on peut classer *grosso modo* en deux catégories.

La première rend compte des massacres en imputant aux insurgés islamistes la punition comme mobile *psychologique*. Ainsi, le général-président Zéroual explique que les massacres sont la preuve d'un échec des « groupes criminels », qui « face à cet échec [...] déversent aujourd'hui toute leur haine et commettent des actes criminels contre des citoyens innocents ».²¹ Le premier ministre, Ahmed Ouyahia, qualifie sans cesse les massacres « d'actes de désespoir » de « criminels, de traîtres et de mercenaires » motivés par « la vengeance sur une population restée debout face au terrorisme ».²² Le ministre de la coopération, Lahcen Moussaoui, qualifie les massacres de « dernier spasme de la bête enragée »,²³ tandis que les communiqués de Mostefa Benmansour, ministre de l'Intérieur, ont fait régulièrement état d'« actes sauvages » procédant d'« une revanche haineuse contre le peuple algérien qui résiste héroïquement à la tentative de détruire sa patrie ».²⁴ L'ancien ministre, Leila Aslaoui parle également de « logique de désespoir » :

Les islamistes ont perdu politiquement et militairement. C'est pour cela qu'ils se retournent contre leur peuple qui, un temps, les a soutenus mais ne les soutient plus aujourd'hui.²⁵

Les éditoriaux de la presse dite « indépendante » soulignent comme d'habitude « le nihilisme des groupes armés qui ont réalisé leur échec et leur isolement dans la société ».²⁶

Dans les versions alternatives de la thèse des représailles islamistes, les explications soulignent et imputent la punition en tant qu'intention *instrumentaliste* en ce sens que les insurgés perpètreraient des massacres pour altérer le comportement politique des populations ciblées et non pour dégorger un « désespoir outré » comme l'avance la thèse exposée plus haut. En d'autres termes, il y s'agirait d'une violence instrumentale et non expressive. On peut distinguer quatre sous-types d'hypothèses selon la *nature* de l'intention imputée et l'échelle correspondante des populations ciblées.

Dans le premier type, on soutient que les massacres font partie d'une politique de terreur menée par les insurgés pour empêcher leur base sociale de « faire défection en rendant le retournement de veste très coûteux ».²⁷ Ce type d'explication présuppose que la population – qui avait autrefois soutenu les insurgés en leur fournissant argent, vivres, abri et renseignements — aurait peu à peu diminué ou retiré ce soutien, leur serait devenu hostile ou aurait transféré son allégeance au régime militaire.

Dans la seconde variante, on suggère que, en réponse à la stratégie du régime militaire de contraindre la population civile à s'armer, les insurgés perpètrent les massacres pour dissuader la population de se transformer en milice paramilitaire. L'objectif, affirme Adler, est de « reprendre en mains [les] paysans terrorisés, briser dans l'œuf les ralliements qui s'effectuaient, casser les premières milices d'autodéfense timidement mises en places ».²⁸ Bien que ne le reconnaissant pas explicitement, cette hypothèse tente de rendre compte seulement d'une partie limitée de la population ciblée, à savoir les familles des miliciens.

La troisième forme propose que les insurgés perpètrent des massacres contre les familles des miliciens en représailles contre les massacres commis par les milices paramilitaires (contre leurs propres familles et celles de leurs sympathisants). Certains commentateurs ont parlé de d'« engrenage exactions-représailles-exactions, notamment entre islamistes et milices armées par le pouvoir ».²⁹ Ce point de vue est une thèse hybride imputant la victimisation des familles des miliciens aux insurgés, et la victimisation de la base sociale des insurgés aux milices.

Dans le quatrième type d'hypothèses, on avance que les massacres sont le résultat de « guerre intestine entre les rebelles ».³⁰ Cette thèse est destinée à expliquer uniquement les violences subies

par la base sociale des insurgés. Ses promoteurs n'ont jamais identifié ceux qui de l' AIS, de la LIDD et du FIDA se livrent à des luttes intestines, ni expliqué pourquoi/comment celles-ci auraient débouché sur des massacres.

Les seuls conjectures qui précisent l'identité des protagonistes de ces luttes intestines partent du principe que le GIA est une force insurgée. Ainsi, Stora affirme que « le GIA semble punir les civils sans défense » dans les zones sous le contrôle de son rival – l' AIS qui est en cessez-le-feu unilatéral depuis le 1 octobre 1997 – et cherche à « saboter un accord éventuel entre le FIS et le régime ». ³¹

Cependant, il n'est pas évident que le GIA est une force insurrectionnelle. Les preuves du contraire sont irrésistibles. ³² Si on considère que le GIA est une force de contre-guérilla commandée par la DRS, la victimisation des familles des membres de l' AIS, de la LIDD et du FIDA devrait être traitée dans la thèse soutenant que les massacres font partie d' une stratégie de contre-mobilisation, hypothèse que nous discuterons dans la section suivante.

Ce compte rendu a porté essentiellement sur l' intention punitive, qu' elle soit psychologique ou instrumentaliste, du fait de sa large médiatisation. D' autres motifs ont toutefois été attribués aux insurgés islamistes. Malek, ancien premier-ministre, maintenant chef de l' Alliance Nationale Républicaine (ANR), explique que :

Le Ramadan, mois sacré, est choisi par le terrorisme intégriste pour mener ses actions les plus meurtrières considérées comme une offrande à Dieu. L' égorgement est considéré comme un acte pieux. Des victimes tuées par balle sont, de plus, égorgées, ce qui donne à cet acte barbare une signification rituelle. ³³

Khelladi suggère que le mouvement islamique algérien a adopté un nouvel islamisme qui :

Cherchera moins à abattre un Etat qu' à purifier son âme. En donnant la mort. C' est le *djihad* expiatoire ; le rituel du sang, le corps souillé qu' on égorge et mutilé, sur lequel on s' acharne. La rédemption impossible que la violence libérée atteste [...] La violence que mettent en scène les *djamaâtes* islamiques est délibérément primitive, barbare, « irrationnelle ». Elle ne tue pas, elle montre, elle exhibe, elle prouve [...] : cadavres mutilés, vieillards et femmes abattus, policier assassiné par son frère, etc. ³⁴

Gallissot propose toutefois une autre version du mobile purificateur. Il avance que les islamistes, qu' il appelle les « dépossédés contre l' Occident », tuent pour « purifier la communauté islamique » de l' Autre occidental, dont l' Etat national qui, selon lui, n' a pas encore été « indigénisé ». ³⁵ Il appelle ceci la « purification communautaire ». ³⁶

Cherif, chef du parti communiste rebaptisé Mouvement Démocratique Social (MDS), estime lui aussi que les massacres ont pour motif « une purification morale et religieuse », tandis que, comme intention instrumentaliste, il affirme qu' ils sont perpétrés pour « faire la démonstration de l' incapacité du pouvoir, faire peser sur lui la pression internationale ». ³⁷ Messaoudi, membre du Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD), affirme à propos des insurgés islamistes :

Ils veulent massacrer de la façon la plus barbare. Leur but est clair : semer la panique dans la population, la conduire à fuir, à déferler sur Alger afin de faire implorer la capitale. Le FIS vise à imposer un chaos afin de prendre le pouvoir, tout le pouvoir. ³⁸

3.2. Les massacres comme stratégie contre-insurrectionnelle

A l' exception de l' unique mention faite par l' hebdomadaire britannique *The Observer*, ³⁹ cette thèse n' a pas jamais été exposée dans les médias francophones ou anglophones. Nous l' aborderons par conséquent en détail.

Au fond, cette thèse avance que la campagne de massacres est une tactique de contre-mobilisation prescrite par la stratégie contre-insurrectionnelle (COIN) mise en œuvre par les généraux algériens.

Trois exposés différents mais complémentaires de cette hypothèse sont successivement revus dans les sections 3.2.2-4. Pour rendre cette revue plus claire, il convient d'introduire brièvement quelques notions élémentaires de stratégie COIN (section 3.2.1).

3.2.1. *Eléments de stratégie COIN*

Pour un général formé dans la stratégie COIN, la violence en Algérie est moins une « guerre civile », une « tragédie » ou une « crise des droits humains » qu'un conflit de faible intensité (Low Intensity Conflict – LIC) circonscrit et prolongé, où les actions militaires sont fortement liées à des considérations politiques et psychosociales pour influencer les perceptions et les allégeances de la population civile.⁴⁰

Selon la doctrine militaire COIN française, pour mener une guerre contre des insurgés qui établissent des bases arrières stratégiques (à partir desquelles ils se déploient par des opérations de guérilla), mobilisent un soutien populaire et cherchent un appui extérieur, il faut mettre en œuvre un ensemble de principes stratégiques COIN.⁴¹ Le principe stratégique qui se rapporte à la question des massacres est celui de la « contre-mobilisation de la population ».⁴²

Pour combattre des insurgés en expansion, qui « évoluent comme des poissons dans l'eau » au sein d'une population civile qu'ils organisent, administrent, politisent et défendent – et qui à son tour leur fournit recrues, vivres, renseignements et soutien politique et moral – la stratégie militaire COIN française prescrit un programme de « destruction-construction ». La partie destruction exige la neutralisation ou la paralysie de l'organisation mobilisatrice et de l'influence des insurgés. La partie construction implique la « contre-organisation des masses », autrement dit les séparer physiquement et politiquement des insurgés et les transformer en bouclier du régime en place.⁴³ Cette doctrine stratégique est exécutée par diverses tactiques dont la plupart impliquent l'application massive de la terreur et l'exploitation de sa menace pour provoquer le retournement prescrit dans le comportement de la population ciblée.

Dans la guerre d'Algérie (1954-1962) par exemple, les Français ont eu recours à des tueries punitives et aveugles dans les zones rurales peuplées pro-FLN pour éradiquer l'organisation politico-administrative (OPA) du FLN.^C A l'issue des massacres, ils utilisaient des opérations psychologiques pour conduire les population-cibles terrorisées au sein de diverses contre-organisations telles que les associations professionnelles ou sociales et, plus important, les forces locales dites d'autodéfense.⁴⁴

Ces forces étaient des troupes paramilitaires supplétives organisées sur une base territoriale, dont la mission était d'anéantir les organisations de la résistance, d'imposer le recrutement et le soutien, d'élargir le contrôle sur le territoire et de semer la brutalité et la terreur.⁴⁵

Dans les zones rurales sous-peuplées et éloignées, l'armée française a appliqué une terreur massive, utilisant les massacres par les forces terrestres, l'artillerie et les bombardements aériens, pour déraciner et disperser les villageois. A l'issue de cette phase de destruction, les Français les ont contre-organisé en centres de regroupement (hameaux stratégiques) plus limités et plus facilement contrôlés, près des villes. Ces hameaux ont fourni l'infrastructure nécessaire pour anéantir de l'OPA du FLN, séparer physiquement et politiquement le FLN des villageois et faciliter leur surveillance ainsi que les actions psychologiques pour les contre-mobiliser.⁴⁶ Se

^C Voir A. Aroua, « Reading Notes on French Colonial Massacres in Algeria », in Y. Bedjaoui, A. Aroua et M. Ait-Larbi (éd.), *An Inquiry into the Algerian Massacres*, Hoggar, Genève 1999, pp. 1015-1139.

référant à ce programme stratégique visant les hameaux pendant la guerre d'Algérie, Jules Roy écrit:

L'armée est déterminée à dépeupler les zones où les rebelles sont incontrôlables et à les rendre des zones de misère. Elle a évacué les habitants et rasé les maisons pour que le FLN ne puisse y trouver refuge. C'est la raison des regroupements pathétiques de population autour des villes et des cités, des bidonvilles. En Algérie environ un million et demi d'hommes, de femmes et d'enfants ont été arrachés de leurs maisons par la force de leur propre peur et mènent une vie de réfugiés terrible.⁴⁷

On peut trouver un résumé concis des raisons qui font que la stratégie COIN engendre *nécessairement* des massacres dans l'ouvrage de Leo Kuper sur les théories du génocide:

Dans les luttes pour l'indépendance qui ont suivi la seconde Guerre Mondiale, Sartre soutient que la supériorité des colonialistes en armes et des colonisés en nombre détermine les stratégies mises en oeuvre. Les insurgés recourent au terrorisme, aux embuscades, au harcèlement et jouissent d'une extrême mobilité, rendue possible grâce au soutien de l'ensemble de la population qui assure vivres, caches et renforce les forces de libération. Contre les partisans soutenus par toute la population, la seule stratégie efficace consiste à « vider la mer de son eau », c'est-à-dire anéantir la population, hommes, femmes et enfants. C'est [...] cette « symbiose entre les forces de libération et les masses populaires » qui incite une réaction génocidaire des colonisateurs pour priver les insurgés du soutien de la population.⁴⁸

3.2.2. *Les massacres en zones urbaines*

Que la COIN soit la stratégie de guerre de l'armée algérienne pour combattre les insurgés est suggéré, selon le juriste Taha, par les déclarations des officiers supérieurs de l'armée sur la « stratégie du conflit de faible intensité » ou sur les « islamistes évoluant [au sein de la population] comme des poissons dans l'eau ».⁴⁹ Lalioui avance la même chose en raison de « l'héritage colonial de l'armée algérienne », « ses généraux formés par la France », et de la présence de sociétés multinationales de guerre connues pour offrir une formation contre-insurrectionnelle.⁵⁰

Il existe une littérature qui met en évidence plusieurs mesures perçues comme composant cohérent du volet destruction du programme destruction-construction.⁵¹ Ces mesures comprennent: la dissolution forcée du Front Islamique du Salut après sa victoire électorale, l'arrestation de ses dirigeants, ses parlementaires élus, ses militants et ses sympathisants actifs, la destitution des maires élus du FIS et des fonctionnaires membres du FIS de tous les conseils municipaux et régionaux, le démantèlement de ses associations parapolitiques comme le Syndicat Islamique des Travailleurs (SIT), les organismes professionnelles islamiques, les syndicats étudiants, les associations des œuvres sociales féminines et les œuvres caritatives, en plus des exécutions extrajudiciaires, des emprisonnements et expulsions des sympathisants du FIS des forces armées, de la police, de l'administration publique, du système judiciaire, des syndicats de travailleurs, des médias et des universités.⁵²

Il a été également noté que le volet construction correspondant a consisté en des mesures comme la mise en place de Délégations Exécutives Communales (DEC) pour gérer les conseils municipaux et régionaux, la création de nouveaux partis politiques comme l'ANR et le Rassemblement National Démocratique (RND), le renforcement artificiel de partis islamistes cooptés comme le Mouvement pour la Société et la Paix (MSP) et le parti Nahda (parti de la Renaissance) pour absorber l'électorat du FIS, la création ou la cooptation d'organisations parapolitiques comme les syndicats (UGTA – Union Générale des Travailleurs Algériens), les organisations professionnelles (journalistes, médecins et ingénieurs), les syndicats étudiants, les associations de jeunes et de femmes et les confréries religieuses.⁵³ On affirme que ces organisations ont servi à assimiler et à contre-mobiliser des segments des populations urbaines en organisations loyales au pouvoir en place.⁵⁴

La destruction des organisations islamistes, de leur influence et de leur infrastructure dans les zones urbaines a été accomplie en partie par les activités de renseignement et en partie par l'usage

de la torture, des exécutions extrajudiciaires et des disparitions.⁵⁵ Certains membres du FIS et militants des droits de l'homme en Algérie affirment que le retournement dans le comportement politique d'une partie des populations urbaines ainsi que leur contre-organisation ont été provoqués par les actes de terreur, le plus souvent par les attentats aveugles à la bombe, notamment dans les mois précédant les élections qui eurent lieu en 1995, 1996 et 1997.⁵⁶

3.2.3. *Les massacres en zones suburbaines et rurales*

Le second type d'hypothèses invoquant la stratégie COIN comme intention explicative est spécifique aux massacres commis dans les zones suburbaines et rurales comme dans le sud-ouest d'Alger et dans les wilayas de Blida, Médéa, Aïn Defla, Tipaza et Tiaret, champs d'une importante activité de guérilla. Là aussi, on suggère que les campagnes de massacres ont pour but de contre-organiser les population-cibles en forces paramilitaires irrégulières. Ainsi que l'exprime José Garçon:

L'armement des civils est une décision stratégique du régime qui a marqué un changement majeur dans la lutte anti-islamiste que menaient, jusqu'en 1994, les unités de l'armée. Conscient de l'insuffisance des effectifs militaires (150 000 à 160 000 hommes) pour quadriller un immense territoire et voulant éviter le « sale travail » à l'armée, le pouvoir avait fait de l'armement des civils une priorité. Au point qu'une question revenait comme un leitmotiv lors de certains massacres dans des villages qui refusaient de s'armer et qui s'y sont résolus après : ne s'agissait-il pas de forcer leurs habitants à prendre les armes après avoir suscité chez eux ce qu'un expert appelle « un besoin de sécurité, donc d'Etat, donc de milices » ?⁵⁷

Hormis les objectifs de soulager les forces régulières sur-sollicitées, d'en limiter les pertes ainsi que de dissimuler ou éluder, à travers des forces irrégulières auxiliaires, la responsabilité de l'Etat dans des actes illégaux, cette « privatisation de la guerre » sert à produire des ressources répressives peu coûteuses.⁵⁸ Dans son analyse sur l'armement des populations civiles Ighilès affirme:

La seule politique que notre junte maîtrise c'est celle de la peur et de la manipulation. Elle fabrique de la terreur à grande échelle puis l'impute à ses opposants discrédités pour se légitimer en rempart ultime contre la peur collective, une peur qu'elle instigue subrepticement. Le seul programme de développement social que possède notre hiérarchie d'officiers estropiés moralement et intellectuellement est l'amplification et l'exploitation des divisions au sein des segments les plus démunis et les plus vulnérables de notre société. Dans les esprits tordus de ces officiers, le développement social c'est transférer leur conflit avec l'opposition armée en une guerre sociale intestine où nos communautés les plus pauvres sont divisées, tournées en réseaux d'espionnage de masse, et où elles tuent et se font tuer sans savoir pourquoi. La propagande nomme ces milices « groupes de légitime défense », « patriotes » et « l'Algérie debout ». Mais ces groupes de milices ne sont-ils pas fait du même matériau social dont sont fait leurs opposants armés ?

« L'Algérie debout » ne peut donc avoir qu'un, et un seul, sens : une Algérie dont le tissu social complexe est morcelé et nivelé afin qu'il soit plus facilement patrouillé ; une Algérie où les interactions sociales organiques sont désintégrées et réduites à des réactions d'individus isolés, non-différenciés et juxtaposés dans leur soumission terrifiée à la junte.⁵⁹

L'observation, faite par Garçon et Ighilès, que le pouvoir en place produit secrètement des besoins sécuritaires chez certaines populations-cibles pour ensuite les enrôler dans ses organisations paramilitaires semble plausible mais manque de contenu explicatif.

En revanche, un schéma explicatif détaillé a été exposé par Amer qui propose que le régime se sert des massacres comme « aiguillon pour contre-organiser les masses ». ⁶⁰ Amer affirme:

Les massacres semblent des explosions irréflechies et aveugles de brutalité sadique et nihiliste. Ils sont en fait des instrument COIN précis pour produire des effets politiques déterminés. On les dénomme « opérations spéciales » au département des opérations psychologiques de la DRS [sécurité militaire] et dans les cours de guerre anti-guérilla non-conventionnelle enseignés à l'École d'application des troupes spéciales de Biskra et à l'Académie militaire de Cherchell. Les massacres sont perpétrés par deux corps. Le GIA : une force irrégulière déguisée en rebelles islamistes qui pratique la tactique guérilla pour combattre les vrais rebelles et qui est

commandé par la DRS. Les escadrons de la mort secrets qui comprennent, entre autres, des membres des milices dites « patriotes » et dont la gestion opérationnelle relève de la Gendarmerie Nationale.⁶¹

Le compte rendu de Amer sur la « génération multiplicative des milices par les massacres » implique plusieurs phases et semble faire fortement usage d'une analogie biologique (pathogénèse). Le diagramme dans la figure 1 est une traduction abrégée de ces phases dans son schéma explicatif. Selon Amer, l'aiguillonnage d'une population-cible donnée commence par un massacre commis par le GIA:

Tout massacre par le GIA agit comme un mécanisme le « cheval de Troie ». Le GIA interrompt la défense de la population hôte et, par l'application massive de la terreur, la fragmente en groupes et en individus polarisés, isolés et très vulnérables, qui deviennent ainsi prêts à être retournés et recombinaison, par la propagande et l'organisation, en unités de milices. L'usage d'assaillants camouflés en guérilleros musulmans a des impacts précis sur les populations ciblées, souvent les familles et les sympathisants des rebelles. La réaction psychopolitique du groupe d'identification avec les victimes comprend la terreur, la confusion, la désillusion et la suspicion à l'égard des guérilleros ainsi que la dissension. Des transitions de loyauté s'amorcent. Quant à la population neutre dans son ensemble, la réaction est la peur extrême, la condamnation des rebelles, l'hostilité envers eux, ainsi que des sentiments d'insécurité et d'isolement aigus.⁶²

Ces deux processus sont indiqués sur la figure par les termes « massacre » et « fragmentation du tissu social ». Quant aux trois étapes (3, 4 et 5 dans le diagramme), Amer suggère:

Ces transitions de loyauté sont ensuite consolidées par une propagande aux niveaux national et local enfonçant cinq notions clés dans les esprits : a) incriminations des « terroristes islamistes », b) incapacité des guérilleros à protéger leurs familles et leurs sympathisants, c) blâme des victimes comme méritant leur sort du fait de leurs allégeances politiques erronées d'autrefois, d) besoin de s'armer pour assurer sa propre sécurité contre le terrorisme, e) disponibilité des autorités à pourvoir aux besoins de sécurisation par l'armement et l'entraînement au sein des milices de légitime défense. L'étape suivante est la recombinaison et le déploiement. Elle implique l'incorporation, l'armement et l'entraînement de « volontaires » passés préalablement au crible, leur paiement pour leurs services, leur allocation de privilèges sociaux (emplois garantis, transport gratuit, santé, activités sociales etc.) et d'un badge d'autorité ou d'un uniforme pour accroître leur prestige.⁶³

D'après Amer, ce processus serait assimilable au mécanisme d'allumage du cycle reproductif qui réduit la base sociale des rebelles islamistes et alimente les contre-organisations armées du régime. La seconde moitié du « cycle de prolifération » (le demi-cercle inférieur dans le diagramme) est une récurrence du processus sus-décrié sauf que cette fois-ci les auteurs des massacres comprennent des « unités sélectionnées à partir des milices elles-mêmes que les massacres ont induites ».⁶⁴

Les milices dites Patriotes diffèrent de celles dites Groupes de Légitime Défense (GLD) par le profil de leurs membres et la nature de leurs opérations. Ces dernières ne comprennent essentiellement que des villageois apeurés et des paysans entraînés pour faire de la défense territoriale et des tâches de surveillance. Mais les milices dites Patriotes incorporent des volontaires ayant perdu un parent tué par les guérilleros musulmans, des repris de justice, et des « terroristes repentis » (des rebelles qui se sont rendus ou qui ont été capturés et retournés). Elles peuvent aussi inclure des miliciens présélectionnés des GLD, en particulier des jeunes dont les familles ont été massacrées dans des opérations spéciales du GIA et qui sont résolus à se venger. Certaines unités de ces milices sont commandées par des anciens moudjahidine. Sur le plan opérationnel, elles ont des forces mobiles qui font de l'offensive territoriale, c'est-à-dire traquer la guérilla islamiste locale et son infrastructure et les détruire, ainsi que de la subversion. Certains escadrons de la mort secrets des milices dites Patriotes opèrent aussi comme le GIA. La DRS les emploie pour exécuter des massacres dans des régions hors de leurs zones d'opérations déclarées pour aiguillonner d'autres population-cibles vers le bouclier armé toujours croissant qui protège le régime.⁶⁵

Ceci vient achever un cycle reproductif dans la « génération multiplicative des milices par les massacres » et, selon ce schéma explicatif, fait de la formation de milices un « processus qui se perpétue et prolifère ».⁶⁶

Figure 1: Le cycle de prolifération des milices par les massacres

3.2.4. Les massacres dans les zones rurales sous-peuplées

Ce troisième type de conjectures expliquant les massacres comme des opérations COIN se concentre sur les massacres perpétrés dans les zones rurales sous-peuplées, comme c'est le cas des monts de l'Ouarsenis, dans l'Ouest algérien, par exemple.

On suggère ici que les massacres visent à *déloger* et à disperser les villageois des régions isolées, sous contrôle de la guérilla islamiste, afin qu'ils affluent et se regroupent dans de grands villages plus facilement dominés par l'armée ou dans des villes où ils peuvent être constamment contrôlés. Ce cas de figure diffère des tueries qui affectent les zones rurales peuplées en ce sens que, dans ce dernier cas, le retournement des allégeances politiques est recherché *sans déplacer* la population-cible.

Sweeney accuse les généraux d'avoir perpétré les massacres et, citant des officiers de renseignement et des soldats en exil, explique qu'ils « avaient appliqué leur propre version de ce que les Britanniques en Malaisie et les Américains au Vietnam appelaient le “programme des hameaux stratégiques” ». ⁶⁷ Il argue que les massacres ne sont perpétrés que si les villageois ne répondent pas aux injonctions verbales d'évacuer le village ou de prendre les armes « pour se défendre ». ⁶⁸ Mari corrobore cela en particulier dans le cas où les villageois d'une région isolée (Aïn Sour, dans la wilaya de Aïn Defla) n'avaient pas réagi aux mises en garde punitives et aux privations comme le retrait du logement public, la fermeture de l'école, de l'infirmierie etc. ⁶⁹

Amer suggère que « l'évacuation » et la relocalisation des villageois sont destinées à servir plusieurs objectifs COIN. Il soutient que:

[Ceci] prive les guérilleros des ressources matérielles et humaines et des renseignements fournis par les villageois. Cet isolement facilite la traque des guérilleros et la reconquête territoriale des zones éloignées d'où le régime s'était retiré tactiquement dans les phases initiales de la guerre. La disjonction physique et politique des guérilleros musulmans des villageois détruit les « hiérarchies parallèles » au sein de la population et les empêche de se régénérer. Le regroupement des villageois en exode dans de grands hameaux, contrôlés par des milices de hameau, ou dans des villes ou des cités simplifie leur contrôle et les actions psychologiques pour les influencer et les contre-organiser, en particulier grâce à des avantages sociaux et économiques. ⁷⁰

Dans un article intitulé *La reconquête du terrain perdu*, le quotidien *El Watan*, journal largement considéré en Algérie comme une agence de presse de la DRS, fait un exposé qui semble soutenir la thèse avancée par Amer. ⁷¹ On peut l'interpréter comme une approbation à peine voilée de « l'exode de la population victime du terrorisme »:

Le monde rural, conservateur par nature, a été un terreau à l'islamisme rampant qui se présentait comme l'alternative à un FLN rentier, incompetent et décadent. Ce n'est pas un hasard si des villages socialistes, censés être théoriquement à l'avant-garde de la paysannerie, basculèrent entre les mains du parti dissous.

[...] La thèse de Louisa Hanoune, amplifiée en France, qui dit que c'est l'État « éradicateur » qui chasse les paysans de leurs terres, est dangereuse et insidieuse car elle blanchit le terrorisme de tous ses méfaits. S'il est encore très tôt, dans certaines régions, de parler de réoccupation de l'espace, il y a urgence d'ores et déjà de penser à l'après-terrorisme pour les zones situées dans l'arrière-pays et qui retrouvent la tranquillité et la paix. Là tout est à revoir : réfection des pistes, gaz, eau potable, logement social, emploi, promotion de la femme, etc. Mais peut-on appliquer un tel programme avec un sous-encadrement dans les communes, le plus souvent enclavées ?

L'État doit récupérer son dû et ce qu'il a perdu. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Ça, au moins, on le sait. ⁷²

3.3. Les massacres comme instrument dans la guerre des clans de l'armée

Cette thèse a été évoquée, notamment au plus fort des massacres commis en 1994, 1997 et 1998, mais son traitement a été superficiel. Nous tenterons de l'examiner ici en détail.

L'hypothèse fondamentale est que les massacres sont instigués par la faction « éradicatrice » de l'armée dans le but de saper le pouvoir et les initiatives politique de ses rivaux de la faction « réconciliatrice » afin de dominer l'institution militaire et l'ensemble du système politique.

Cette hypothèse a été suggérée comme explication de certaines vagues de massacres en 1994, 1997 et 1998 mais pas de *tous* les massacres. Notons également que cette intention présumée n'exclut pas nécessairement l'intention de la stratégie COIN. En fait, l'une et l'autre peuvent être *concomitantes* en ce sens que différents corps et/ou officiers (groupes ou individus) de l'armée auraient des objectifs claniques ou privés – par opposition à des objectifs institutionnels – dans l'exécution de la stratégie de guerre COIN.

La forme typique dans laquelle cette explication a été soutenue comporte deux séquences d'argumentation. Dans la première séquence, une sorte d'identification de la nature des clans putatifs est donnée. Dans la seconde, il s'agit de divers comptes rendus tentant de lier les massacres à certains états de conflit entre les clans en question.

Nous passons en revue cette explication en employant la même structure d'argumentation. La section 3.3.1 s'attache à identifier la configuration des failles qui divisent les clans. La section 3.3.2 discute des principes qui régulent les interactions entre les clans et, après avoir passé en revue les problèmes essentiels qui les précipitent dans des états de conflit, elle tente d'expliquer comment les massacres résultent de tels états.

3.3.1. La structure clanique de l'armée

L'armée algérienne est une armée de nature prétorienne.⁷³ En d'autres termes, elle se distingue d'une armée professionnelle par les traits suivants:

- a) normes professionnelles de faible niveau;⁷⁴
- b) loyauté surtout envers l'institution militaire plutôt que l'Etat ou la nation;⁷⁵
- c) disposition constante à intervenir par la force dans le système politique. Il y a eu, par exemple, quatre coups d'Etat (septembre 1962, juin 1965, janvier 1992 et septembre 1998), deux tentatives de coup d'Etat (décembre 1967 et septembre 1997) et l'assassinat d'un président civil en juin 1992 par la DRS;⁷⁶
- d) règne sur un système politique en décomposition et dont les frontières civiles-militaires sont considérablement fragmentées (en 34 ans et 6 mois d'indépendance, de juin 1962 à décembre 1998, l'armée a régné 31 ans – 13 ans sous le colonel Boumediene, 13 ans sous le colonel Chadli et 5 ans sous le général Zéroual – et il n'y a eu que 3 ans et 6 mois de régime civil – 3 ans sous Ben Bella et 6 mois sous Boudiaf);⁷⁷
- e) une faible cohésion.

A ce propos, Lahouari Addi note que:

Si la hiérarchie militaire exerce la souveraineté et se pose en détentrice de l'autorité suprême, réduisant le conseil des ministres à un exécutif chargé de la gestion de l'administration, elle n'est pas pour autant un ensemble homogène. L'armée se compose de plusieurs structures qui, tout en dépendant formellement de l'état-major, jouissent néanmoins d'une certaine autonomie : ainsi de la gendarmerie nationale, de la sécurité militaire ou encore des différentes régions militaires. Les officiers placés à leur tête organisent, parmi leurs pairs et subordonnés, des réseaux de fidélité qui accroissent leur indépendance à l'égard des instances dirigeantes. La puissance publique – dont l'armée et la gendarmerie représentent en principe les bras séculiers – se voit ainsi court-circuitée par une logique extérieure à la hiérarchie officielle des pouvoirs. Cette mécanique conflictuelle, qui n'apparaît pas aux yeux du profane en période normale, éclate au grand jour en temps de crise.⁷⁸

Cette dernière décennie, il y a eu une émergence de beaucoup de données indiquant que la structure clanique de l'armée algérienne consiste en des groupes amorphes d'officiers qui se coalisent en deux principaux clans, souvent désignés par les termes, entre autres, de « clan réconciliateur » et de « clan éradicateur ».

Le « clan réconciliateur » a été désigné par plusieurs termes : « les réconciliateurs », la « faction modérée », le « clan de la présidence », le « clan Zéroual-Betchine » et le « clan militaire comme gouvernement ». Parmi les généraux affiliés à ce clan il y aurait Liamine Zéroual, Mohamed Betchine, Tayeb Derradji, Kamel Abderahmane, Abderahmane Cherif, Hassan Bendjalti, Mohamed Benhadid, Salah Gaid, Chabane Ghodbane et Rabah Boughaba.⁷⁹ La dénotation de « réconciliateur » suggère que les membres de ce clan sont partisans d'un interventionnisme moindre de l'armée, d'un règlement politique négocié et d'une transition vers une forme de gouvernement plus inclusive qui intégrerait le FIS d'une manière ou d'une autre.

La référence au « clan éradicateur » s'est faite également par diverses désignations : les « éradicateurs », la « faction dure », le « clan de l'Etat-major », le « clan Lamari-Médiène » et le « clan de l'armée comme institution ». Les généraux qui seraient affiliés à ce clan sont Mohamed Lamari, Mohamed Médiène, Fodhil Cherif, Said Bey, Zoubir Ghedaidia, Mohamed Benslimane, Ahmed Sanhadji, Ahmed Djenouhat, Abdelhamid Djouadi et les généraux, en retraite mais encore influents, comme Larbi Belkheir, Khaled Nezzar, Abdelmalek Guenaizia, Mohamed Touati et Abbas Ghezail.⁸⁰ Le terme « éradicateur » suggère que ce clan vise la pérennisation du règne militaire, le règlement exclusivement militaire du conflit et l'éradication politique et physique du FIS.

Bien que ce modèle « biclanique » rende compte de l'existence d'une ligne de faille importante entre ces deux clans, la distinction « éradicateurs »-« réconciliateurs » est trompeuse. Il a été relevé que les généraux dits « réconciliateurs » – Rabah Boughaba, Mohamed Betchine et Kamel Abderahmane – ont exécuté des opérations répressives d'une grande brutalité contre des civils.⁸¹ Il existe un scepticisme quant à l'intérêt de ce clan pour le dialogue authentique, l'inclusion et la démocratie, exceptés comme expédients dans sa bataille pour la domination de l'institution militaire et du système politique. De même, on a relevé que les militaires « éradicateurs » adoptent et vassalisent des alliés civils, allant même jusqu'à intégrer le parti islamiste du MSP dans ce processus, en guise d'instrument tactique dans leur rivalité avec leurs concurrents militaires.

En d'autres termes, la distinction « éradicateurs »-« réconciliateurs » est inadéquate parce qu'elle situe la genèse des clans (et les lignes de faille entre eux) uniquement autour de la contestation au sujet de la transition vers un système démocratique incluant le FIS. Cette distinction masque l'existence des clans ainsi que l'histoire de leur rivalité pour dominer l'institution militaire et le système politique *avant* la question de la transition.

La formation de ces clans remonte à la guerre de libération qui a été une expérience de carrière commune qui a induit et cimenté un des principaux jeux de liens centripètes rassemblant chaque regroupement d'officiers. On peut considérer le clan « réconciliateur » comme le successeur factionnel du clan des combattants de l'ALN *intérieure* alors que le clan « éradicateur » peut-être interprété comme le successeur factionnel du clan des corps d'officiers professionnels de l'ALN *extérieure* et des ex-officiers de l'armée française.⁸² La bataille actuelle entre les deux clans pour la domination de l'institution militaire et du système politique est une répétition frappante des conflits qui ont mis aux prises les officiers de l'ALN de l'intérieur (les wilayistes), d'une part, et le bloc de l'ALN de l'extérieur et des ex-officiers de l'armée française, d'autre part.⁸³ Le type de liaison héritée de la guerre de libération n'épuise cependant pas les ensembles d'attaches (verticales et horizontales) qui coalisent chacun des clans (et qui les séparent).

En terme de liens verticaux, chaque clan possède, bien sûr, son réseau fondamental de liens patron-client. Concernant la structure de l'armée, les données publiques indiquent que les « éradicateurs » contrôlent l'état-major de l'armée (Mohamed Lamari), la DRS (Mohamed

Mediène et Smain Lamari), les Forces spéciales (Fodhil Cherif) et l'armée de l'air (Benslimane puis Aouadi).⁸⁴ Jusqu'en septembre 1998, les « réconciliateurs » ont dominé la présidence (Liamine Zérouti), le cabinet militaire (Mohamed Betchine), le secrétariat général du ministère de la défense (Mohamed Ghenime), la Gendarmerie Nationale (Tayeb Derradji) et la Marine (Chabane Ghodbane). Comme il ressort des données sur les origines régionales des officiers « visibles », le clan « réconciliateur » semble regrouper plus de membres *chaouis* et moins de membres *kabyles* que le clan « éradicateur ». ⁸⁵ On ne sait pas grand chose sur les liens familiaux en tant qu'attaches claniques. Les « réconciliateurs » ont été qualifiés de nationalistes et de conservateurs tandis que les « éradicateurs » ont été associés à la laïcité et au libéralisme. Cependant les pratiques antérieures des chefs des deux clans indiquent qu'ils ne sont attachés à aucune idéologie en particulier, qu'ils considèrent comme un obstacle à leur capacité d'attirer des clients militaires et civils. Leur seul engagement idéologique est envers une orientation prétorienne.

La rue algérienne perçoit la rivalité factionnelle comme opposant *hizb frança* (le clan de la France) et *hizb essarqa* (le clan du vol), et non pas les « éradicateurs » et les « réconciliateurs ». La France est le patron militaire et politique du clan « éradicateur » (Lamari-Mediène) dominé en grande partie par des ex-officiers de l'armée coloniale française et des officiers formés en France.⁸⁶ Le clan « réconciliateur » (Zérouti-Betchine) a agit comme client politique des Etats-Unis.⁸⁷ On ne sait pas grand chose sur les facteurs générationnels et les intérêts de grade en tant qu'attaches horizontales dans les structures des deux clans. Il convient aussi de distinguer ces clans selon la nature des appareils de l'Etat, générateurs de rente, dont s'est emparé chaque groupe de généraux pour s'en approprier les ressources pour lui-même et sa clientèle.⁸⁸

Après avoir expliqué les limites des distinctions établies, nous recourons cependant aux termes d'éradicateurs et de réconciliateurs (sans guillemets), distinctions actuellement employées, à des fins de simplicité.

3.3.2. Le conflit clanique au sein de l'armée

Le mode normal d'interaction entre les deux clans n'est pas le conflit. Il n'est pas la coopération non plus, contrairement au cas singulier du coup d'Etat militaire de janvier 1992, une affaire hybride bricolée pour prévenir ce qu'ils percevaient comme menace commune grave.⁸⁹

Le mode régulier d'interaction entre ces deux clans a été décrit comme un équilibre de nature « délicate » ou « instable ». ⁹⁰ Abdennour Ali-Yahia voit « l'équilibre interne précaire » du système militaire algérien comme le résultat d'une règle prévenant la concentration du pouvoir aux mains d'un seul clan, une sorte de loi régulatrice de l'anarchie: « les clans de l'armée sont d'accord pour garder ensemble le pouvoir mais pas au profit d'un homme ou d'un clan dominant, qui risquerait d'éliminer les autres ou de minimiser leur rôle. » ⁹¹

Cet équilibre est régulé par des mécanismes tels que les réunions et les procédures communes de prise de décision. Addi affirme qu' :

Aux moments cruciaux, les officiers supérieurs se réunissent en « conclave » pour parvenir à un compromis les engageant tous. C'est ainsi qu'a été décidée l'annulation des élections [législatives] de décembre 1991 ou la désignation de M. Liamine Zérouti comme candidat à la présidence. Informelles, ces réunions ne sont pas annoncées par la presse. Et pour cause : elles ne sont pas prévues par la Constitution [...] Vu l'importance des décisions qu'elle est amenée à prendre, cette assemblée informelle s'érige en fait en organe souverain.⁹²

Le premier des innombrables conclaves a eu lieu en décembre 1978, après la mort du colonel Boumediène, pour désigner conjointement le colonel Chadli comme président. Le suivant a été tenu en décembre 1986 pour arbitrer un conflit opposant Chadli au chef d'état-major, le général Mustapha Belloucif. Le troisième, tenu en octobre 1988, a vu la décision commune de décréter l'état d'urgence. Un mois plus tard, le conclave s'est réuni de nouveau et a approuvé la nomination de Chadli pour un troisième mandat présidentiel. En mai 1991, une autre réunion

s'est tenue et a abouti à la décision commune de limoger le premier-ministre, Mouloud Hamrouche, d'arrêter les chefs politiques du FIS et de réprimer les manifestants. Depuis le coup d'Etat de janvier 1991, précédé aussi d'un conclave une semaine plus tôt, des réunions se tiennent régulièrement. Parmi les participants à ces conclaves, il y a le général-président, ses conseillers militaires, le chef d'état-major, les chefs de la DRS, de la marine, de l'armée de l'air, de l'armée de terre, de la gendarmerie nationale, les commandants des six régions militaires (RM) et les directeurs centraux du ministère de la défense. Ces derniers sont des généraux-majors et des généraux mais Addi affirme qu'en 1999, des colonels, voire des commandants, souhaitaient assister à ces conclaves tenus dans l'illégalité.⁹³ Quant aux procédures de prise de décision dans ces conclaves, Ali-Yahia observe:

Les décisions importantes ne sont prises qu'après des réunions marathon, pour dégager le consensus général. Le pouvoir n'est pas celui d'un homme ou d'un clan mais de l'ensemble des clans. L'armée a plusieurs centres de décision qui ne peuvent être unifiés mais qui fonctionnent par consensus et jamais à la majorité.⁹⁴

La régulation de cet équilibre a toutefois ses limites. C'est le cas, par exemple, lorsque le représentant du compromis entre les clans cherche à exercer une autorité indépendante en outrepassant son mandat de délégué de son clan et de dépositaire de ce délicat équilibre Addi note que:

Le bon fonctionnement du système suppose que le militaire désigné comme chef de l'Etat ne cherche pas à conquérir son autonomie par rapport à l'armée pour mieux s'imposer à elle. Si le président prend à la lettre son rôle constitutionnel de chef suprême des forces armées, la répartition des pouvoirs entre en crise.⁹⁵

Lorsque l'équilibre interne de l'armée est rompu, les clans entrent dans un mode d'interaction conflictuel dans la mesure où chacun cherche à asseoir sa domination et/ou à contrecarrer les menaces auquel il fait face. L'intensité de la rivalité des clans fluctue en fonction des événements politiques et peut atteindre le niveau de l'hostilité armée. Elle n'est limitée que par la nécessité de maintenir une unité face aux civils toujours présents.

Les hostilités factionnelles peuvent être directes et se limiter à la sphère militaire. Promotions, affectations, purges, assassinats et tentatives de coup d'Etat motivés par les clans en sont des exemples qui sont sommairement passés en revue dans les sections 3.3.2a-c.

Ces hostilités peuvent aussi être indirectes, par le biais d'une partie tierce civile : membres ou organisations du gouvernement ou de l'opposition, organisations para-politiques, affidés des médias ou des forces paramilitaires supplétives, par exemple. Cette partie tierce civile peut aussi être des civils massacrés, comme le suggère la thèse exposée plus loin. Tous ces aspects sont examinés brièvement dans les sections 3.3.2d-g.

3.3.2a. Affectations, promotions et mises à l'écart

Les affectations et les promotions aux postes clés de commandement sont l'objet d'une compétition acharnée. La survie politique d'un clan dépend de la capacité de ses chefs à promouvoir les carrières et les intérêts de sa clientèle d'officiers ainsi qu'à conserver le commandement d'unités essentielles pour empêcher l'autre camp d'acquérir une position militaire dominante ou d'organiser potentiellement un coup.

Le coup d'Etat de 1992 avait le soutien des deux clans mais a été techniquement exécuté par les éradicateurs; il a été mené par le général Nezzar, alors ministre de la défense. A la suite de l'assassinat du président Boudiaf, la vitrine civile du régime a été confiée au clan réconciliateur: Zéroual a été nommé à la présidence en février 1994. La migration des officiers de ce clan, passant ainsi de l'armée au gouvernement, qui s'en est ensuivie a affaibli la position de ce clan dans l'institution militaire. Ce clan, se trouvant renforcé au gouvernement et par là même affaibli dans l'armée, a tenté de déloger les affidés des éradicateurs de leurs postes et de convertir son

pouvoir politique plus fort en équilibre de forces moins défavorables au sein de l'armée. Si on examine la nature des mises à l'écart (« mises à la retraite anticipée ») dans l'armée entre 1992 et 1998, on note une plus grande proportion de généraux éradicateurs : Khaled Nezzar, Mohamed Touati et Larbi Belkheir en novembre 1994, Senhadji en septembre 1996, Abbas Ghezail en juillet 1997 et Said Bey en octobre 1997. On rapporte qu'en 1997 les éradicateurs ont annulé les décisions de mise en retraite anticipée d'une dizaine d'officiers de leur clan.⁹⁶ Ce mouvement est à mettre en contraste avec la seule éviction, du clan réconciliateur, du général Benhadid en mai 1995. Le pendule est cependant retourné en automne 1998 lorsque des leaders du clan réconciliateur ont été écartés à leur tour: Zéroual a été contraint de se retirer en septembre 1998 et le général Betchine a été forcé à démissionner en octobre 1998.

Le profil des affectations au commandement des unités opérationnelles importantes reflète un léger progrès pour le clan Zéroual. Jusqu'en mai 1994, les 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 5^{ème} RM étaient sous le commandement de généraux éradicateurs – respectivement Ahmed Djenouhat, Khelifa Rahim, Said Bey et Abdelhamid Djouadi. En mai 1994, les commandements des six régions militaires ont été confiés à un groupe de généraux relativement jeunes, connus comme officiers de l'indépendance, sur la base de leurs tableaux de chasse dans la campagne contre-insurrectionnelle mais aussi de leur affiliation clanique. Les généraux pro-Zéroual, Hocine Benhadid, Fodhil Saidi et Rabah Boughaba, ont été nommés respectivement aux 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} RM.⁹⁷ L'affiliation factionnelle de Belkacem Qadri, commandant de la 6^{ème} RM n'est pas connue, pas plus que celle de Mohamed Bekkouche qui a été muté de la 4^{ème} à la 2^{ème} RM. Mais il est significatif que la 1^{ère} RM, vitale pour l'exécution de tout coup d'Etat, est restée sous le contrôle de la ligne dure de l'armée puisque le général Said Bey, un éradicateur à tout crin, se verra muté du commandement de la 3^{ème} à la 1^{ère} RM. Depuis, Benhadid sera limogé de la 3^{ème} RM en mai 1995 au profit du général éradicateur Zoubir Ghedaidia. D'autre part, le général pro-Zéroual Kamal Abderahmane héritera de la 2^{ème} RM au détriment de Bekkouche, en juin 1996, et Rabah Boughaba troquera la 5^{ème} RM pour reprendre la 1^{ère} RM – dont on sait l'importance vitale – des mains de Said Bey en pleine vague des massacres d'octobre 1997. Les éradicateurs ont cependant compensé cette perte en prenant le commandement de la 5^{ème} RM, passées aux mains de Abdelhamid Djouadi. L'éventuelle affiliation clanique de Abdelmadjid Saheb, actuel commandant de la 4^{ème} RM, qui a succédé au poste de Saidi, après l'assassinat de ce dernier, n'est pas connue.

Dans les armées affectées par le clanisme, le moyen classique de régler le problème de la compétition pour un nombre limité de postes supérieurs est de promouvoir un nombre égal d'adhérents à des grades plus élevés et de répartir les postes clés de commandement de manière à éviter qu'un camp ou l'autre n'acquière une position dominante. Eradicateurs et réconciliateurs auraient approuvé une liste commune uniquement jusqu'en 1994.⁹⁸ En été et en automne 1995, les deux clans ont rejeté violemment les listes proposées par les uns ou les autres et n'ont pu s'entendre sur une liste commune d'officiers à promouvoir au grade de général et de général-major.⁹⁹ La même impasse s'est reproduite en juillet 1997 et juillet 1998: les propositions de promotion ont été gelées.¹⁰⁰

3.3.2b. Assassinats

Le jeu des chaises musicales peut prendre la forme des assassinats. Le général Fodhil Saidi en sera la victime dans une voiture piégée, le 7 juin 1996, la veille de l'annonce publique de sa nomination comme chef du cabinet militaire du général-président Zéroual.¹⁰¹ Ce poste aurait fait de lui le ministre de la défense effectif. Excellent diplômé d'académie militaire et licencié en sciences politiques, le général Fodhil a dirigé la DRE (contre-espionnage) pendant le règne du colonel Chadli. Il était commandant de la 4^{ème} RM lorsqu'il a été assassiné. Il avait soutenu la nomination de Zéroual au ministère de la défense, en 1993, et à la présidence en 1994, et avait défendu des positions opposées à l'approche exclusivement militaire de la campagne COIN. Des observateurs ont fait remarquer que les éradicateurs Lamari et Mediène craignaient que la nomination de ce

stratège, jouissant de liens puissants dans la DRS, aille saper irrémédiablement leur domination et renforcer leur rival.¹⁰² D'aucuns rapportent l'hostilité marquée entre lui et le général éradicateur Smain Lamari, chef de la DRE.¹⁰³

Le général Mohamed Boutighane est un autre haut-gradé victime de meurtre éradicateur. Il était second aux commandes de la Marine, proche de Zéroual et de Benhadid, et farouchement opposé au général Mohamed Lamari, à cause, dit-on, « des méthodes inhumaines utilisées par ce dernier dans la lutte anti-terroriste ».¹⁰⁴ Boutighane sera assassiné le 27 novembre 1995.¹⁰⁵ Le commandant major Cherchali, officier aux renseignements militaires affilié au clan réconciliateur, et proche du général Betchine, travaillait à la DRE, sous le commandement de l'éradicateur Smain Lamari, au moment de son assassinat le 24 juin 1998.¹⁰⁶

Quant à Zéroual, on rapporte qu'il a été l'objet de deux tentatives d'assassinat, l'une en décembre 1996, l'autre en janvier 1997.¹⁰⁷ Le général Tayeb Derradji, formé dans les académies militaires arabes, et si proche de Zéroual que ce dernier lui a proposé la présidence à sa place en 1994, a échappé lui aussi à deux tentatives d'assassinat – la première dans la dernière semaine d'octobre 1994 alors qu'il était à Paris,¹⁰⁸ la seconde le 26 mai 1999 à Alger.¹⁰⁹ Aucune victime parmi les hauts gradés du clan éradicateur n'a été rapportée mais il y a eu une tentative d'assassinat de Khaled Nezzar qui a échappé le 13 février 1993 à un attentat à la bombe télécommandée.¹¹⁰

L'assassinat du président Boudiaf, entre autre à cause des enquêtes sur la corruption qu'il avait ordonné, a été tramé par le général éradicateur Smain Lamari mais elle avait le soutien tacite des officiers des deux clans.¹¹¹ La mort du général Mohamed Touahri et du colonel Hachemi Touabih – déclarés victimes d'un accident d'hélicoptère survenu à Bechar, en février 1998 – aurait résulté de querelles claniques intestines mais d'autres rapportent que la cause de leur assassinat est leur travail pour le Mouvement Algérien des Officiers Libres (MAOL).¹¹²

3.3.2c. Coups d'Etat et tentatives de coup

La rivalité entre les clans de l'armée algérienne peut s'exacerber pour passer des fratricides isolés aux tentatives de coup d'Etat et aux hostilités armées. Il y a eu une tentative de coup d'Etat en 1997 et un coup d'Etat réussi en 1998, l'un et l'autre perpétrés par les éradicateurs contre leurs rivaux réconciliateurs.

Le mois de septembre 1997 a vu les massacres les plus horribles de la guerre, la tenue d'un conclave et la préparation d'un coup d'Etat militaire, dirigé par l'éradicateur Lamari, qui sera déjoué par les Etats-Unis.¹¹³ Des rumeurs très répandues et certains hommes politiques (en confiance) ont parlé de Zéroual en fuite vers l'ambassade étasunienne et des menaces étasuniennes à l'encontre du chef d'état-major Lamari. Cependant, le seul indicateur visible d'une crise a été l'inhabituelle déclaration de soutien de l'ambassadeur US Ronald Neumann à Zéroual.¹¹⁴ Zemmouri observe :

L'ambassadeur des Etats-Unis, Ronald Neumann, diplomate discret et pragmatique, peut se targuer d'avoir bouclé ses trois ans de mission en Algérie en apothéose en évitant in extremis à l'Algérie de basculer dans un nouveau coup d'Etat. Prévenu par des informateurs inquiets des va-et-vient fébriles et inhabituels entre le siège du ministère de la Défense et celui de l'état-major, il a profité de sa visite d'adieu au président Liamine Zéroual pour rappeler, au milieu de rumeurs de plus en plus insistantes sur l'imminence d'un « coup », que Washington, sans s'opposer aux mesures militaires qui seraient prises contre le terrorisme, souhaitait qu'elles le soient « dans le cadre de l'Etat de droit ». Le message était parfaitement clair : toute action tendant à déstabiliser, voire à renverser le président Zéroual serait dénoncée et combattue. Suffisamment clair en tout cas pour que les couteaux soient remisés au vestiaire et que le conclave prévu initialement par les « éradicateurs » de l'état-major pour faire le procès de Zéroual et de son conseiller militaire, le général Mohamed Betchine, se transforme en séance de travail, houleuse certes, mais somme toute « ordinaire » dans le contexte actuel de crise.¹¹⁵

La tentative de coup suivante, en septembre 1998, connaîtra plus de succès. En effet, Zéroual annonce, le 11 septembre 1998, sa démission et l'organisation d'élections présidentielles anticipées. D'aucuns parlent de « pressions irrésistibles » exercées à son encontre par Mohamed Lamari, Mohamed Mediène et Smain Lamari, pour qu'il se débarrasse du général Betchine, son conseiller militaire et en renseignement, ou qu'il démissionne.¹¹⁶ Ali-Yahia a comparé la technique de démission forcée de ce coup d'Etat à celle utilisée pour évincer le président Chadli après les élections de 1991.¹¹⁷ Malley rapporte que « par l'entremise de ses amis et alliés fidèles, Zéroual avait informé certains chefs d'Etat arabes et non-arabes de l'imminence d'une épreuve de force à Alger qui servirait d'avertissement à l'armée ». ¹¹⁸ Le conclave à l'occasion duquel il a été décidé de l'évincer se serait tenu au début de la deuxième semaine de septembre, en pleine exacerbation des massacres de civils et au plus fort des attaques au vitriol dirigées par la presse éradicatrice contre Zéroual et Betchine.¹¹⁹ Ces événements étaient le point culminant d'hostilités claniques en crescendo et qui avaient débuté en mai 1998 suite à l'élection de Betchine au bureau politique du RND, une initiative interprétée comme un premier pas vers sa candidature aux élections présidentielles de l'an 2000. D'autres observateurs voient dans ces hostilités le reproche fait par les éradicateurs à Zéroual d'avoir refusé de signer les promotions d'officiers éradicateurs au début de juillet ainsi que la pénalisation de l'empiètement accru de Betchine sur le dispositif de partage de la rente pétrolière.¹²⁰ Après la mort politique de Zéroual, la campagne de « pressions irrésistibles » des éradicateurs ne s'est apaisée que lorsque Betchine a été contraint de quitter son poste de conseiller militaire de Zéroual, en octobre 1998, et de se démettre du bureau politique du RND, en novembre 1998.¹²¹

3.3.2d. Prolongements civils des casernes

Le champ de bataille intestine n'est pas circonscrit à l'armée. Il déborde les frontières civiles-militaires fragmentées et envahit la sphère civile. Chaque clan possède ses propres cliques de clients au gouvernement et dans les partis politiques, d'auxiliaires parapolitiques, d'instruments médiatiques et de milices paramilitaires supplétives, qui sont tous mobilisés pour renforcer une position politique donnée ou, si besoin est, pour miner celle de son rival. Comme le note Addi:

La formation du gouvernement obéit au souci de respecter les orientations politiques fixées par l'armée, dont les différents clans nomment leurs protégés. Loin d'être désignés sur des critères politiques, les ministres doivent leur poste à une dynamique clientéliste qui leur assigne deux objectifs : défendre les intérêts généraux du régime et témoigner leur fidélité à la fraction qui les a nommés.¹²²

Ali-Yahia souligne que les clans négocient aussi les proportions de nomination de leurs clients dans les gouvernements régionaux (walis) et dans les représentations diplomatiques.¹²³ Dans son analyse du prolongement des factions militaires dans la sphère civile, Aït-Mehdi observe que :

Jusqu'à son évincement en automne 1998, le clan de Zéroual contrôlait un plus grand servage au niveau ministériel mais avait concédé le premier-ministère et le ministère des affaires étrangères à son rival. Le premier-ministre Ahmed Ouyahia et son ministère des affaires étrangères, Ahmed Attaf, étaient les protégés des généraux éradicateurs Fodhil Cherif et Mohamed Mediène. Au niveau parlementaire, le principal client du clan « réconciliateur » était le RND, parti artificiel qui a remporté la majorité des sièges pas plus de trois mois après sa fabrication tandis que l'allié de l'aile politique des éradicateurs était le MSP. Le FLN était divisé car il était aux ordres des deux clans: le groupement dirigé par du Benhamouda-Yahiaoui-Hadjjar était au service de ses patrons réconciliateurs, alors que la clique dirigée par Belayat était aux ordres des éradicateurs. Parmi les partis minoritaires au parlement, le RCD se distingue pour son engagement pour l'aile militariste des éradicateurs. Le sénat est le prolongement des casernes réconciliatrices. Un tiers des sièges est occupé par ce qu'on appelle le lobby des milices, à savoir Boumaza, Boubnider, le commandant Azzedine, Zbiri etc., et des généraux et ministres en retraite, tous nommés par Zéroual. Le reste du sénat reflète plus ou moins la répartition clientéliste du parlement. Le Haut Conseil de Sécurité (HCS) est divisé de manière égale entre les rivaux militaires et ne possède pas de membres de partis politiques.¹²⁴

Les affiliations claniques des organisations para-politiques ont été, tout bien considéré, en faveur de la faction Zéroual jusqu'en été 1998. Le principal syndicat, l'Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA), l'Organisation Nationale des Moudjahidines (ONM) et celles des enfants des martyrs, dont l'ensemble forme la famille dite révolutionnaire, étaient cooptés par le clan réconciliateur. Par opposition, la faction éradicatrice contrôlait uniquement des organisations moins importantes comme l'organisation des femmes (RAFD) et des organisations professionnelles comme l'Union Médicale Algérienne (UMA). Cet avantage a été toutefois contrebalancé par le puissant pouvoir des médias du clan éradicateur. Les médias publics comme la télévision nationale, le quotidien francophone *El Moudjahid* et le quotidien arabophone *Ashaab*, sont sous le contrôle étroit du général Mediène. Ces derniers sont cependant un peu moins factionnels que la presse « indépendante » plus polarisée, appartenant à l'un ou l'autre des clans. Ainsi, *El Watan*, *Liberté*, *Le Matin* et *El Khabar* défendent les casernes éradicatrices alors que les journaux comme *L'Authentique*, *Demain l'Algérie* et *Al Acil* écrivent pour leurs patrons des casernes réconciliatrices.¹²⁵

Lorsque le conflit entre rivaux militaires s'exacerbe, il se reflète dans ces organisations politiques, sociales et la presse donnant lieu à des déclarations hostiles à l'un ou l'autre des clans, à des propositions d'ordre législatif, des manifestations, des grèves et/ou des campagnes diffamatoires. Evoquant ces événements périodiques, Ali Yahia observe que:

Chaque fois qu'il y a un changement du rapport de force en faveur du dialogue, les radicaux de l'armée font appel aux éradicateurs des partis politiques et de la société civile, qui sont mis à contribution par des interventions violentes dans la presse et des organisations de marches « spontanées ».¹²⁶

Octobre 1997 laissera le souvenir d'un mois où les massacres ont atteint des proportions génocidaires. A l'époque, la victoire du RND aux élections locales truquées du 23 octobre sera contre-attaquée par une importante manifestation, curieusement la première autorisée depuis le coup d'Etat de janvier 1992. Elle a été organisée par une coalition, en apparence disparate, regroupant le MSP islamiste, le farouchement anti-islamiste RCD, une partie du FLN, en plus d'une alliance éphémère de partis d'opposition authentiques comme le FFS, le Mouvement Enahdah (MN) et le Parti des Travailleurs (PT).¹²⁷ Cette manifestation, dont on croit largement qu'elle a été tramée par le clan éradicateur pour contrecarrer l'avantage politique de son rival, a dénoncé la fraude électorale et le RND, sans succès. On a finalement coupé court à ces manifestations lorsque le nombre de manifestants, criant « pouvoir assassin » et d'autres slogans n'épargnant aucun des clans, a augmenté et s'est rapproché de façon alarmante de la limite au-delà de laquelle l'impératif de dominer la sphère civile supprime les querelles intestines de l'armée sur le partage des pouvoirs.

3.3.2e. Dispute pour le contrôle des organisations paramilitaires

La lutte pour le contrôle des civils armés est un champ bataille clanique qui est comparativement. En 1994, la décision d'armer la population visait à appuyer les troupes régulières au bout du rouleau, avec des ressources répressives peu coûteuses, afin de mener à terme la stratégie de guerre COIN. A un moment où le clan réconciliateur était en train de négocier avec les leaders du FIS emprisonnés, elle a servi également à rendre la politique d'éradication militaire irréversible. Depuis, cette force, contrôlée par la Gendarmerie Nationale, s'est proliférée dans tout le pays. On l'estime à 0.5 million d'hommes. L'hypertrophie de cette structure paramilitaire et le recul de l'activité insurrectionnelle ont fait du contrôle de cette force un grand enjeu clanique.

La première dispute clanique rapportée sur le contrôle des milices a eu lieu en novembre 1995 lorsque *L'Authentique*, corne du général Betchine, a plaidé pour la nécessité de « fédérer un jour les Patriotes », qui étaient à ce moment là menés par les vétérans de la guerre de libération, dont plusieurs visaient une autonomie pour obtenir des privilèges politiques et économiques en

échange de leurs services.¹²⁸ Garçon a observé que les lois votées en mars 1997 sur le regroupement des milices étaient motivées par une bataille clanique en vue de s'approprier les forces paramilitaires:

L'instrumentalisation de groupes paramilitaires est devenue un élément clé des tractations ayant abouti, en février 1997, à la création du RND, le parti présidentiel qui faisait défaut au pouvoir pour mener à bien les législatives. [...] Si chaque clan du pouvoir essaie de s'approprier cette force, l'armée, qui considère les milices indispensables pour ne pas trop exposer ses unités, n'entend pas pour autant laisser des petits seigneurs de guerre de l'intérieur du pays redorer leur blason grâce à leur « résistance contre l'intégrisme » et prétendre en retirer un pouvoir de négociation.¹²⁹

Les lois votées en mars 1997 ont confié le contrôle opérationnel des milices à la Gendarmerie Nationale, alors sous le commandement du général éradicateur Abbas Ghezail.

Cependant, quand Zéroual a limogé Ghezail et a nommé le général Tayeb Derradji à la tête de ce corps, en juillet 1997, son clan a achevé sa main mise sur cette structure armée, déclenchant des réactions hostiles du camp éradicateur qui avait perçu ce contrôle comme un contrepoids militaire menaçant.

Lors du conclave d'urgence, tenu en septembre 1997, d'après discussions auraient opposé les clans sur le sort de cette force paramilitaire. Le faucon Lamari y a proposé de confier conjointement au général Fodhil Cherif,^D chef des unités spéciales anti-terroristes, et au général Kamel Abderrahmane, chef de la 2^{ème} RM, de restructurer les paramilitaires et de les mettre sous le commandement d'un général non encore désigné.¹³⁰ Les généraux Nezzar et Mediène, autrefois partisans du projet de création de milices, auraient argumenté que cette force irrégulière devenait une force de plus en plus incontrôlable, impliquée dans des activités criminelles. Ils ont proposé son démantèlement progressif.¹³¹

Du camp opposé, Zéroual, autrefois colombe opposée à la création de milices, aurait défendu le statu quo, qui était à l'avantage de son clan. Il aurait souligné la position fourbe de ses rivaux en évoquant la distribution, quelques semaines auparavant, de 25 000 Kalachnikovs aux civils en Kabylie par le général éradicateur Said Bey, alors chef de la 1^{ère} RM.¹³²

Le conflit clanique pour le contrôle des milices a pris une autre tournure en avril 1998. Suite à l'arrestation – fait sans précédent – de deux chefs de milice, El Abed, maire de Jdioua, et Fergane, maire de Relizane, les journaux éradicateurs *Liberté*, *El Watan* et *Al Khabar* ont publié une série d'articles accusant ces milices d'être impliquées dans les massacres de civils, de corruption et d'importants détournements de fonds.¹³³ La réaction de l'autre camp militaire ne s'est pas faite attendre: la télévision nationale a passé des spots publicitaires pour le recrutement de miliciens et un documentaire montrant les femmes et les enfants des auteurs présumés louant leur patriotisme et leur intégrité. Les suspects ont ensuite été relâchés sur ordre de Adami, ministre de la justice et client du clan réconciliateur.

Certains observateurs ont comparé ces hostilités avec un précédent dans la politique militaire de l'Algérie. Le 19 juin 1965, le colonel Boumediène a renversé Ben Bella. Ce coup d'Etat, perpétré par les prédécesseurs claniques des éradicateurs d'aujourd'hui, visait entre autre à devancer la mise sur pied d'une milice. Ben Bella, l'aile gauche du FLN ainsi que les ex-guérilleros de l'ALN de l'intérieur (les prédécesseurs claniques des réconciliateurs d'aujourd'hui) avaient cherché à créer une milice comme contrepoids militaire à l'armée professionnelle dont le noyau se composait de l'ALN de l'extérieur et des anciens officiers de l'armée coloniale.¹³⁴ C'est cette initiative qui aurait précipité le coup d'Etat.

^D Quelques jours avant le conclave, le général Fodhil Cherif prit l'inhabituelle initiative d'attaquer publiquement la Gendarmerie Nationale : « Ce sont le laisser-aller et la grave démission des autorités qui ont fait que l'on arrive à cette situation. » Voir *Le Monde*, 8 octobre 1997.

3.3.2f. Rivalité dans les négociations avec le FIS

Les états de conflit clanique se manifestent également lors des négociations avec le FIS. Le clan dirigé par Zéroual a cherché une transition négociée vers un système politique plus inclusif qui pourrait, d'une façon ou d'une autre, réhabiliter ou coopter le FIS. Le clan Lamari-Mediène a été, lui, en faveur de l'éradication physique et politique du FIS, et a été peu disposé à accepter une quelconque concession au-delà des défections individuelles. Ali-Yahia commente que :

Les deux stratégies qui s'affrontent au sein de l'ANP sont la cause de décisions en dents de scie, faisant alterner durcissement, agressivité et recherche du dialogue, qui influencent négativement le paysage politique. Deux tendances opposées coexistent en effet, l'une soucieuse du maintien de l'ordre, qui est force de conservatisme et d'immobilisme, l'autre désireuse d'œuvrer pour la paix civile et la réconciliation nationale par le dialogue.¹³⁵

Les politiques claniques qui sous-tendent ces positions ont été expliquées comme suit: un règlement négocié avec le FIS est une option favorable aux réconciliateurs dans la mesure où il servirait leurs intérêts à liquider leurs rivaux institutionnels tout en satisfaisant les exigences du FIS. Le clan éradicateur ayant perpétré le coup d'Etat de janvier 1992 et porté, depuis, l'essentiel du fardeau opérationnel de la répression, tout établissement des responsabilités ou procès pour le bain de sang et la destruction affecterait surtout le clan Lamari-Mediène. On dit aussi que c'est l'option recommandée par les Etats-unis, parrains étrangers du clan réconciliateur.¹³⁶ D'autre part, le clan éradicateur pressent que tout règlement négocié se ferait à ses dépens. On dit aussi que l'opposition à la solution négociée fait partie des recommandations politiques du parrain de ce clan, la France.¹³⁷

Zéroual a engagé des discussions tant directes qu'indirectes avec les responsables politiques du FIS, alors en prison, en 1993, 1994, 1995 et 1997.¹³⁸ Les contacts indirects ont été menés par le biais des généraux Mohamed Betchine, Tayeb Derradji et Abdelmajid Cherif, beau-frère de Zéroual et parent du responsable du FIS, Ali Djeddi. Les négociations ont invariablement exacerbé les tensions claniques et provoqué deux types de réaction dans le clan éradicateur.

Le premier type de réaction a été insolite et politique, et a consisté en l'initiation de pourparlers parallèles avec l'aile militaire du FIS (c.-à-d. l' AIS). En juin et juillet 1997, les leaders du FIS, Abassi Madani et Abdelkader Hachani, ont été libérés suite à de précédentes négociations avec les généraux de la ligne modérée. L'étape suivante convenue aurait dû être une intervention télévisée de Madani, appelant l'opposition armée à cesser les hostilités.¹³⁹

Ceci n'a toutefois jamais eu lieu. La perpétration des massacres s'est embrasée en août 1997, Madani a été arrêté sur ordre du général Mediène en début septembre, et, comme il a été relaté plus haut, Lamari a tenté un coup d'Etat. Etonnamment, un mois plus tard, Madani Mezrag, commandant de l' AIS dans l'Est algérien, a annoncé une trêve unilatérale, diffusée par la télévision nationale, quelques jours seulement après que Zéroual aurait déclaré publiquement que « le dossier du FIS est clos ».¹⁴⁰

On a appris plus tard que les généraux éradicateurs Mediène et Smain Lamari – le chef du contre-espionnage – avaient établi autrefois des contacts illicites avec l' AIS et négocié parallèlement une trêve, à l'insu de Zéroual, s'appropriant et retournant ainsi une arme politique longtemps détenue par leurs rivaux.¹⁴¹ Ceci a contrecarré la démarche politique menaçante de la ligne modérée. Addi résume ainsi cet épisode:

La trêve signée avec l'Armée islamique du salut (AIS, bras armé du FIS), en octobre 1997, avait pour objet d'empêcher le succès des pourparlers entre la présidence et la direction politique du FIS, qui aurait fait du président Liamine Zéroual l'artisan de la paix, et l'aurait renforcé par rapport au haut commandement.¹⁴²

Ce type de réaction du clan éradicateur était singulièrement politique. En revanche, depuis 1994, les réactions caractéristiques des éradicateurs pour neutraliser leur rivaux claniques ont été de type militaire, c'est à dire – comme le soutient cette thèse – l'escalade de la répression.¹⁴³

3.3.2g. Instrumentalisation des massacres dans les hostilités factionnelles

Deux types d'hypothèses expliquent les massacres comme une conséquence de certains états de conflit entre les clans opposés.

Dans le premier type, l'opinion que les massacres résultent d'un conflit clanique est inférée de la concomitance des tueries avec les querelles claniques. Cette inférence implique l'attribution implicite d'un contenu causal à la corrélation temporelle. Ainsi, Garçon observe que « la coïncidence entre ces actes de terreur et l'avancement des négociations avec le FIS – sujet on ne peut plus brûlant au sein du commandement militaire – suggère l'existence d'une lutte au sommet de l'Etat ». ¹⁴⁴ Amari note : « quant à la population, elle ne peut que constater : chaque fois qu'un enfant est tué ou une femme violée, c'est une parcelle de pouvoir qui se renégocie. » ¹⁴⁵

Dans le second type d'explication, on impute des intentions précises à l'un des clans. Par exemple, les massacres de l'été et de l'automne 1997 ont été expliqués comme une intervention dirigée par général Mohamed Lamari pour contrecarrer l'initiative dialoguiste des réconciliateurs, comme sa « ferme mise en garde aux avocats d'un dialogue circonspect avec les animateurs du Front islamique du salut », ¹⁴⁶ comme le message suivant à Zeroual : « si vous voulez jouer sans moi, voilà ce qu'il en coûtera. » ¹⁴⁷ D'autres avancent que les tueries visaient à « discréditer ceux qui étaient enclins à la négociation ». ¹⁴⁸

L'imputation de ces intentions a été renforcée par les pratiques des clans d'exploiter la question des violations des droits de l'homme et la responsabilité de leur perpétration. Ceci a été relevé dans les articles de presse en janvier 1997 et, plus récemment, en été 1998, au plus fort de la campagne visant à écarter Zéroual et Betchine du pouvoir.

Par le biais de leur presse aux ordres, les éradicateurs ont accusé Betchine de soutenir la généralisation de la torture pour réprimer les jeunes qui s'étaient soulevés en octobre 1988, alors qu'il dirigeait la sécurité militaire. Cette presse a en outre publié des articles impliquant Betchine dans des affaires de détournement de fonds, de corruption et d'infractions judiciaires. Elle a également révélé que le ministre de la justice, Adami, un client du clan réconciliateur, avait ordonné le transfert de trente-deux prisonniers politiques, transfert au cours duquel ils ont trouvé la mort. ¹⁴⁹

Ces accusations avaient été provoquées par des attaques précédentes, menées par la presse pro-Betchine qui « a brisé un tabou sécuritaire » ¹⁵⁰ lorsqu'elle a révélé que le général Belkheir était un mouchard contrôlé par le secrétaire du président Mitterrand et, qu'avec le général Nezzar, il avait créé « au moins 300 escadrons de la mort à Alger pour la seule année 1992 » sans le consentement du Haut Comité. ¹⁵¹ Ces révélations avaient succédé aux fuites faisant porter la responsabilité des détentions secrètes, de la torture et des exécutions sommaires d'un grand nombre de civils au clan éradicateur. ¹⁵²

Le fait que ces pratiques ne sont pas exclusives à l'armée algérienne a été invoqué pour appuyer cette thèse. Les armées affectées par le clanisme en Amérique latine ont eu recours au même arsenal de coups tordus. Le Brésil et la Colombie en sont deux précédents typiques; George Joffé, par exemple, a relevé l'analogie entre les structures de leur sécurité militaire et celle de l'armée algérienne. ¹⁵³

Dans les années soixante-dix, les *duros* (partisans de la ligne dure) et les *castelistas* (partisans de la ligne modérée) de l'armée brésilienne se battaient entre eux. ¹⁵⁴ Il était courant de voir les *duros*

intensifier la répression pour discréditer leurs rivaux de l'armée au gouvernement. Ainsi, Farcau note :

Tout au long de 1974 et 1975, les commandants militaires partisans de la ligne dure augmentaient intentionnellement le nombre d'enlèvements, de tortures et d'assassinats de journalistes, de responsables syndicalistes, et même d'un citoyen étasunien, essentiellement pour embarrasser et discréditer le gouvernement. Et tout comme les partisans de la ligne dure se servaient des forces de sécurité comme une arme pour contrer les *castelistas* dans la lutte pour le pouvoir, c'est sous cet angle qu'il convient donc de voir Geisel serrer les brides à ces forces et non pas nécessairement sous l'angle de son engagement personnel pour les droits de l'Homme.¹⁵⁵

En Colombie, les mêmes tactiques ont été employées dans la rivalité qui a opposé en 1979 « l'armée comme gouvernement » (conduit par le présent Natush) à « l'armée comme institution » (conduite par chef d'état-major Garcia Meza). Farcau a observé que « Garcia Meza était capable de commettre les plus abominables violations de droits de l'Homme et, tant que Natush et les “générationnalistes” ne pouvaient rien faire pour l'arrêter, ils étaient contraints d'endosser la responsabilité ».¹⁵⁶

3.4. Les massacres comme tactique d'éviction pour la privatisation des terres

Quelque peu évoquée par les médias, cette hypothèse suggère que les massacres sont instigués par de gros spéculateurs fonciers, dont la plupart sont des officiers de l'armée en retraite ou des officiers d'active s'adonnant à des activités commerciales à temps partiel. L'intention présumée est l'expulsion des occupants des terres les plus fertiles dont la privatisation est envisagée pour s'approprier les terres en question. Michael Willis observe que :

La dépopulation des zones rurales par la menace des massacres ouvre à certains la voie pour contrôler et bénéficier de l'abandon d'une terre de bonne valeur. L'entretien d'un certain niveau de violence empêche l'examen de près, notamment de l'extérieur, de toute une variété d'intérêts financiers occultes que beaucoup, en haut de l'échelle, exploitent sans doute.¹⁵⁷

Pour une grande part, cette hypothèse n'a pas été utilisée pour expliquer *tous* les massacres. Elle a servi pour rendre compte des massacres dans certains lieux précis, comme ceux perpétrés dans les terres fertiles de la Mitidja et dans les zones suburbaines à l'Ouest d'Alger.

Ici aussi on peut dire que l'imputation de cette intention ne peut exclure ni le motif de la stratégie COIN ni le mobile de la guerre des clans de l'armée. L'intention de la privatisation des terres n'exclue nécessairement aucun de ces motifs car elle peut leur être superposée en ce sens que différents officiers de l'armée algérienne ont des objectifs privés – par opposition à des objectifs institutionnels et/ou claniques – qui rejoignent ceux de la stratégie COIN.

La structure de l'argumentation avec laquelle cette thèse est habituellement présentée consiste à délimiter les corrélations entre les massacres et la valeur économique intrinsèque des terres où ils sont perpétrés, et/ou avec l'évolution de la valeur et du statut légal de ces terres, avant et après ces massacres.

Parlant des massacres de l'été et de l'automne 1997, Alain Joxe observe:

On remarque que les principaux massacres récents, en Algérie, se situent dans la zone la plus peuplée, la mieux desservie en routes et la mieux quadrillée de l'Algérie utile : la riche plaine de la Mitidja, la grande banlieue d'Alger. Qu'ils ont eu lieu souvent à quelques centaines de mètres de casernes ou de poste de police, forces de l'ordre qui se sont conduites en « neutres » non intervenants, que ce soit sur ordre ou sans ordre. Tout observateur de massacres organisés dans des régions de terres riches et d'expansion urbaine sait qu'on ne massacre pas dans ce type de territoires sans que s'y cache une opération foncière. Soit on veut recréer de la grande propriété, en faisant fuir les paysans des coopératives fondées à l'indépendance. Soit qu'on veuille libérer des terrains pour la spéculation urbaine. Pour faire fuir les populations rurales, il faut et il suffit, dans

un Etat de non droit ou de dictature militaire, de massacrer quelques villages entiers. L'effet de terreur produit un effet multiplicateur de fuite.¹⁵⁸

La région de la Mitidja, vastes plaines situées au sud-ouest d'Alger, est géo-historiquement connue pour être le grenier de l'Algérie en raison du haut rendement de ses terres fertiles. Ces terrains sont également convoités parce que situés sur le littoral et « idéalement placés pour y édifier des complexes touristiques en prévision du jour où le calme reviendra et où l'Algérie renouera avec son indéniable vocation touristique bridée depuis trente-cinq ans ».¹⁵⁹ Actuellement, il existe un projet de construction de quatre villes nouvelles dans la Mitidja. Le statut légal de ces terres a changé radicalement à l'indépendance de l'Algérie quand l'Etat algérien a récupéré ce qui avait été usurpé par les colons français, en nationalisant huit millions d'hectares de terres fertiles dans l'ensemble du pays. Quelque quatre-vingts pour cent devaient être travaillées par des paysans regroupés dans des domaines autogérés. Conformément à la Charte de Tripoli (juin 1962) du FLN, qui stipule que la « terre appartient à ceux qui la travaillent » et prescrit « le partage sans parcellisation de la terre » associé à un système coopératif, ce principe est devenu loi par décret en août 1969. La charte de la révolution agraire (1971) a maintenu le principe de la petite et moyenne propriété et a intégré des dispositions légales pour prévenir la fragmentation ou la concentration post-mortem de la propriété foncière. Elle a accordé « l'usufruit éternel » aux paysans qui travaillent les terres nationalisées et leur a donné le droit de transmettre cet usufruit à un héritier mâle (non encore bénéficiaire de terre) s'il s'engage à travailler cette terre.

Le statut légal de ces terres a connu toutefois un bouleversement depuis septembre 1995, date à laquelle le régime militaire a annoncé son intention de privatiser 2,8 millions d'hectares (sur les 8 millions d'hectares de terre arable), dont 0,1 million d'hectares dans la Mitidja. Même avant que la loi sur la privatisation ne soit adoptée en 1998, environ 600 000 hectares de la région de la Mitidja ont été livrés à la spéculation foncière depuis septembre 1995.¹⁶⁰ Cette loi en a facilité l'acquisition par les vétérans de la guerre de libération reconvertis dans les affaires.¹⁶¹ Ceci a été largement perçu comme un traitement préférentiel de ce que l'on nomme aujourd'hui le lobby des milices, un groupe de pression où figurent le commandant Azzedine, Boubnider et Zbiri, anciens commandants du maquis. Certains d'entre eux ont participé à la mise sur pied des forces paramilitaires en 1994 et dirigent, à ce jour, les opérations COIN en coordination avec – et pour le compte de – l'armée.¹⁶² Parmi d'autres importants bénéficiaires, on retrouve des officiers d'active engagés dans les activités commerciales à temps partiel, des officiers de l'armée en retraite et de puissants fonctionnaires de l'Etat qui blanchissent d'énormes sommes d'argent volées des institutions publiques.¹⁶³ En octobre 1990, le premier-ministre Mouloud Hamrouche avait ordonné la publication d'une première liste de 150 fonctionnaires et officiers qui s'étaient appropriés illicitement des terres nationalisées, initiative à laquelle de puissants intérêts dans l'armée mettront rapidement fin.¹⁶⁴ Faisant allusion à ces bénéficiaires, Louisa Hanoune, leader du Parti des Travailleurs, a déclaré:

Pour toute une série de gens, il y a beaucoup de profits à faire. Par exemple, on laisse pourrir sur pied des pommes de terres algériennes, ce qui permet à des « amis » d'importer des pommes de terre étrangères et de ramasser beaucoup d'argent au passage. Idem pour la nouvelle loi sur la redistribution des terres, qui profite aux « anciens combattants et à leurs ayants droit » ; ce sont des proches du pouvoir, et certains sont de véritables mafieux. Il est d'ailleurs à noter que les terres où des familles sont égorgées – et celles de leurs voisins qui, terrorisés, s'en vont – sont considérées comme abandonnées et donc redistribuables... Même chose pour de petits entrepreneurs qui sont harcelés, rackettés, au point de devoir fermer leur affaire. Celle-ci est alors reprise par d'autres qui, curieusement, ne sont pas ennuyés.¹⁶⁵

En résumé, ceux qui induisent la privatisation des terres comme motif des massacres le font sur la base de certaines conséquences matérielles, économiques et légales particulières. Matériellement, les massacres ont déclenché un exode croissant des villageois vers les grandes centres urbains. Economiquement, les massacres ont lieu dans les terres de grande valeur

intrinsèque alors que les prix de vente de ces champs de massacres ont brutalement chuté car les agriculteurs ont abandonné ou cédé leurs terres pour des prix dérisoires. La propriété foncière a changé de statut légal, passant des petits agriculteurs à des moyens ou grands bénéficiaires associés à l'armée, qui ont volé ou acheté des terres dépeuplées. Certains commentateurs, dont Forestier, ont même suggéré que la victimisation sans distinction d'âge observée lors des massacres sert l'objectif légal d'empêcher quiconque de la descendance de la victime de venir réclamer légalement « l'usufruit éternel et transmissible ». Forestier note que :

A chaque massacre, la terreur pousse les cultivateurs dans les villes. Afin que le mouvement s'accélère, les tueries sont de plus en plus ignobles. On a relevé des cas de cannibalisme. Des bébés ont été cloués sur des portes ou brûlés dans le four d'une gazinière. Les meurtriers s'acharnent sur les enfants pour éliminer jusqu'au dernier héritier afin d'interdire tout recours futur pour l'attribution de terres. Il arrive qu'après un premier massacre des rescapés restent sur place car ils ne savent pas où aller. A Ar-Raïs, les commandos de la mort sont revenus une deuxième fois pour les décimer.¹⁶⁶

Enfin, il convient d'observer que les comptes rendus de cette théorie ne se fondent pas tous sur des corrélations entre les massacres et la privatisation des terres en tant que telle. Certains défenseurs de l'explication des massacres par le motif des privatisations le font du fait qu'elle instancie des régularités corrélatives plus larges entre la violence noyant l'Algérie et la restructuration de son économie.

De nombreux algériens ont l'intuition que la restructuration économique en cours entretient, module et façonne une partie de la violence. Bien qu'il n'existe à ce jour aucune étude empirique sur les divers liens entre l'intensité, la modulation et la distribution de la violence d'une part et les principales opérations économiques et financières conduites depuis 1992 en Algérie, quelques éléments d'information fragmentaire viennent étayer cette intuition. On peut classer ces éléments en trois séries d'observations.

Voyons en premier lieu ce que Karabadjji rapporte sur la violence en tant qu'expédient pour la privatisation des entreprises pharmaceutiques publiques :

Du coup, nombre d'investisseurs font pression pour que le gouvernement vende des entreprises solides telles qu'Air Algérie ou même encore la Sonatrach (entreprise pétrolière). Dans le même temps, d'autres entreprises publiques, rentables elles aussi, font l'objet de réelles tentatives de déstabilisation. C'est le cas, par exemple, de Saïdal, une entreprise pharmaceutique, qui s'efforce de faire revivre une industrie nationale, largement concurrencée par les sociétés privées importatrices. « Cette dynamique dérange, explique un cadre de Saïdal. Le PDG de notre entreprise a été victime de plusieurs attentats terroristes. Nos installations de production sont régulièrement ciblées, et nous avons été obligés de créer une filiale de sécurité pour nous protéger. Personne n'arrivera à nous convaincre que ces attentats sont le fait des groupes islamistes. »

En clair, les lobbies qui souhaitent que l'Algérie continue à importer des médicaments plutôt que de les fabriquer seraient derrière ces attentats. La déstabilisation par une violence qu'il est aisé d'attribuer aux terroristes n'est pas la seule arme utilisée par ceux qui souhaitent transformer le pays en gigantesque comptoir commercial.¹⁶⁷

Les bénéficiaires du plan de privatisation sont des officiers de l'armée, leurs proches, d'autres civils affidés à ces officiers ou des gens liés aux hautes sphères du régime militaire. Hadjadj fait remarquer :

La libéralisation sauvage de l'économie, sous la houlette du FMI, a surtout permis de remplacer le juteux monopole d'Etat par celui qu'exercent les nouveaux parrains qui se sont partagé le marché de l'importation – près de 10 milliards de dollars chaque année. Le poids d'un parrain est proportionnel à celui de ses protections au sein du pouvoir. Pour identifier les secteurs potentiels de corruption, il suffit d'inventorier les budgets d'Etat ou mis à disposition par les banques d'Etat (toujours en attente d'une réforme ou d'une privatisation de leur gestion) : la santé, l'agroalimentaire, l'équipement et les infrastructures, l'industrie, la sécurité, la défense nationale...

Un exemple édifiant, parmi tant d'autres, est celui du médicament, où l'on affiche ouvertement, à travers la création de sociétés privées d'importation, ses liens familiaux avec des dignitaires du régime. Parmi les noms les plus connus, on retrouve les Ghenim, Bouhadja, Benmansour, Laroussi, Sidi Saïd, Lamari.¹⁶⁸

Quatre de ces noms ont accès au monopole de la violence institutionnelle : Benmansour, ministre de l'intérieur, Ghenim et Bouhadja, généraux, et Lamari, chef d'état-major de l'armée. Ce dernier est associé à Mohamed Ait Djedou, magnat dans le secteur pharmaceutique.¹⁶⁹ Plusieurs observateurs ont également perçu le lien avec l'éradicateur Lamari comme vital pour faire bénéficier, de « l'autre côté du comptoir », l'industrie pharmaceutique française. L'Algérie importe 80% de ses médicaments, ce qui représente 4,5% de la recette pétrolière (500 millions de dollars en 1995 par exemple), et la plupart d'entre eux sont produits par les entreprises pharmaceutiques françaises.¹⁷⁰

Dans une étude de l'économie de guerre, Martinez souligne que:

La tactique des groupes armés islamistes s'accompagne d'un phénomène de privatisation des secteurs les plus exposés. Ainsi, la destruction systématique des véhicules publics a entraîné une prolifération des sociétés de transport privées qui représentent, à présent, 60 % du marché dans le Grand Alger. Depuis un décret de février 1987, il était possible de se mettre à son compte, mais ce n'est qu'à partir de la guerre civile qu'une véritable privatisation sauvage s'est opérée [...] Selon une étude du ministère des Transports financée par la Banque mondiale, les transporteurs privés détiennent 100 % des parts de marché à Annaba et Sétif, 98 % à Constantine, 86 % à Blida et 74 % à Oran. La violence des émirs a également favorisé la modernisation du secteur du bâtiment. Le sabotage des cimenteries d'Etat a permis la naissance de nouvelles entreprises privées.¹⁷¹

L'affirmation de Martinez à propos de la motivation économique de la violence est confirmée par un rapport de Karabadjji, qui ne partage pas, en revanche, la certitude de Martinez quant à l'identité des instigateurs et des auteurs de cette violence:

« Les monopoles publics ont été remplacés par des monopoles privés proches des cercles du pouvoir. Il est inutile d'essayer d'importer des produits alimentaires, des médicaments ou des matériaux de construction. Tout le monde sait qu'il y a des gens incontournables sur ces marchés et qu'il vaut mieux, pour sa propre sécurité ne pas s'en approcher », reconnaît un employé de la chambre de commerce d'Alger. « Je mets au défi n'importe quel opérateur algérien anonyme d'importer du sucre ou du ciment français. Au mieux, il recevra un refus poli du fournisseur. » [...] D'autres opérateurs ont eu moins de chance : les Algériens sont persuadés que certains assassinats attribués à des groupes islamistes armés sont liés à des affaires de rivalités en matière de commerce international.¹⁷²

Dans la seconde série d'observations, on relève souvent que ce n'est pas un hasard si ceux qui détiennent le monopole de la violence institutionnelle sont ceux-là mêmes qui profitent des privatisations et de la corruption. Le parlementaire suisse Ziegler note:

Les centaines de victimes des massacres de Rais et de Beni Messous ne risquent pas de chagriner les militaires : par leur mort, elles contribuent au maintien de la rente pétrolière des généraux algériens, déposée majoritairement dans les banques de Genève. Depuis plus de cinq ans, depuis le coup d'Etat militaire de janvier 1992, le sanglant chaos organisé par les tueurs – certains de leurs officiers traitant au sein des services secrets algériens – sert admirablement la stratégie des généraux : aussi longtemps que, dans la Mitidja, la banlieue d'Alger ou la Kabylie, les femmes, les hommes et les enfants sont égorgés, personne ne parlera d'élections libres. Elections que les généraux sont certains de perdre. Et avec elles les faramineux profits qu'ils tirent mensuellement des revenus du gaz et du pétrole. A Genève, des rues entières appartiennent aujourd'hui, par le truchement des sociétés immobilières par actions – qui garantissent l'anonymat des propriétaires réels –, à des généraux et des directeurs de sociétés d'Etat de la pétrochimie algériens. D'immenses fortunes prospèrent sur des comptes numérotés algériens. A Berne, un général – Abdelmalek Guenaizia – occupe l'ambassade. Il veille sur la bonne marche des transferts. Certains diplomates algériens se sont même fait rappeler à l'ordre par le département suisse des Affaires étrangères : ils passent leur temps à fonder des sociétés écrans au Lichtenstein. Ce qui n'est pas exactement une activité classique de diplomate.¹⁷³

Pour sa part, *Le Nouvel Afrique-Asie* rapporte que « le général Betchine, conseiller de la sécurité à la présidence de la République, est devenu un élément incontournable de l'Est de l'Algérie, dont il est originaire. Il y contrôle le renseignement, tout l'immobilier, l'industrie de transformation et, en dépit de ses prétendues rivalités avec les généraux Smain et Toufik, il partage avec eux l'appareil de répression ». ¹⁷⁴ Il possède aussi plusieurs journaux en Algérie et on dit qu'il possède un domaine et des biens immobiliers en France, en Suisse, en Tunisie et en Syrie. Le général Mediène détient d'importantes parts de marché dans la prospection du pétrole et de l'or tandis que son fils aîné représente le géant industriel sud-coréen, Daewoo, en Algérie. ¹⁷⁵ Le général Khaled Nezzar possède des biens immobiliers et fonciers à Alger, Batna et Constantine. Son fils détiendrait de grosses parts dans l'importation des produits agro-alimentaires et serait marié à la fille d'un multimillionnaire qui possède, entre autres intérêts, le restaurant du Château de Versailles en France et la compagnie aérienne *Go Fast* qui fait la navette entre Paris et la principale base pétrolière algérienne, Hassi Messaoud. ¹⁷⁶ Le général Larbi Belkheir possède des biens immobiliers au Maroc, en France, en Suisse et au Venezuela. ¹⁷⁷ Il a amassé une fortune considérable, estimée à des centaines de millions de dollars, provenant du projet Fiat – qui n'a jamais vu le jour – alors qu'il était secrétaire à la présidence, et d'une rente qu'il reçoit régulièrement des sociétés italiennes de construction de gazoducs. ¹⁷⁸ Quant aux généraux Abdelhamid Djouadi, Lakehal-Ayat et Abdelmadjid Cherif, ils détiennent le monopole des sociétés de sécurité privées pour la surveillance des champs pétroliers. ¹⁷⁹

La troisième série d'observations expose des corrélations moins évidentes entre la violence et la restructuration de l'économie. L'économiste Bellami note:

La libéralisation économique a été imposée par un terrorisme d'Etat manifeste et subreptice. Le « produit économique » des attentats à la bombe contre des entreprises publiques a été la fermeture des usines et la mise au chômage de milliers de travailleurs sans aucun coût politique puisque la responsabilité en est imputée à des groupes armés occultes comme le GIA. En fait, un pourcentage assez important de travailleurs licenciés ont été convertis en ressources répressives paramilitaires. Dans un pays qui a connu 115% d'inflation en 4 ans, 8% de baisse dans la production industrielle, une classe moyenne balayée et un taux de chômage affectant 30% de la population active, est-ce le fait du hasard que, d'une part, on ferme des usines et licencie 800 000 travailleurs et que, d'autre part, on engage plus de 200 000 miliciens, gagnant des salaires 2 ou 3 fois plus élevés que le salaire minimum garanti? Est-ce une coïncidence que les prescriptions de « restructuration » du FMI viennent soutenir explicitement cette destruction de notre économie et la militarisation de notre société? ¹⁸⁰

Bellami ajoute:

Les nouvelles lois économiques, financières et monétaires servent à légaliser une libéralisation anarchique et socialement brutale, blanchir d'immenses fonds détournés et brader les ressources nationales à quelques multinationales peu scrupuleuses. La plupart de ces lois ont été votées entre 1992 et 1996 par les membres du Conseil National de Transition (CNT), c'est-à-dire, sans exception aucune, par des personnes nommées par l'armée et non élues par le peuple. Est-ce un hasard si ces lois ont été votées dans les moments où le pays était submergé par des vagues de terreur? Alors qu'il n'y avait aucune instance élue pour prendre de telles décisions? A un moment où la visibilité du pouvoir coercitif de l'armée était à son maximum et la marge de protestation sociale à son minimum? Un proverbe algérien dit : « le hasard, c'est la volonté des autres. » ¹⁸¹

3.5. Les massacres comme « ronde barbare »

On retrouve cette explication le plus souvent, mais non exclusivement, dans les écrits des commentateurs et « experts » français en violence. Cette thèse suggère que les massacres relèvent d'une guerre sociale totale, « un engrenage de vengeance et de haine », ¹⁸² « un règlement de comptes généralisé », ¹⁸³ « un règlement de comptes permanent », ¹⁸⁴ « une spirale de l'horreur » ¹⁸⁵ ou « une terrible ronde barbare » ¹⁸⁶ prenant racine dans l'histoire et la culture de l'Algérie. Hirst, journaliste britannique, lui parle d'une « guerre civile obscure, presque indéchiffrable [...] et barbare » où se déroulent « des vendettas tribales, familiales et communautaires enracinées dans

l'histoire brutale de l'Algérie ». ¹⁸⁷ Grandguillaume, anthropologiste français, affirme : « l'Histoire est partie prenante dans les événements actuels. Nous assistons à un règlement de comptes généralisé qui débouche sur les horreurs. » ¹⁸⁸

Deux aspects distinguent ces thèses de celles passées en revue plus haut. Primo, les instigateurs, les auteurs et les victimes ne sont pas définis rigoureusement, ou même politiquement. Ils appartiennent à des catégories sociales universelles telles que la famille, la tribu, le clan ou la communauté, représentées comme entraînés dans un tohu-bohu meurtrier et politiquement aveugle. Secundo, aucune intention instrumentaliste, qu'elle soit stratégique, politique ou économique, n'est invoquée pour expliquer les atrocités. Certaines conjectures imputent des mobiles psychologiques comme la « vengeance » et la « haine » à des entités sociales comme la « famille » ou la « tribu ». Les comptes-rendus typiques, en revanche, font appel à des faits et à des régularités historiques, culturels et/ou sociaux, plutôt qu'à des intentions putatives dans les esprits et/ou les politiques des instigateurs ou des auteurs comme c'est le cas dans les sections 3.1-3.4.

Grandguillaume croit que certains massacres sont imputables à des « contentieux familiaux » :

Ils [c.-à-d. les contentieux familiaux] doivent jouer un rôle. Des haines traditionnelles entre village, entre familles, entre clans subsistent. Elles reposent sur quoi ? Sur des atteintes à l'honneur, sur des querelles de terres qui n'ont pu être résorbées. On les voit réapparaître de nos jours à l'occasion de matches de football qui peuvent se terminer par des heurts violents entre partisans des deux camps. ¹⁸⁹

Garçon rapporte la déclaration, sous l'anonymat, d'un responsable algérien :

Quand la justice de l'Etat n'existe pas, qu'il n'y a aucun recours, que la neutralité des médiateurs traditionnels (*djemaas*) les rend suspects, la vengeance personnelle, la vendetta familiale ou tribale, la loi du talion deviennent la règle. ¹⁹⁰

A propos des massacres comme « atavismes tribaux » ou « expéditions punitives d'ordre tribal ou clanique », ¹⁹¹ Abdi rapporte des mobiles psychologiques de « haine » et de « vengeance » :

Dans les régions rurales, c'est devenu une guerre de tribus. Certaines sont liées au pouvoir, car un proche est petit fonctionnaire, policier, gendarme... ou même gradé dans l'armée. La spirale de l'horreur commence lorsque les islamistes tuent un membre de cette tribu. Celle-ci décide alors d'accepter les munitions des services de sécurité, puis monte une vengeance contre ceux qui ont des enfants au maquis. A la fin, les islamistes reviennent eux aussi massacrer, car l'armée a réussi à impliquer les gens, qui, depuis, 1992, n'ont jamais voulu prendre parti dans cette guerre. ¹⁹²

Mais quand les massacres sont décrits comme relevant de criminalité sociale chaotique, les comptes rendus parlent d'une Algérie qui « s'est gangstérisée » ¹⁹³ et où les tueries sont perpétrées par « des mafias locales qui entretiennent leurs propres milices » ¹⁹⁴ ou « des seigneurs de la guerre [...] qui recrutent des hommes dans leur famille et cherchent à agrandir leur fief ». ¹⁹⁵ Garçon y perçoit une violence anarchique :

La multitude d'acteurs impliqués dans les violence interdit toute lecture politique ou idéologique de la terreur actuelle, qui s'assimile de plus en plus à des violences privées. Tous les protagonistes – petit « seigneurs de la guerre » islamistes ou miliciens, différents clans militaires ou des services de sécurité, gangsters agissant sous couvert de Dieu ou de la Patrie – ont des « clientèles » à satisfaire, des trafics juteux à contrôler et des vengeances personnelles, tribales ou locales à assouvir. ¹⁹⁶

Son explication omet une classe particulière de « gangsters » que Grandguillaume ne néglige pas pour rendre compte de la « recrudescence » des massacres :

Il faut intégrer l'existence d'une délinquance massive. Avec toute cette jeunesse désœuvrée, dans un climat de violence institutionnelle où il n'y a plus de place pour le droit et la loi, la délinquance ne peut que prospérer. ¹⁹⁷

Il est clair que ces comptes-rendus dépeignent les massacres comme étant vides d'instrumentalité stratégique, politique ou économique.

Parmi les explications en termes de faits et de caractéristiques culturels et/ou historiques, on trouve des hypothèses avançant que les massacres ont pour cause la nature même de l'Islam et le caractère social du peuple algérien. Le Pen explique que « ces massacres spectaculaires font partie de tradition ».¹⁹⁸ Leconte affirme qu'« on tue en Algérie au nom de l'Islam ou, du moins, d'une certaine idée de l'Islam ».¹⁹⁹ Grandguillaume fait valoir que l'Algérie est une « société dure ».²⁰⁰ Des articles dans *Le Monde* et *L'Express* recourent souvent à des notions comme la « violence algérienne », la « spécificité de la violence algérienne », la « culture de guerre de l'Algérie » pour expliquer les massacres. De même, Hirst affirme que « historiens et sociologues sont enclins à s'accorder » que les « Algériens ont un penchant naturel vers l'extrémisme ».²⁰¹ Amin, ancien ambassadeur d'Égypte en Algérie, affirme également que :

Les Algériens sont plus frustes que les Égyptiens ou leurs voisins marocains ou tunisiens. Ils ont bon cœur mais, même dans leurs rapports quotidiens, ils sont bourrus, durs, dépourvus des manières plus raffinées d'un peuple civilisé. Ceci est dû à la misère qu'il ont endurée lors de la colonisation française.²⁰²

Les explications historiques qui ont été déployées pour rendre compte des massacres consistent essentiellement à relever des précédents historiques de violence opposant les Algériens pour les présenter comme des manifestations d'une caractéristique constante, donc d'une sorte de loi historique, subsumant la violence actuelle. Leconte, scrutant l'histoire pour expliquer la « spécificité » de la violence algérienne, affirme :

Les amalgames qui ont cours empêchent, pour l'instant, de discerner leur caractère spécifique [...] D'où vient-elle ? De la nuit coloniale, si l'on en croit certains historiens. Bugeaud aurait donc exporté la barbarie, d'origine occidentale, de l'autre côté de la Méditerranée. Rien sur la violence interne au mouvement nationaliste algérien. Acceptée au nom de la lutte contre l'occupant – version tiers-mondiste de « la fin justifie les moyens » – elle a provoqué une hécatombe dans les rangs militants, avant de se retourner contre la société. Depuis la guerre de libération, l'Algérie vit dans un règlement de comptes permanent, dont la variante actuelle est l'une des plus meurtrières.²⁰³

L'« hécatombe » à laquelle Leconte fait allusion est le conflit qui a opposé le Front de Libération Nationale (FLN) au Mouvement National Algérien (MNA).²⁰⁴ Grandguillaume invoque lui aussi « la violence du FLN contre la population pour l'engager dans la lutte » et « la violence contre les partisans de la France (harkis) » qui s'est poursuivie après l'indépendance.²⁰⁵ A ce propos, il affirme :

Aujourd'hui, des règlements de comptes ont lieu dont la source est à rechercher dans les conflits nés de l'indépendance algérienne en 1962. Je pense aux massacres de harkis qui ont eu lieu durant l'été de cette année-là, dans les premiers mois de l'indépendance. On évalue le nombre de morts entre 60 000 et 100 000. Les harkis, c'étaient des Algériens recrutés par la France et qui étaient engagés dans des milices du même type que celles que le pouvoir actuel arme dans les villages. A l'indépendance, la France leur a refusé l'accès au territoire français. Ces gens-là se sont trouvés prisonniers dans leur propre pays. Et ils ont été tués. Ces harkis n'étaient pas des individus isolés. Ils appartenaient à des familles, à des tribus. Je suis convaincu qu'il y a des rancunes tenaces que les événements actuels réactivent. Aujourd'hui le qualificatif de « harki » ou de « fils de harki » est sans cesse utilisé comme une insulte par chacun des camps. Le harki, c'est celui qui a trahi son pays.²⁰⁶

Ces explications sociales ou historiques situent la « cause » des massacres dans des faits *antérieurs* à l'indépendance algérienne, en 1962. Dans le même ordre argumentaire, faisant appel cette fois-ci à des faits *postérieurs* à l'indépendance, on peut trouver des références à la « violence enracinée dans les écoles algériennes ». Grandguillaume encore une fois :

[L'Algérie] est une société dure. A l'image de son école, par exemple. Les enfants y sont souvent frappés, brimés. Il a quelques années, il était question de rédiger des circulaires contre ces châtiments corporels. Tout

cela pour dire que l'on est soumis à la violence dès l'école, dès le plus jeune âge. Les citoyens sont malmenés dans leur vie quotidienne.²⁰⁷

Pour sa part, Adler parle de l'éducation nationale douteuse des Algériens:

L'immonde violence qui fait rage aujourd'hui est avant tout la fille de cette époque [coloniale] et aussi, bien sûr, celle de l'éducation nationaliste de masse du règne de Boumediene, qui, loin de chercher l'apaisement des esprits, a exalté à la soviétique une guerre de libération parfaitement mythifiée.²⁰⁸

Grandguillaume trouve également que la « violence algérienne » prend racine dans la politique d'arabisation au détriment de la langue française.²⁰⁹

4. Portées explicatives des cinq hypothèses

Nous allons à présent tenter d'explorer les forces et limites explicatives de ces cinq intentions putatives.

Plutôt que de comparer les hypothèses aux particularités des massacres pris individuellement, nous testerons leurs conséquences par rapport à quelques macro-indicateurs de victimisation obtenus en intégrant les données des massacres pris individuellement. Ces données collectives sont disponibles dans l'étude de Ait-Larbi et coll. qui est intitulée *An Anatomy of the Massacres*.²¹⁰

Les auteurs distinguent deux sortes de massacre: la victimisation de masse sélective (VMS) et la victimisation de masse aléatoire (VMA). Ils définissent un massacre de type VMS comme un événement où un sous-groupe choisi de civils sans défense sont tués sans distinction. Un exemple serait l'assassinat des membres d'une famille donnée, choisie dans un quartier ou dans un village. Ils caractérisent un massacre du type VMA comme étant un épisode où un sous-groupe aléatoire de la population est aveuglément victimisé – par exemple un attentat à la bombe dans un lieu public.

Les informations employées ont été obtenues essentiellement dans les dépêches et les articles de la presse internationale. Les auteurs admettent que ces données sont incomplètes et déformées (par sous-estimation). Leurs données sur les tueries jusqu'au début de 1996 étaient lacunaires, mais pour les périodes ultérieures jusqu'à décembre 1998 ils ont intégré diverses sources de données, recherchées sur le réseau Internet. Ainsi, ils ont pu disposer d'un ensemble de données plus détaillé.

Les auteurs se sont d'abord concentrés sur les épisodes de victimisation en tant qu'unité d'analyse pertinente. Ils ont généré plusieurs indicateurs : grandeurs et fréquences des événements VMS et VMA, leurs fluctuations annuelles et mensuelles respectives, leurs distributions par wilaya (département) sur le territoire national, ainsi que leurs géographies politiques, militaires et économiques.

Les auteurs se sont ensuite appliqués à l'étude de la population des victimes comme unité d'analyse. Ils ont calculé les nombres de morts ainsi que leurs distributions dans le temps, l'espace et la société. Ils ont procédé à des analyses non quantitatives de sélectivité, de vulnérabilité et de réactions aux massacres. Un compte rendu des effets des tueries sur les populations touchées a été donné.

Autre unité d'analyse considérée par les auteurs: la population des crimes et des auteurs. Ils ont généré des données collectives sur les blessures et les armes dans les épisodes de VMS, et sur les tendances des armes et des cibles associées aux événements VMA. Certaines caractéristiques des aspects organisationnels des auteurs ont également été inférées.

Il est clair que nous sommes en présence d'une énorme quantité de données utilisables pour tester les conséquences logiques des intentions putatives passées en revue dans la section 3. Un

examen exhaustif des hypothèses par rapport à toutes les données disponibles requerrait un grand programme.

Notre résolution des portées des cinq hypothèses se limitera à seulement quelques-uns des macro-indicateurs temporels et spatiaux obtenus dans l'étude qui prend les *événements* VMS et VMA comme l'unité d'analyse relevante. Ce sont les observables les plus fiables de l'ensemble de leur données, et il n'est pas requis d'avoir recours à beaucoup d'hypothèses auxiliaires pour pouvoir déduire des conséquences testables à partir des intentions putatives.

4.1. Fluctuations mensuelles des massacres

La figure 2 montre les fluctuations mensuelles des nombres d'événements VMS et VMA entre avril 1996 et décembre 1998. Un phénomène de *vagues* de tueries entrecoupées d'accalmies y est clairement visible. L'activité totale de massacres se caractérise par sept ondes, appelées *vagues* ci-après et dénotées V_1, \dots, V_7 sur la figure. Ces vagues sont des éruptions de terreur de masse à différents moments, chacune ayant sa propre intensité et durée. La figure 3 représente les fluctuations mensuelles des nombres correspondants de victimes de tueries sélectives ou aveugles dans la même période. La structure ondulatoire apparaît de nouveau. Les moments et les durées^E de ces pics de terreur sont équivalents à ceux observés dans l'activité totale de massacres. Les intensités des pics sont en relation proportionnelle.

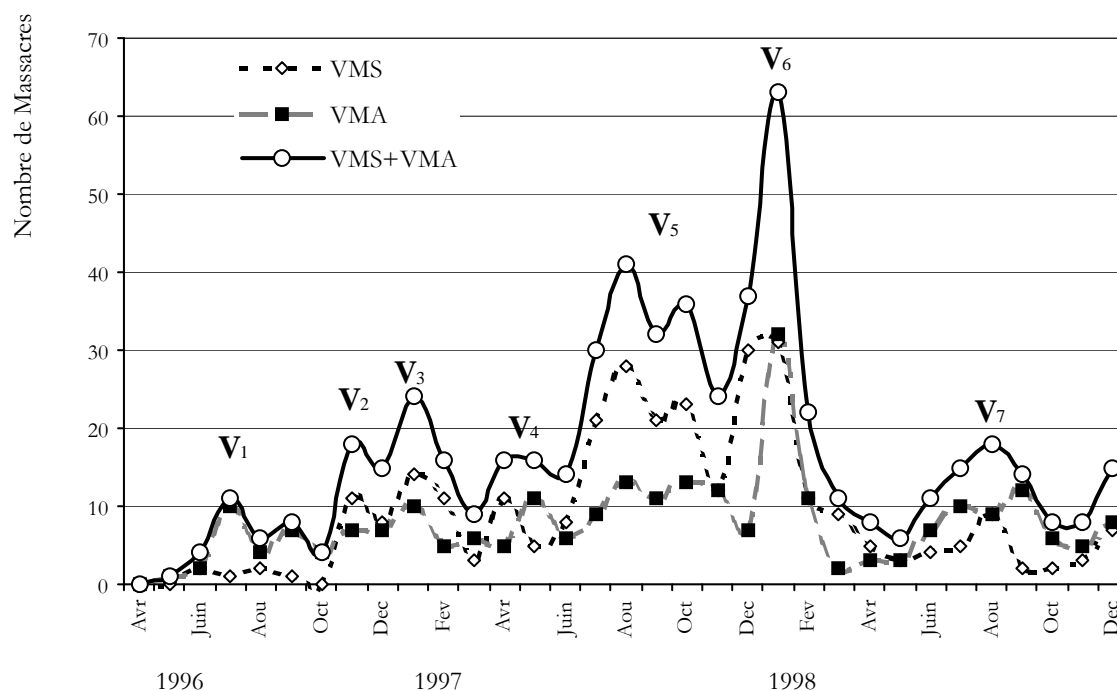


Figure 2. Fluctuations mensuelles des événements VMS et VMA, avril 1996-décembre 1998

^E Ait-Larbi et coll. définissent la durée d'une vague de massacres comme la largeur totale à la moitié du maximum (FWHM – full width at half maximum). Supposons qu'il y ait une série de massacres qui augmente, atteint un maximum de N massacres à un mois t_{mois} , puis diminue. La *durée* de cette *vague de massacres* est le temps qui s'écoule entre l'activité de massacre enregistrant $N/2$ *crecendo* et *decrecendo*.

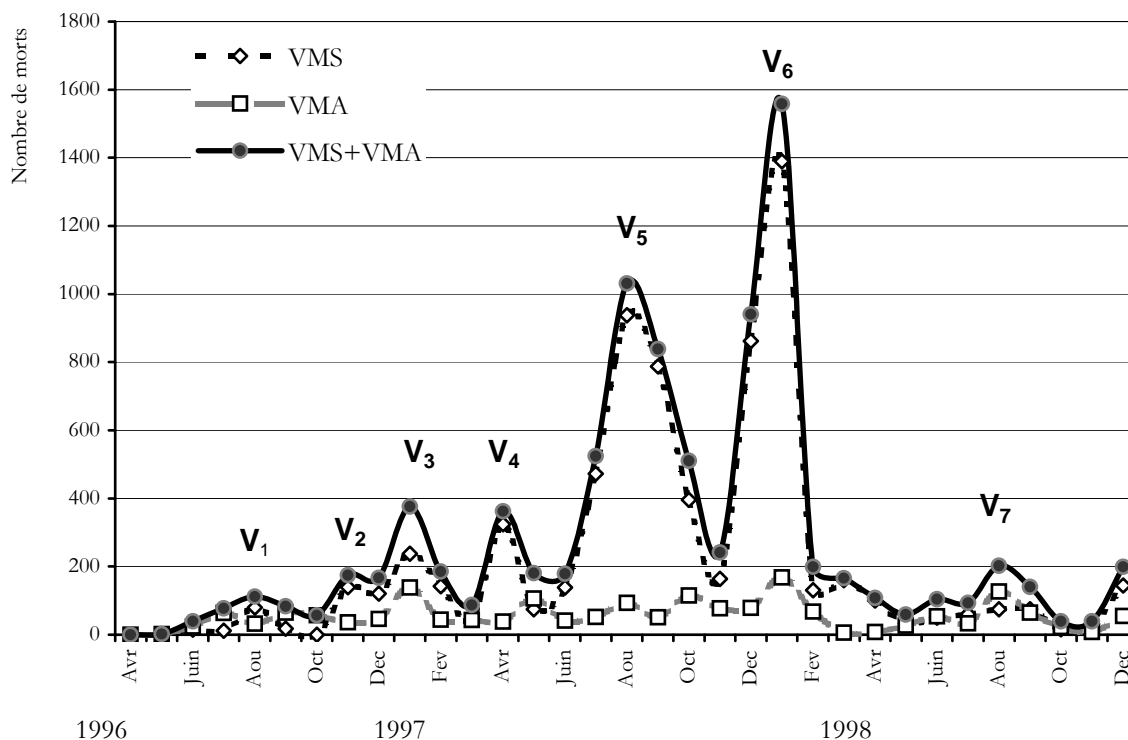


Figure 3. Fluctuations mensuelles des nombres de morts par VMS et VMA, avril 1996-décembre 1998

4.1.1. Structure ondulatoire de l'activité de massacres

Comment la structure *en vagues* représentée sur les figures 2 et 3 peut-elle être la conséquence *exclusive* d'une des cinq intentions supposées?

Prenons l'hypothèse de la « ronde barbare », dénotée H_{RB} ci-après. Comment peut-elle impliquer que « des vendettas tribales, familiales et communautaires enracinées dans l'histoire brutale de l'Algérie » éclatent et se calment selon le profil des figures 2 et 3? Pourquoi y aurait-il des périodes où les vendettas claniques et familiales et la criminalité sociale éclatent collectivement? Pourquoi y aurait-il des accalmies entre ces explosions de destruction sociale? Pourquoi la rudesse de la société algérienne, l'école algérienne et l'arabisation occasionneraient-elles des massacres avec une modulation alternée dans le temps?

Il est improbable que les théories de Grandguillaume sur la « violence algérienne » puissent engendrer la structure ondulatoire de l'activité de massacres, et donc en rendre compte, sauf, peut-être, si des hypothèse auxiliaires *ad hoc* plutôt bizarres pourraient être invoquées pour les repêcher. La charge de sauver ses théories lui incombe.

Le problème de H_{RB} se situe dans son *explanandum* qui est plutôt vague: « la violence algérienne » au lieu d'un ensemble de faits précis. De plus, l'imputation d'états subjectifs inaccessibles tels que la « haine », la « vengeance » et la « rudesse » à des catégories sociologiques telles que la « famille », le « clan », la « société » est une vogue admissible dans les discours de « rationalités subjectives de la violence » mais il reste qu'elle n'est d'aucune utilité pour expliquer des faits précis. Pour une chose, une telle approche vient obscurcir les explications en termes de stratégies d'actions prescrivant des actes de violence précis.

En rapportant leur observation de la structure ondulatoire de l'activité de massacres, Ait-Larbi et coll. soulignent, en citant Merloo, que l'alternance dans le régime des tueries pourrait être la conséquence d'une stratégie d'entretien efficace de la terreur. L'application constante de la terreur engendre, avec le temps, une immunité à la peur et la volonté de résister. En effet, Merloo affirme:

Dans sa description tactique des techniques d'intimidation de masse et de contrôle collectif, la stratégie totalitaire a découvert que susciter la panique, la peur et la terreur à elles seules ne suffit pas. Une trop grande pression psychologique exercée pendant une longue période de temps perd de son impact effrayant et provoque souvent la rébellion et la résistance critique de la population, ce qui va contre l'objectif final de fabriquer des robots manipulables et dociles avec des êtres humaines.

Pour mieux parvenir à ses fins, la stratégie la plus scientifique fait usage de *vagues de terreur* « entrecoupées de périodes de calme relatif et de liberté » – ce qu'on appelle la « période de répit » (*peredishka*). Ces intervalles de liberté relative et d'absence de tension manifeste peuvent être mieux exploités pour la persuasion politique et l'hypnose collective si une nouvelle vague de terreur est anticipée. C'est tout à fait comparable au patient sous hypnothérapie qui devient plus facile à hypnotiser au fur et à mesure des séances. L'alternance de périodes de terreur et de répit, et l'alternance d'une guerre froide haineuse et de propagande contraire appelant à une coexistence pacifique et harmonieuse peuvent progressivement créer la confusion et une plus anxieuse appréhension au sein de la population.²¹¹

Considérons maintenant l'hypothèse de la privatisation des terres (dénotée H_{PT} ci-après). Il n'existe pas de paramètre de privatisation de terres évident qui alterne avec le temps. Il est peu probable que les vagues de massacres soient toutes impliquées par H_{PT} même si on suppose que les instigateurs des massacres pour privatiser les terres maîtrisent cette stratégie scientifique de la terreur et modulent les tueries en conséquence. Les figures 2 et 3 représentent les activités de massacres et les nombres de victimes pour l'ensemble du territoire, dont certaines parties n'ont aucune valeur foncière ou immobilière particulière. La Mitidja ne compte que pour une petite partie de la victimisation totale. De plus, dans la version simple de H_{PT} , étant donné une région, une fois que la terreur a été appliquée pour en expulser les propriétaires, il n'y a aucune raison apparente d'y entretenir la terreur. Nous reviendrons plus tard sur ce point.

Envisageons maintenant l'hypothèse de la punition islamiste (désignée H_{PI} ci-dessous). Il n'est pas clair comment le dégoût de « haine », de « vengeance » et de « désespoir » pourrait occasionner des tueries qui éclatent et se calment d'une manière structurée à l'échelle nationale. Comme on l'a vu dans la section 3.1, le ministre Moussaoui qualifie les massacres de « derniers spasmes d'une bête enragée », celle-ci désignant l'ensemble des insurgés islamistes.²¹² La référence au « spasme » est une représentation vivante de la structure en vague des massacres. Cependant, dans la mesure où un spasme est un mouvement involontaire et où le terme « bêtes enragées » suggère la présence de fanatiques incontrôlablement violents, la probabilité que des insurgés libèrent leur colère nihiliste de manière collective et synchrone dans des périodes particulières, entrecoupées de quiétude collective, semble plutôt faible. La version *psychologique* de H_{PI} (c.-à-d. la punition comme mobile psychologique par opposition à une intention instrumentaliste) paraît invraisemblable.

Bien sûr, on peut supposer que les islamistes maîtrisent la stratégie scientifique de la terreur décrite par Merloo. Dans ce cas, seule la version instrumentaliste de H_{PI} survivrait car il est improbable que des « fanatiques » – qualifiés, entre autres, de « sauvages », de « barbares », d'« enragés », de « nihilistes » et d'« irrationnels » – en crise de « désespoir » ou en quête de « purification rituelle », « morale », « religieuse » ou « communautaire » puissent exercer une violence instrumentaliste calculée. A moins, évidemment, que Rheda Malek, Hachemi Cherif et Khalida Messaoudi puissent remédier à leur théorie en recourant à des hypothèses auxiliaires *ad hoc* pour expliquer la modulation temporelle des « spasmes » ou des « rituels ».

La version *instrumentaliste* de H_{PI} ne peut être exclue en principe. Admettre que H_{PI} explique la structure ondulatoire c'est dire que les insurgés punissent leur base sociale pour l'empêcher de faire défection au profit du régime en place à l'aide d'une technique de dissuasion *constante*. En d'autres termes, la modulation de la terreur dans le temps serait, dans ce cas, destinée à empêcher *constamment* les populations de passer dans le camp du régime militaire.

Examinons, enfin, l'hypothèse la contre-mobilisation COIN (dénotée H_{COIN} ci-après). L'armée a le monopole de l'expertise et des moyens dans l'exercice de la force. La proposition qu'elle module les tueries prescrites par la stratégie COIN de façon à maintenir toute la société sous une terreur *constante* est plausible. Aucun des traits représentés sur les figures 2 et 3 ne vient exclure H_{COIN} . Les mêmes remarques sont valables pour l'hypothèse de la guerre des clans (désignée H_{GC} ci-dessous). Sans autres hypothèses auxiliaires, H_{GC} ne peut, en principe, être exclu.

Plutôt que de confronter les intentions putatives à la *totalité* de la structure en vagues des massacres, nous allons à présent explorer les mesures dans lesquelles elles pourraient expliquer, individuellement ou conjointement, chacune des vagues $\{V_1, \dots, V_7\}$ dont les intensités et les durées sont représentées sur les figures 2 et 3.

4.1.2. Moments des vagues de massacres

On se concentrons uniquement sur H_{PI} , H_{COIN} et H_{GC} . Comme indiqué ci-dessus, il est probable que les massacres relevant exclusivement du motif de privatisation des terres ne contribuent pas significativement à la fluctuation temporelle de l'activité des tueries. Il est plus probable qu'ils concourraient à cette activité s'ils sont *combinés* avec H_{COIN} et/ou H_{GC} , mais dans ce cas les indicateurs géographiques testeraient H_{PT} plus rigoureusement que les indicateurs temporels.

H_{RB} étant à elle seule une explication improbable des vagues, elle ne sera pas prise en considération dans ce qui suit. Faire néanmoins l'impasse sur cette dernière hypothèse ne signifie pas que l'on doive supposer que les unités sociales comme la « famille », le « clan » ne sont pas impliquées. La guerre civile en Algérie, à l'instar des autres dans le monde, ne se déroule pas dans un vide; elle oppose, subsidiairement mais non nécessairement, diverses unités sociales (famille, clan, tribu etc.).^F

Pour évaluer si l'une ou l'autre des vagues V_1, \dots, V_7 vient corroborer ou infirmer les hypothèses H_{PI} et/ou H_{COIN} et/ou H_{GC} , nous allons passer en revue certains des événements publics concomitants, et politiquement pertinents, à ces vagues.

V_1 : Prenons la séquence de tueries représentée par V_1 sur les figures 2 et 3. Son activité atteint son pic en juillet 1996 (figure 2) et le nombre maximum de morts est enregistré en août 1996 (figure 3). Du côté des insurgés, le seul événement public significatif est la création du Mouvement Islamique de la Dawa et du Djihad (MIDD), en juillet 1996. Du côté du régime en place, Zouabri prend la tête du GIA après l'assassinat des moines de Tibherine et le meurtre subséquent du chef du GIA, Zitouni, conséquences, à ce qu'on dit, d'un clash entre la DRS

^F Ce qui distingue une guerre civile d'une autre c'est moins l'implication d'unités sociales comme la famille ou le clan que les lignes et les configurations particulières de conflit ainsi que la façon dont ces dernières traversent ces unités sociales. On pourrait, à cet égard, entendre H_{RB} comme étant expliquée – et subsumée dans – H_{COIN} , comme suit. Pendant la guerre de libération d'Algérie, l'armée française a fait appel à des sociologues et à des anthropologues pour mettre au point des techniques de contre-organisation dans l'objectif plus large de contre-mobiliser la population contre la révolution. La campagne COIN a exploité les divisions et liaisons familiales, claniques et tribales pour entraîner la population contre le FLN. Le colonel américain McCuen note: « les Français ont expérimenté une contre-organisation similaire de la population algérienne, cherchant à bloquer les "hiérarchies parallèles" qu'ils ont vu établir par le Viêt-minh et le FLN parmi le peuple. Ils ont tenté d'amener le plus possible d'Algériens au sein d'un certain type d'organisation. Le service d'action psychologique et d'information (SAPI) de l'armée française a étudié la population pour identifier les divisions homogènes à entreprendre pour contre-organiser le peuple algérien. Un certain nombre de divisions a été possible. Par exemple, la confrérie religieuse était une organisation toute faite. Bergers, paysans et pêcheurs ont été d'autres options. Le SAPI a décidé toutefois de concentrer les efforts français sur la population rurale et plus particulièrement sur les anciens combattants, les femmes et les jeunes. Il estimait que ces segments de la société étaient décisifs dans la lutte pour le contrôle du peuple. » (Voir J. McCuen, *The Art of Counter-Revolutionary Warfare*, op. cit., p. 98).

algérienne et le SDECE français.²¹³ Il existe trois indications d'hostilités claniques. Il y a l'assassinat du général réconciliateur Saidi, la veille de sa nomination au cabinet militaire, en juin 1996. Les promotions et affectations prévues pour le 5 juillet sont gelées car les réconciliateurs et les éradicateurs ne peuvent s'entendre sur une liste commune. Le réconciliateur Zéroual intensifie ses consultations des partis en juillet et août 1996 pour la conférence nationale sur le dialogue, en septembre 1996. Aucun de ces événements, que ce soit dans le camp des insurgés ou dans celui du pouvoir, ne vient réfuter les hypothèses H_{PI} et/ou H_{COIN} et/ou H_{GC} .

V₂: Cette vague atteint son pic en novembre 1996. Le seul événement politique significatif est le référendum sur la constitution, tenu le 28 novembre 1998. Cet événement ne semble pas pertinent aux hypothèses H_{PI} et/ou H_{COIN} et/ou H_{GC} . Cette vague sera cependant analysée plus finement en examinant ses variations hebdomadaires – voir section 4.2.

V₃: Examinons maintenant la vague V_3 dont le maximum a été atteint en janvier 1997. Les partisans de la thèse des massacres comme « purification morale, religieuse ou rituelle » voient dans cette vague une preuve de leur assertion car elle recouvre en partie le mois du Ramadhan, mois qu'ils considèrent particulièrement propice à l'offrande du sang.²¹⁴ Quant à H_{PI} , il n'y a pas d'événements apparents, au sein du mouvement insurrectionnel, qui indiquent une intensification de la campagne pour punir les populations et les dissuader de passer dans le camp du régime. Aucune indication que la base sociale des insurgés est de plus en plus disposée à soutenir le régime n'a été rapportée.

Si on prend le point de vue opposé, les partisans de H_{COIN} peuvent avancer que le Ramadan est un mois de plus grande religiosité, de fréquentation plus assidue des mosquées, d'activité sociale et de solidarité, et donc plus propice à une influence politique et un déploiement accru des insurgés. Ceci risquerait de compromettre les efforts de contre-mobilisation de la campagne COIN, imposant ainsi au pouvoir en place l'impératif de contrer l'élan de mobilisation en faveur des insurgés.

Pour ce qui est de H_{GC} , plusieurs événements viennent la soutenir. Zéroual échappe à deux tentatives d'assassinat – en décembre 1996 et janvier 1997.²¹⁵ Les généraux de deux clans se rencontrent dans un conclave orageux où les pierres d'achoppement étaient la nature du parti politique à user comme façade de l'armée aux élections législatives prochaines (le RND comme il se révélera plus tard) et le contrôle des milices.²¹⁶ Abdelhak Benhamouda, chef du principal syndicat des travailleurs et proche du clan réconciliateur, est assassiné quelques jours plus tard après avoir annoncé son intention de créer un parti « centriste » et critiqué les partis éradicateurs (RCD, ANR et Ettahadi).²¹⁷

V₄: Cette vague atteint son pic en avril 1997. Les lois relatives aux élections législatives de juin et les dispositifs réglementaires régissant les milices sont décrétées en mars 1997 par le Conseil National de Transition, « parlement » désigné par l'armée. Le leader de la force insurgée FIDA, implantée en milieu urbain, est tué par balle. Il ne semble pas y avoir d'événement corroborant les hypothèses H_{PI} et/ou H_{COIN} et/ou H_{GC} dans la littérature consultée pour la période d'avril et mai 1997.

V₅: Cette vague de massacres se soulève en juin 1997, atteint son maximum en août avant de refluer en novembre de la même année. Bien que l'activité de massacres affiche un pic double, il ne fait pas de doute qu'il s'agit d'une *seule* série de massacres ainsi qu'on peut le vérifier à partir de la structure des nombres correspondants de morts à ce moment-là (voir figure 3). Du côté des insurgés, deux faits majeurs se produisent. En juillet 1997, Abassi Madani et Abdelkader Hachani, respectivement leader et numéro 3 du FIS, sont libérés. En septembre, le bras armé du FIS décrète une trêve unilatérale, Abassi Madani est de nouveau arrêté et, en octobre, les deux forces insurgées restantes (LIDD et FIDA) se joignent à la trêve.

Du côté pouvoir, il y a de fortes indications d'hostilités claniques. En juin 1997, le RND, parti créé trois mois auparavant, remporte la majorité des sièges aux élections législatives. Ce parti est une façade de l'armée mais il est principalement dominé par les membres du clan réconciliateur et le général Betchine en particulier. En juillet, la libération des deux leaders du FIS, initiative des réconciliateurs de l'armée, est violemment critiquée par les partis et la presse éradicateurs. Les clans aboutissent à une impasse à propos d'une liste commune de promotions et d'affectations, habituellement annoncées pour l'anniversaire de l'indépendance. Toujours en juillet, Zéroual limoge le général éradicateur Ghezaiel du commandement de la Gendarmerie Nationale et le remplace par le réconciliateur Tayab Derradji. Hubert Védrine, ministre français des affaires étrangères et parrain des éradicateurs, se rend en Algérie. En septembre, les éradicateurs tentent de renverser Zéroual,²¹⁸ et contrecarrent son initiative de dialogue en arrêtant de nouveau Abassi Madani et rompant ainsi les contacts de Zéroual avec l'aile politique du FIS ; d'autre part ils doublent leurs rivaux de l'armée en négociant un accord avec l'AIS.²¹⁹ En octobre 1997, le général éradicateur Fodhil Cherif, commandant des forces spéciales anti-terroristes, critique publiquement le commandant de la Gendarmerie Nationale, le réconciliateur Derradji, un fait sans précédent dans l'histoire de l'armée. Zéroual relève le général-major éradicateur Saïd Bey de ses fonctions de commandant de la 1^{ère} RM pour le remplacer par un général réconciliateur, Rabah Boughaba, de la 5^{ème} RM. Le RND remporte une majorité écrasante des suffrages aux élections locales truquées du 23 octobre. H_{GC} est fortement corroborée par les événements concomitants à cette vague de massacres.

V₆: Cette suite de massacres commence en novembre 1997, atteint un pic en janvier 1998 et connaît une rémission en février de cette même année. Le mois de janvier coïncide en partie avec le Ramadhan (généralement invoqué comme preuve par les partisans de la théorie de la « purification rituelle »). Dans le camp des insurgés, la trêve est toujours respectée – depuis la première semaine d'octobre 1997 – par l'AIS, la LIDD et le FIDA, excluant donc H_{PI}. La nature unilatérale de la trêve fait que l'on ne peut exclure H_{COIN} pour cette vague de tueries. Un indice pertinent à H_{GC} réside dans la tenue des élections sénatoriales pour pourvoir les deux tiers des sièges (le tiers restant étant désigné par Zéroual). Le RND est vainqueur puisqu'il détient 80 des 92 sièges, accentuant ainsi la main mise des réconciliateurs sur le gouvernement.

V₇: Cette série d'atrocités commence en mai 1998, atteint son paroxysme en août et reflue en octobre de la même année. La trêve de l'AIS, la LIDD et le FIDA est toujours en vigueur. En mai 1998, l'affaire des milices de Relizane met au grand jour la guerre des clans sur le contrôle des milices. Le général réconciliateur Betchine est élu au bureau politique du RND, initiative interprétée comme un pas vers sa candidature aux élections présidentielles de l'an 2000. En juin 1998, la presse éradicatrice lance une série d'attaques contre Betchine et Zéroual, accusant le premier de corruption et de violations de droits de l'homme. En juillet 1998, la guerre des médias connaît une escalade lorsque la presse contrôlée par Betchine critique à la fois les généraux éradicateurs et la presse éradicatrice. Aucune promotion ou affectation des officiers de l'armée n'est annoncée à l'anniversaire de l'indépendance, le 5 juillet. En août 1998, les hostilités médiatiques s'intensifient davantage lorsque des allégations précises contre Betchine paraissent dans la presse: l'affaire Ali Bensaad, l'affaire Benboualia etc.²²⁰ Le parti RND riposte en orchestrant des campagnes de soutien au général Betchine. Dans la première semaine de septembre, la presse aux ordres de Betchine contre-attaque en accusant les dirigeants de la faction éradicatrice (les généraux Belkheir et Nezzar). Belkheir est accusé d'avoir été le mouchard du secrétaire de Mitterrand et les deux généraux sont incriminés pour avoir mis sur pied des centaines d'escadrons de la mort au lendemain du coup d'Etat de janvier 1992. A la suite de cette crise se tient un conclave à l'issue duquel Zéroual est contraint à la démission. En octobre 1998, Betchine subit le même sort de son poste de conseiller militaire du président. La concomitance de tous ces événements avec cette vague de massacres suggère qu'elle est, en grande partie, engendrée par la guerre des clans (H_{GC}).

4.1.3. Intensités des vagues de massacres

Les pics des vagues de massacres affichent une tendance croissante^G de V_1 à V_6 puis l'intensité maximale de la vague suivante, V_7 , diminue nettement.

Pourquoi les intensités des pics V_1 à V_6 augmentent-elles progressivement? Pourquoi le pic de la vague V_7 est-il plus petit que prévu au regard de l'évolution précédente? Comment ces caractéristiques pourraient-elles être des conséquences logiques de H_{PI} et/ou H_{COIN} et/ou H_{GC} ?

Examinons d'abord H_{PI} , H_{COIN} et H_{GC} *individuellement*.

Faire valoir que tous les massacres font partie d'une campagne punitive islamiste c'est soutenir que, entre août 1996 et janvier 1998, les insurgés ont accru progressivement l'intensité de leurs opérations punitives contre leur base sociale et la population pour éviter que celles-ci ne transposent leur allégeance au régime militaire. De plus, elle implique nécessairement l'affirmation que les insurgés islamistes ont ralenti leur campagne punitive après janvier 1998. Y a-t-il donc une raison évidente que ces insurgés aient accru l'intensité de leurs représailles jusqu'en janvier 1998 avant de la ralentir? Si, ainsi que le soutient H_{PI} , l'intention est d'infliger un stimulus répulsif comme réponse dissuasive à la volte-face politique ou comme « châtiment proportionné au crime d'intervention d'allégeance », cela présuppose implicitement que, d'une manière ou d'une autre, le taux de défection de la population aurait augmenté graduellement jusqu'en janvier 1998 pour ensuite baisser brutalement. Mais ceci ne correspond pas avec les faits. Si la participation aux élections est un quelconque indicateur d'allégeance approximatif, le taux de participation de la population a en fait progressivement reculé dans les 3 élections (novembre 1996, juin 1997 et octobre 1997). Il s'ensuit que c'est incompréhensible pourquoi les insurgés auraient mené des vagues de massacres dont les pics augmentent en intensité. De plus, les forces insurgées étaient en train d'observer une trêve unilatérale depuis le début du mois d'octobre 1997. Si l'on suppose que les vagues de violences sont des représailles islamistes, on devrait s'attendre à ce qu'elles s'éteignent. Mais, en fait, comme l'intensité du pic de V_6 est plus grande que celle de V_5 , c.-à-d. que la trêve n'affecte en aucun cas la logique et le déroulement des tueries qui se sont accrues après août 1997. Etant donné la trêve, la vague de massacres V_7 est également incompatible avec H_{PI} .

Examinons maintenant l'hypothèse H_{COIN} . Là aussi, il n'est pas évident pourquoi les responsables de la campagne COIN auraient augmenté progressivement les intensités des pics des vagues de massacres jusqu'en janvier 1998 avant de les diminuer. Après leur écrasante défaite militaire de 1995, les insurgés ne pouvaient plus défendre leur base sociale, et on pourrait donc interpréter ce fait comme explication du fait que la campagne de massacres comme « aiguillon de contre-mobilisation » s'est déclenchée en 1996. On devrait aussi interpréter l'augmentation de l'intensité des vagues de massacres comme une mesure de contre-mobilisation de la population exécutée rapidement avant que les insurgés ne reconstituent leurs forces politiques et militaires. Mais certaines flambées dans les intensités des pics paraissent trop brutales.

La baisse nette observée après janvier 1998 ne semble pas attribuable à la logique COIN. En janvier 1998, il n'y a eu ni de volte-face dans le loyalisme de la population, ni de réorganisation des insurgés. Mais, en janvier 1998, il y a eu un concert de protestations sans précédent de par le monde pour mettre un terme à l'intensification divergente des massacres. L'amortisseur probable de l'activité des massacres a été la forte pression internationale pour enquêter sur les responsabilités dans les tueries. Cette intervention humanitaire dans les massacres va à l'encontre de la stratégie COIN qui prescrit des mesures pour s'assurer – et non pas s'aliéner – le soutien

^G Pour la vague V_4 , le pic de l'activité de massacres ne suit pas la tendance mais le pic du nombre de morts est proche de celui la vague V_3 .

international. Ceci suggère l'existence d'une crise et non le cours d'une campagne COIN militaire type.

Une manière de repêcher H_{COIN} serait de le combiner avec H_{GC} . En principe H_{GC} dépend de H_{COIN} et ne peut guère expliquer à elle seule l'augmentation des intensités des pics. Mais combinée à H_{COIN} , elle introduit un élément de crise ou d'incontrôlabilité dans la campagne COIN et donc rendrait la résultante $H_{\text{COIN}} + H_{\text{GC}}$ une explication plausible de l'augmentation progressive des intensités de pics jusqu'en janvier 1998. Encore une fois, la chute brutale du pic de la vague V_7 serait, en l'espèce, dû à la pression internationale.

On pourrait à présent penser à d'autres explications impliquant diverses *combinaisons* d'intentions, par exemple les moins improbables $H_{\text{PI}} + H_{\text{COIN}}$ ou $H_{\text{PI}} + H_{\text{COIN}} + H_{\text{GC}}$. Considérons $H_{\text{PI}} + H_{\text{COIN}}$ comme l'explication possible. Cette théorie implique que les insurgés et le pouvoir en place perpétrent l'un et l'autre les massacres. Ils se combattraient donc pour s'assurer la loyauté de la population civile en faisant usage de massacres comme instrument pour modifier son comportement politique. Les vagues de la figure 2 résulteraient ainsi de la combinaison des deux types de vagues de massacres imputables aux deux camps. La même remarque est valable pour l'évolution dans le temps du nombre de morts présentée sur la figure 3.

Rien n'exclut cette hypothèse hybride jusqu'à la vague V_5 . On peut dire simplement que la montée des intensités des pics résulte d'une exacerbation de la lutte autour du loyalisme de la population. Le problème que pose cette explication hybride est l'intensité des vagues de massacres V_6 et V_7 . Étant donné la trêve, au début du mois d'octobre, on devrait s'attendre à ce que H_{PI} n'opère plus au-delà. Mais alors pourquoi la vague V_6 est-elle subsumée dans le même profil d'augmentation qui couvre V_1 à V_5 ? Par conséquent H_{PI} semble redondant d'autant plus qu'il est exclu par la vague de massacres V_7 . Il s'ensuit que le seul moyen de sauvegarder l'hypothèse hybride est de limiter son domaine de pertinence jusqu'à V_5 seulement et d'apporter quelque hypothèse auxiliaire pour justifier à la fois la combinaison des hypothèses et la limitation de son domaine d'application.

La même analyse peut s'appliquer à l'intention combinée $H_{\text{PI}} + H_{\text{COIN}} + H_{\text{GC}}$. Il en résulte des conclusions analogues.

4.1.4. Durées des vagues de massacres

La figure 2 montre des vagues de massacres à 3 niveaux de durée. V_5 et V_7 ont les durées les plus longues (environ 4 mois), V_2 , V_3 et V_6 ont la durée la plus courte (2 mois environ), tandis que V_1 et V_4 ont une durée intermédiaire (2,5 à 3 mois).

Pourquoi les vagues de tueries ont-elles des durées différentes? Pourquoi seule une vague de *longue durée* a-t-elle été perpétrée en 1998, après les protestations internationales de janvier 1998?

Affirmer que les vagues V_1 à V_5 sont explicables par H_{PI} implique que les campagnes de représailles n'ont pas la même durée: V_2 et V_3 sont de courte durée, V_5 subsiste le plus longtemps et V_1 et V_4 sont de durée moyenne. Il n'est pas évident de savoir quels événements ou hypothèses auxiliaires il conviendrait de considérer pour expliquer les différentes durées. Dans cette situation, on peut seulement dire que les durées des vagues V_1, \dots, V_5 ne viennent ni appuyer ni saper H_{PI} .

Quant à expliquer les vagues V_6 et V_7 , H_{PI} n'est pas plausible en raison de la trêve observée par les insurgés. Si l'on suppose que la même cause produit le même effet, étant donné que la durée de V_6 et à peu près la même que celle de V_2 et de V_3 et que la durée de V_7 est égale à celle de V_5 , on peut être fondé d'inférer que seules les vagues V_1 et V_4 pourraient être la conséquence de H_{PI} .

Examinons maintenant H_{COIN} . Les durées des vagues semblent neutres à la confirmation. Il n'est pas évident pourquoi H_{COIN} impliquerait des vagues de différentes durées. On peut

seulement avancer que l'effet des pressions internationales, en janvier 1998, a interrompu les massacres de courte ou de moyenne durée, jusqu'en décembre 1998.

Pour ce qui est de H_{GC} , l'analyse des moments des massacres (voir section 4.1.2.) indique que, pour les vagues de massacres V_3 , V_5 et V_7 , les hostilités claniques sont largement présentes. Comme les vagues V_5 et V_7 subsistent le plus longtemps, il serait fondé de corrélérer les longues vagues de massacres avec les hostilités clanique au sein de l'armée.

Prenons maintenant les intentions combinées comme explication, par exemple $H_{PI} + H_{COIN}$ ou $H_{PI} + H_{COIN} + H_{GC}$. Si l'on suppose que la même cause entraîne le même effet, vu que H_{PI} n'est pas opérationnel pour V_6 et V_7 , les théories les moins improbables restent :

- H_{COIN} pour les vagues V_2 , V_3 et V_6 ;
- $H_{PI} + H_{COIN} + H_{GC}$ pour les vagues V_1 et V_4 ;
- $H_{COIN} + H_{GC}$ pour les vagues V_5 et V_7 .

4.2. Fluctuations hebdomadaires des massacres en périodes électorales

Ait-Larbi et coll. ont calculé les variations hebdomadaires des activités des tueries ciblées (VMS) et aéatoires (VMA) autour du 28 novembre, date de la tenue du référendum sur la constitution, autour du 5 juin 1997, date des élections législatives, et autour du 23 octobre 1997, date des élections locales. Ces variations sont présentes dans la figure 4. Les auteurs ont également calculé les nombres de victimes correspondants aux événements VMS et VMA (figure 5). Dans les deux cas, on observe des tendances homologues. Les jours de scrutin correspondent à des accalmies entre des vagues de massacres. Avant ces élections, les tueries commencent environ 4 semaines auparavant, atteignent un pic une ou deux semaines plus tard puis diminuent une semaine avant le scrutin. Une semaine après les élections, les tueries s'amplifient.

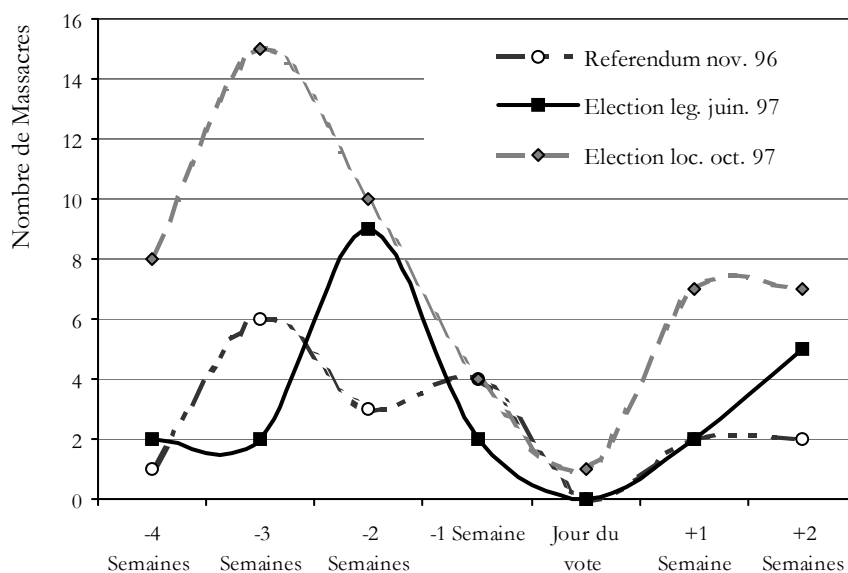


Figure 4. Fluctuations hebdomadaires des événements VMS et VMA en périodes électorales

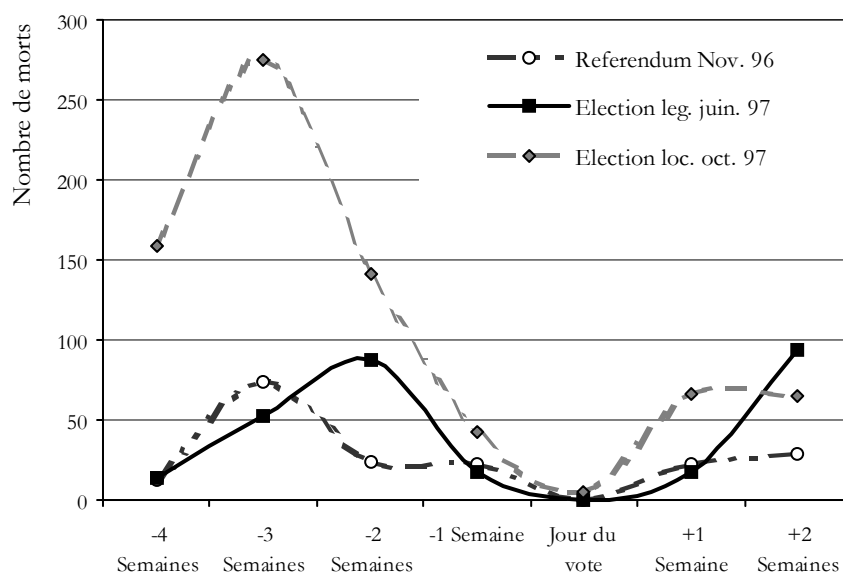


Figure 5. Fluctuations hebdomadaires des nombres des morts dans les événements VMS et VMA en périodes électorales

Quels sont les conséquences de ces observations sur l'acceptabilité de H_{PI} et/ou H_{COIN} et/ou H_{GC} ?

Considérons H_{PI} . Supposons que les insurgés islamistes voient dans la participation de la population aux élections une défection au profit du régime. Pourquoi modéreraient-ils donc leurs représailles pour empêcher la population de leur tourner le dos *selon* les profils présentés sur les figures 4 et 5? En d'autres termes, pourquoi accentueraient-ils les tueries quatre semaines avant les élections, commenceraient-ils à les réduire à 2 semaines environ avant le scrutin, les réduiraient-ils davantage ou les arrêteraient-ils le jour du scrutin avant de les intensifier une nouvelle fois après les élections ?

On devrait s'attendre à ce que les insurgés tentent de perturber les élections plutôt qu'à ce qu'ils réduisent ou arrêtent les tueries juste avant, pendant ou après ces élections. Pour repêcher H_{PI} , on peut arguer que la rémission des massacres en périodes électorales est tout simplement due au vaste déploiement des forces de l'ordre pour protéger les électeurs et le scrutin. Cela serait néanmoins une démarche *ad hoc* car, comme nous l'avons vu précédemment, le caractère ondulatoire des massacres est une structure qui module les tueries de 1996 à 1998. Cette structure peut difficilement s'expliquer en termes de déploiement alternatif des troupes. De plus, si le déploiement des troupes est efficace à certaines périodes – les élections par exemple – pourquoi ne l'est-il pas à *tout* moment ?

La proposition que les vagues de massacres en périodes de scrutin sont la conséquence de H_{PI} est aussi sapée du fait que les élections locales du 23 octobre 1997 se sont tenues à un moment où les insurgés observaient une trêve. La vague d'octobre 1997 est non seulement homologuée à celles enregistrées autour des précédentes élections mais elle est de plus d'une intensité plus grande. Il serait donc logique de déduire que les données réfutent H_{PI} comme explication de ce sous-ensemble de massacres, sauf, bien entendu, s'il est fait appel à une hypothèse auxiliaire pour rendre H_{PI} applicable seulement aux deux élections précédentes.

Examinons maintenant H_{COIN} . La participation aux élections serait considérée, dans ce cas, comme une légitimation par défaut du régime et une contre-mobilisation du peuple contre les insurgés. Mais, alors, pourquoi les responsables de la guerre COIN modéreraient-ils leurs

massacres comme le montrent les figures 4 et 5? On pourrait arguer que, selon les travaux de Merloo sur la manipulation psychologique par les agences politiques, le contrôle d'une population peut être obtenu plus efficacement en utilisant des vagues de terreur entrecoupées d'accalmies: les « intervalles de liberté relative et d'absence de tension manifeste peuvent être mieux exploités pour la persuasion politique et de l'hypnose collective si une nouvelle vague de terreur est anticipée. »²¹ Les données n'excluent donc pas H_{COIN} .

On peut se demander pourquoi la vague de massacres associée aux élections locales d'octobre 1997 est plus intense que celles observées lors des scrutins antérieurs. La vague présentée sur la figure 4 est en réalité une composante de la vague V_5 , plus étendue, montrée sur la figure 2. Etant donné que les hostilités claniques au sein de l'armée sont corrélées à la vague V_5 , on peut raisonnablement penser que l'intensité accrue de la vague des massacres associée aux élections d'octobre 1997 est engendrée par l'intention hybride $H_{\text{COIN}} + H_{\text{GC}}$.

4.3. Géographie politique des massacres

Parmi toute la diversité des macro-indicateurs géographiques générés par Ait-Larbi et coll. nous limiterons cette analyse à ceux de la géographie politique des tueries.

Les auteurs ont caractérisé les identités politiques des wilayas victimisées et examiné la relation entre ces identités et leurs degrés de victimisation respectifs. Cette analyse s'est faite sur la base des résultats des élections locales de juin 1990 et du scrutin législatif de décembre 1991 en guise d'indicateurs d'identité politique.^H Ils ont argué en outre que, puisque ces élections se sont tenues avant le coup d'Etat de janvier 1992 et qu'elles n'auraient pas été entachées de trucage ou d'intimidations, ce sont des indicateurs politiques plus fiables.

Pour les deux élections – locales de juin 1990 et législatives de décembre 1991 – les auteurs ont noté une régularité frappante. Plus l'allégeance d'une circonscription au FIS est forte, plus son degré de victimisation est grand. A l'inverse, plus forte est l'allégeance d'une circonscription au FLN, plus faible est son degré de victimisation.

Ces régularités s'appliquent à la plupart, mais pas à toutes, des wilayas du territoire. Ait-Larbi et coll. ont montré que ces deux généralisations ne tiennent pas pour certaines wilayas. Ils estiment que certaines des exceptions pourraient s'expliquer par le fait que les données sur les tueries sont déformées. Mais, plus important encore, ils suggèrent que l'allégeance politique au FIS ou au régime n'est qu'un seul facteur de victimisation déterminant, en compétition avec d'autres variables telles que la densité de la population, la géographie militaire et la géographie économique.

Pour exposer la tendance dominante (mais pas exclusive), la relation entre l'allégeance des circonscriptions au FIS/FLN et la victimisation a été examinée au niveau des *classes* de wilayas de degrés de victimisation comparables. Une analyse par classes de wilayas de victimisations comparables, par contraste à une étude par wilayas prises *individuellement*, revient à faire une sorte de calcul moyen.

La figure 6 montre les pourcentages des municipalités en faveur du FIS, et du FLN et RCD en fonction du degré correspondant de victimisation. Ce graphique a été obtenu en faisant une partition des wilayas en 6 zones. La zone 1 comprend les wilayas touchés par plus de 50 massacres, à savoir Alger, Blida et Médéa. La zone 2 incorpore les wilayas où il y a eu plus de 20 et moins de 50 massacres – Tipasa, Ain-Defla, Tlemcen, Tiaret et Saida. La zone 3 couvre les wilayas où ont été perpétrés plus de 10 et moins de 20 massacres – Relizane, Sidi Bel Abbes, Tizi-

^H La même analyse a été faite à partir des résultats des scrutins de juin 1997 et d'octobre 1997. Les auteurs ont présenté des preuves convaincantes que, dans ces cas, les conclusions tirées de ces indicateurs sont défectueux en raison du trucage de ces deux élections.

Ouzou, Boumerdès et Msila. La zone 4 inclut les wilayas où ont lieu plus de 5 et moins de 10 massacres alors que la zone 5 embrasse les wilayas ayant connu au moins 1 massacre mais moins de 5. Enfin, la zone 6 englobe les wilayas épargnées par les massacres.

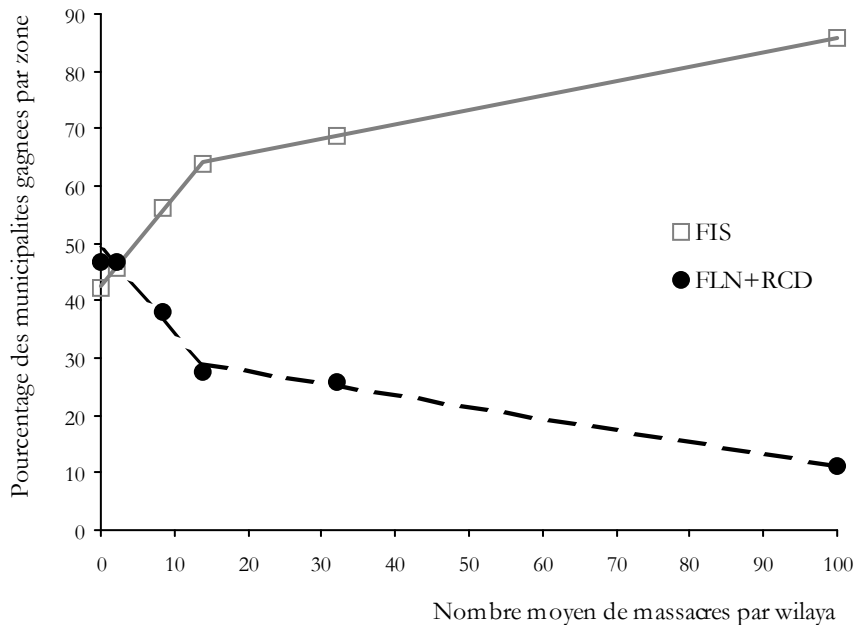


Figure 6: Pourcentage des municipalités en fonction du degré de victimisation (élections locales de juin 1990)

A chacune de ces zones est assignée une moyenne de victimisation exprimée en unité de nombre de massacres par wilaya dans la zone ; les auteurs ont calculé cette moyenne en divisant le nombre total de massacres perpétrés dans une zone par le nombre total de wilayas de la zone. Ainsi, Ait-Larbi et coll. ont trouvé que la zone 1 a été affectée par 100 massacres en moyenne par wilaya constituante. Les nombres moyens de massacres par wilaya constituante sont indiqués (pour chaque zone) dans l'axe des abscisses de la figure 6.

A ces six zones ont été également affectés des indicateurs d'identité politique: en l'espèce, le nombre total de municipalités remportées par le parti en question sur le nombre total de municipalités disputées dans les circonscriptions au sein de la zone. Ces indicateurs ont été calculés pour le FIS d'une part, et pour le FLN et le RCD réunis, d'autre part, et sont présentés dans l'axe des ordonnées de la figure 6.

Les deux groupes d'indicateurs sur la figure 6 montrent que plus l'allégeance d'une zone au FIS est forte plus son degré de victimisation est grand, et que plus l'allégeance d'une zone au FLN et au RCD est forte plus son degré de victimisation est petit.

Ait-Larbi et coll. ont aussi procédé à une analyse analogue mais utilisant, cette fois, les résultats des élections *législatives* de décembre 1991. Les conclusions sont présentées dans la figure 7. La même relation entre l'allégeance politique et le degré de victimisation émerge. Ceci a amené les auteurs à suggérer l'existence d'une « purification électorale ».

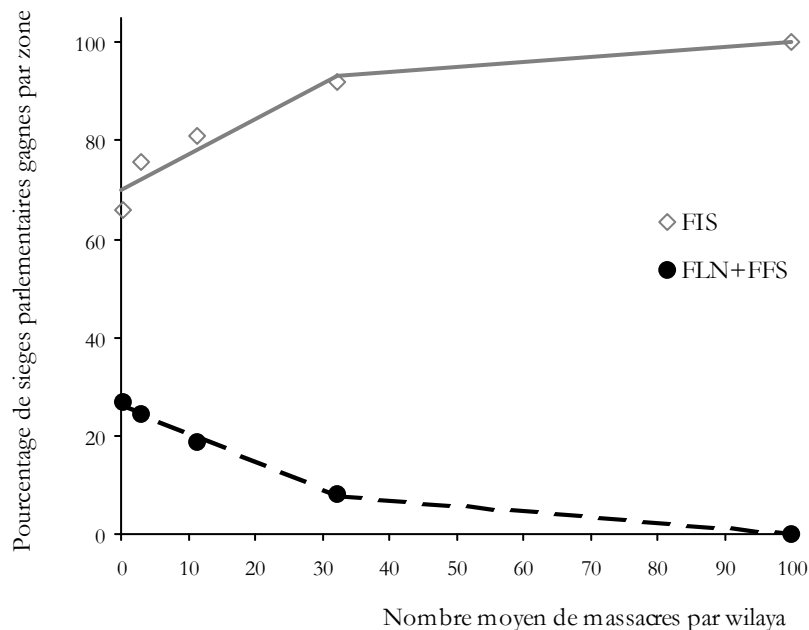


Figure 7. Pourcentage des sièges parlementaires en fonction du degré de victimisation (élections législatives de décembre 91)

Dans la mesure où H_{PI} postule que les massacres sont des représailles exercées par les islamistes pour dissuader la population de passer dans le camp du pouvoir en place, on déduirait raisonnablement que les régions les moins acquises au FIS seraient les plus victimisées. Les insurgés n'auraient pas besoin de recourir à des expéditions punitives dans les zones qui lui sont fortement loyales. Mais ceci est contredit par les données des figures 6 et 7. A moins d'invoquer une hypothèse auxiliaire *ad hoc* pour repêcher H_{PI} , la théorie de la punition islamiste est réfutée par les faits.

Quant à H_{COIN} , elle est clairement corroborée par les données empiriques des figures 6 et 7. Plus l'allégeance politique d'une zone au FIS est forte, plus sa contre-mobilisation est difficile, et, par conséquent, plus le volume de la terreur nécessaire pour inverser son attitude politique (« destruction » par la terreur suivie de la « construction ») est grand. Les zones largement acquises au FLN n'auraient pas besoin d'être contre-mobilisées puisque le FLN est lui-même une contre-organisation au service de l'armée. La terreur n'est donc pas nécessaire pour modifier l'attitude politique des circonscriptions en question.

Ces données sont neutres par rapport aux hypothèses H_{GC} et H_{PT} . H_{GC} est subordonnée à H_{COIN} , et, alors que les moments des massacres sont facilement corrélables avec les hostilités des clans au pouvoir, ce n'est pas évident comment celles-ci pourraient ressortir dans les macro-indicateurs géographiques des massacres. Il en est de même pour H_{PT} qui serait probablement plus sensible aux indicateurs géo-économiques.

5. Résumé et conclusion

Cet article a étudié la littérature sur les massacres qui ont récemment terrorisé le peuple algérien. Cette revue a été consacrée exclusivement à la question des responsabilités dans les tueries.

Cinq groupes d'explication ont été relevés. Les massacres ont été expliqués comme étant :

- 1) une campagne punitive islamiste;

- 2) une tactique contre-insurrectionnelle de l'armée;
- 3) un expédient dans les hostilités claniques au sein de l'armée;
- 4) une tactique d'expulsion pour la privatisation des terres ;
- 5) un règlement de comptes généralisé opposant familles et tribus.

Chacune de ces intentions putatives a été passée en revue, en allouant plus d'espace à celles qui ont été les moins abordés par les médias. Dans chaque cas, nous avons tenté de clarifier la structure de l'hypothèse explicative et de circonscrire certaines de ses présuppositions essentielles.

Pour examiner les portées explicatives des intentions alléguées, cet article a testé leurs conséquences logiques par rapport macro-indicateurs des massacres obtenus en intégrant les données relatives aux tueries prises individuellement. Ces données sont disponibles dans l'étude de Ait-Larbi et coll. Notre étude s'est limitée aux fluctuations mensuelles des tueries, à leurs fluctuations hebdomadaires en périodes électorales et à leur géographie politique.

Les fluctuations mensuelles ont montré que la thèse de la « ronde barbare » est indéfensible et ont restreint sensiblement les portées explicatives des autres hypothèses sans les exclure totalement. Les fluctuations hebdomadaires des tueries en périodes électorales et leur géographie politique viennent toutes deux saper la thèse des représailles islamistes et étayer solidement l'intention combinée $H_{\text{COIN}} + H_{\text{GC}}$. En bref, elles soutiennent la théorie des massacres comme aiguillons de contre-mobilisation *et* moyens de pression des éradicateurs pour affaiblir le clan réconciliateur de l'armée.

L'analyse qui précède n'est cependant pas concluante. La comparaison avec les données empiriques est incomplète. Il est nécessaire de tester les conséquences logiques des cinq intentions putatives par rapport à *tous* les macro-indicateurs empiriques disponibles. Ceci exige un travail énorme car Ait-Larbi et coll. ont dégagé un grand nombre de tels indicateurs. On se propose, dans des publications futures, de rapporter plus de comparaisons avec leurs données.

Bien que nous croyons que cet effort de recherche est important pour maintenir des points de vue rationnels sur la question, notamment face aux fabricants de la pensée unique qui ont trop longtemps colporté une propagande simpliste, nous sommes convaincus que, en fin de compte, seule une enquête experte, internationale, indépendante et impartiale pourra circonscrire les responsabilités de façon concluante.

Remerciements

Nous exprimons notre reconnaissance à Malcom Summerell et Zahid Nawaz pour leur assistance dans la rédaction de cet article.

Notes

¹ *Associated Press*, 2, 4 et 7 janvier 1998; *Reuters*, 7 janvier 1998; *Agence France Presse*, 7 janvier 1998.

² *Associated Press*, 2, 4 et 7 janvier 1998.

³ *Agence France Presse*, 7 janvier 1998.

⁴ A. Sipress, « Sources of Algerian Massacres: a mystery », *Detroit Free Press*, 12 janvier 1998.

⁵ M. Ait-Larbi, M. S. Ait-Belkacem, M. Belaid, M. A. Nait-Redjam et Y. Soltani, « An Anatomy of the Massacres », in Youcef Bedjaoui, Abbas Aroua et Meziane Aït-Larbi (éds), *An inquiry into the Algerian massacres*, Hoggar, Genève 1999, pp. 13-195.

⁶ A. Ali-Yahia, « Algeria, October 1988 to October 1998: a Ten Year Crisis », Conférence au School of Oriental and African Studies, Université de Londres, 5 octobre 1998.

⁷ Ibid.; Le Comité Algérien des Militants Libres de la Dignité Humaine et des Droits de l'Homme, *Le Livre Blanc*, Vol. 1, 2 et supplément, Hoggar, Genève, 1994, 1995; La Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme estime à 12 000 le nombre de disparus (R. Fisk, 'One man's heroic fight against a regime with a taste for torture', *The Independent*, 10 octobre 1997).

⁸ *Associated Press*, 23 janvier 1998; *La Tribune de Genève*, le 11 décembre 1996; *Agence France Presse*, 18 mai 1999.

⁹ Voir M. Bendriss; « Responses of Islamic Political Parties and Insurgent Groups », in Youcef Bedjaoui, Abbas Aroua et Meziane Aït-Larbi (éds), *An inquiry into the Algerian massacres*, Hoggar, Genève 1999, pp. 565-611.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ *Demain l'Algérie*, 7 avril 1998; H. Larbi, « le pays otage des clans », *Libre Algérie*, n° 1, 14 septembre 1998.

¹⁸ UNHCR, *Background paper on refugees and asylum seekers from Algeria*, Centre for Documentation and Research, Genève, octobre 1995.

¹⁹ B. Izel, J.S. Wafa et W. Isaac, « What is the GIA? », in Youcef Bedjaoui, Abbas Aroua et Meziane Aït-Larbi (éds), *An inquiry into the Algerian massacres*, Hoggar, Genève 1999, pp. 373-453.

²⁰ Voir note 9.

²¹ *Le Monde*, 26-27 janvier 1997.

²² *Agence France Presse*, 7 novembre 1997; *Liberté*, 5 août 1996; *L'Authentique*, 30 août 1997.

²³ *Le Monde*, 5 janvier 1998.

²⁴ *L'Authentique*, 30 août 1997.

²⁵ *Le Monde*, 5 janvier 1998.

²⁶ Voir, par exemple, *Le Matin*, 27 août 1997.

²⁷ *Le Monde*, 4 février 1998.

²⁸ *L'Express*, 22 janvier 1998, p. 41.

²⁹ *Libération*, 30-31 août 1997.

³⁰ C. Dickey, *Newsweek*, 19 janvier 1998, p. 30.

³¹ *Reuters*, 6 janvier 1998.

³² Voir note 19.

³³ R. Malek, « Face au terrorisme, l'alternative patriotique et républicaine », in J-P. Chagnollaud, *Confluences Méditerranée*, L'Harmattan, Paris 1998, pp. 93-97.

³⁴ A. Khelladi, « Les islamistes algériens à l'assaut du pouvoir », in *Les Temps Modernes*, n° 580, janvier-février 1995, p. 151.

³⁵ R. Galissot, « La purification communautaire », in *Les Temps Modernes*, n° 580, janvier-février 1995, p. 100.

³⁶ Ibid.

³⁷ H. Cherif, « La lumière et les ténèbres », in J.P. Chagnollaude, *Confluences Méditerranée*, L'Harmattan, Paris 1998, pp. 83-92.

³⁸ K. Messaoudi, *Regard* (France), octobre 1997.

³⁹ J. Sweeney, « We know how to deal with the bully of Baghdad (just follow Clinton). It's Algeria that will really test Cook's ethical policy », *The Observer*, 18 janvier 1998, p. 19.

⁴⁰ G.T. Hadmond, « Low Intensity Conflict: War by Another Name », in *Small Wars & Insurgencies*, Vol. 1, n° 3, 1990, pp. 226-238; M.G. Manwaring et J. T. Fischel, « Insurgency and Counter-insurgency: Towards a New Analytical Approach », in *Small Wars & Insurgencies*, Vol. 3, n° 3, 1992, pp. 272-310; R.G. Coyle et C.J. Millar, « A methodology for Understanding Military Complexity: The Case of Rhodesian Counter-Insurgency Campaign », in *Small Wars & Insurgencies*, Vol. 3, n° 3, 1996, pp. 360-377; F. Kitson, *Low Intensity Operations*, Faber and Faber, Londres, 1971.

⁴¹ J. Pimlott, « The French Army: From Indochina to Chad, 1946-1984 », in I.F.W. Beckett et J. Pimlott (éd.), *Armed Forces and Modern Counter-Insurgency*, Croom Helm, Londres 1985, pp. 46-76; F. Toase, « The French Experience », in I.F.W. Beckett (éd.), *The Roots of Counter-Insurgency Armies and Guerilla Warfare 1900-1945*, Blandford Press, Londres, 1988.

⁴² J. McCuen, *The Art of Counter-Revolutionary Warfare*, Faber and Faber, Londres, 1966; E. Ahmed, « Guerre Révolutionnaire et Contre-Insurrection », R. Thompson, « Les principes fondamentaux de la contre-insurrection » et R. Tinquier, « Les erreurs de la contre-insurrection », in G. Chaliand (éd.), *Stratégies de la guérilla*, Payot et Rivages, Paris 1994.

⁴³ Ximenes, « La guerre révolutionnaire », *Revue Militaire d'Information*, n° 281, février-mars 1957, pp. 9-22. Ximenes est le pseudonyme de Maurice Prestat et Saint Macary. Voir également J. McCuen, *The Art of Counter-Revolutionary Warfare*, op. cit., pp. 30-73.

⁴⁴ Les Français avaient contre-organisé diverses composantes de la société algérienne: jeunes, femmes, paysans, bergers, confréries religieuses etc. en utilisant des opérations psychologiques telles que les programmes dits d'action civique et de formation civile. Voir J. McCuen, *The Art of Counter-Revolutionary Warfare*, op. cit., pp. 98-152; M. Deen, *L'Armée d'Algérie et la Pacification*, Plon, Paris 1959. pp. 130-132, 138-140, 146; R. Girardet, « Pouvoir Civil et Pouvoir Militaire dans la France Contemporaine », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 10, N° 1, 1960, p.24; H. Le Mirc, *Histoire militaire de la guerre d'Algérie*, Albin Michel, 1982; A. Horne, *A Savage War of Peace*, McMillan, Londres 1977.

⁴⁵ H. Alleg, J. de Bonis, H.J. Douzon, J. Freire, P. Haudiquet (éditeurs), *La Guerre d'Algérie*, Vol. 2, Temps Actuels, Paris 1981.

⁴⁶ Voir note 44.

⁴⁷ Cette citation est notre propre traduction, de l'anglais au français, du passage dans J. Roy, *The War in Algeria*, Grove Press, New York, 1961, p. 50.

⁴⁸ L. Kuper, *Genocide: Its political Use in The Twentieth Century*, Yale University Press, New Haven, 1981.

⁴⁹ I. Taha, « Qualifications des massacres dans le droit international », in Youcef Bedjaoui, Abbas Aroua et Meziane Ait-Larbi (éds), *An inquiry into the Algerian massacres*, Hoggar, Genève 1999, pp. 1233-1231; A. Taheri, « Algérie: les grands cimenterres sous la lune », Entretien avec le général X, *Politique Internationale*, n° 79, Printemps 1998; Général Nezzar, « Nous ne savions pas » in A. Semiane (éd.), *Octobre 1988: Ils Parlent*, le Matin, Alger, 1998, pp. 65-97.

⁵⁰ M.S. Lalioui, « Reactions of the Algerian Army to the Massacres », in Youcef Bedjaoui, Abbas Aroua et Meziane Ait-Larbi (éds), *An inquiry into the Algerian massacres*, Hoggar, Genève 1999, pp. 471-509.

⁵¹ *La Cause*, Vol. 1 & 2, 1994 et 1995.

⁵² Ibid.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ *La Cause*, op. cit.; Le Comité Algérien des Militants Libres de la Dignité Humaine et des Droits de l'Homme; *Le Livre Blanc*, op. cit.; Voir également les numéros parus de 1996 à 1998 des bulletins hebdomadaires *Tabsira* (en arabe) et *The Enlightenment* (en anglais) publiés au Royaume-Uni.

⁵⁷ J. Garçon, « La dérive sanglante des milices en Algérie », *Libération*, 15 avril 1998.

⁵⁸ L. Martinez, *La guerre civile en Algérie*, Khartala, Paris, 1998; F. Zemmouri, « La sanglante saga des milices d'Etat », *Le Nouvel Afrique-Asie*, juin 1998; T. Oberlé, « L'Algérie: l'Armée des "patriotes" », *Le Figaro*, 20 février 1998; N. Lamine, « Comment l'Algérie rétribue les miliciens », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 26 février 1998.

- ⁵⁹ T. Ighilès, « milishiya am tan-miyya ijtima-'iya? » (Milice ou développement social?), in *rissala Ikkbariya lil-muntada al jaz'a-iri* (Bulletin du Forum Algérien), Octobre 1997, p. 7.
- ⁶⁰ Y. Amer, « al jamaa al islamiyya wal stratijiyya al mudhada lithawra » (Le GIA et la stratégie contre-révolutionnaire), in *rissala Ikkbariya lil-muntada al jaz'a-iri*, Février 1998, p. 2.
- ⁶¹ Y. Amer, op. cit., p. 3.
- ⁶² Y. Amer, op. cit., p. 7.
- ⁶³ Y. Amer, op. cit., p. 9.
- ⁶⁴ Y. Amer, op. cit., p. 13.
- ⁶⁵ Amer ajoute: « dans les zones rurales où l'activité de la guérilla est intense, agissant sur les ordres du département des opérations psychologiques de la DRS, le GIA s'en prend aussi aux familles des groupes dits de légitime défense (GLD) et pas uniquement aux familles et aux partisans des guérillas. La réponse psycho-politique du groupe d'identification directe (milices) consiste en une solidarité accrue et une agressivité exacerbée. La conséquence particulière de ces opérations est qu'elles déclenchent des massacres en guise de représailles à l'encontre des familles et des partisans des guérillas musulmans authentiques. Le choix des cibles est fait par le service de l'action psychologique et de l'information, au sein du département des opérations psychologiques qui exploite les solidarités familiales et les dissensions claniques. » Y. Amer, op. cit., p. 22.
- ⁶⁶ Y. Amer, op. cit., p. 25.
- ⁶⁷ J. Sweeney, « We know how to deal with the bully of Baghdad (just follow Clinton). It's Algeria that will really test Cook's ethical policy », *The Observer*, 18 janvier 1998, p. 19.
- ⁶⁸ J. Sweeney, op. cit.
- ⁶⁹ J.-P. Mari, « Ces Algériens qui prennent les armes », *Le Nouvel Observateur*, 6-12 février 1998, p. 30.
- ⁷⁰ Y. Amer, op. cit. 29.
- ⁷¹ B.H. Mohamed, « La reconquête du terrain perdu », *El Watan*, n° 2199, 1 février 1998, p. 1.
- ⁷² Ibid.
- ⁷³ J. Janowitz, *Military Institutions and Coercion in the Developing Nations*, University of Chicago Press, Yale, 1977; A. Perlmutter, *The Military and Politics in Modern Times*, Yale University Press, Yale 1977; A. Perlmutter et V. Bennet (éd.), *The Political Influence of the Military*, Yale University Press, New Haven, 1980; K. Fidel (éd.), *Militarism in Developing Countries*, Transactions Book, New Brunswick, 1975; H. Bienen (éd.), *The Military Intervenes*, Russel Sage Foundation, New York, 1968; Odetola, *Military Regimes and Development: A Comparative Analysis in African Societies*, George Allen and Unwin Publishers, Londres, 1982.
- ⁷⁴ A. Rouadja, « L'Etat algérien et le problème du droit », in *Politique Etrangère*, n° 2, été 1995, pp. 351-363.
- ⁷⁵ A. Rouadja, op. cit.; A. Yefsah, « L'armée et le pouvoir en Algérie: 1962-1992 », *La RMMM*, n°65, 1993; A. Yefsah, « Vers une armée de tontons macoutes », *Le Nouvel Observateur*, 19 janvier 1995, p. 33; K. Aït-Oumeziane, « Les corrompus se portent bien », *Le Nouvel Observateur*, 19 janvier 1995, p. 39.
- ⁷⁶ J.-J. Lavenue, *Algérie: la démocratie interdite*, L'Harmattan, Paris 1995; A. Yefsah, « Armée et politique depuis les événements d'octobre 1988: l'armée sans hidjab », in *Les Temps Modernes*, n° 580, janvier 1995, pp. 154-176; M. Hamza, « Au cœur de la crise algérienne: la hiérarchie militaire », in *Peuples Méditerranéens: l'Algérie en contrechamp*, n° 70 et 71, 1995, pp. 259-272; M. Hamza, « Trois ans de coup d'Etat militaire en Algérie, leçons d'histoire », in op. cit. pp. 273-276.
- ⁷⁷ J.P. Entelis, *Algeria, The Revolution Institutionalised*, Westview Press, Boulder, 1986; Conseil de Coordination du FIS, *Manifeste du FIS pour la Justice et la Paix en Algérie*, janvier 1999.
- ⁷⁸ L. Addi, « L'armée algérienne confisque le pouvoir », *Le Monde Diplomatique*, n° 537, février 1998, p. 1. Pour les travaux généraux sur le clanisme au sein de l'armée, voir J. Janowitz, *The Professional Soldier: A Social and Political Portrait*, The Free Press of Glencoe, Glencoe 1960; N. Dixon, *On the Psychology of Military Incompetence*, Basic Books, New York 1976; B.W. Farcau, *The Transition to Democracy in Latin America: The Role of Military*, Praeger, Westport 1996.
- ⁷⁹ *Algérie Confidentiel*, n° 76, juillet 1996, n° 77, août 1996; *Maghreb Confidentiel*, n° 187, 19 mai 1994, n° 202, 29 septembre 1994, n° 207, 3 novembre 1994, n° 214, 22 décembre 1994, n° 256, 23 novembre 1995, n° 282, 6 juin 1996, n° 283, 13 juin 1996, n° 287, 11 juillet 1996, n° 380, 16 juillet 1998; F. Zemmouri, « Epreuve de forces entre les clans militaires », *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 98, novembre 1997, p. 32; F. Zemmouri, « Bras de fer entre la présidence et l'état-major », *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 106 & 107, juillet & août 1998, p. 56; F. Zemmouri, « Jeux de sérail et grande pagaille », *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 114, mars 1999, p. 25; Mouvement Algérien des Officiers Libres, <http://www.anp.org>.
- ⁸⁰ *Maghreb Confidentiel*, n° 181, 31 mars 1994, n° 187, 19 mai 1994, n° 202, 29 septembre 1994, n° 207, 3 novembre 1994, n° 224, 9 mars 1995, n° 254, 9 novembre 1995, n° 279, 16 mai 1996, n° 293, 19 septembre 1996, n° 299, 30 octobre 1996, n° 380, 16 juillet

1998, n° 385, 17 septembre 1998; A. Kadi, « La hiérarchie militaire fait du général Bey son bouc émissaire », *La Croix*, 17 septembre 1997; N. Amine, *La Croix*, 17 septembre 1997; *Le Figaro*, 4 juin 1993, *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 106 & 107, juillet & août 1998; S. Boulares, « La grande muette livre ses secrets », in *Cahiers de l'Orient*, numéro spécial, 1995.

⁸¹ *Maghreb Confidentiel*, n° 181, 31 mars 1994, n° 214, 22 décembre 1994, n° 256, 23 novembre 1995; S. Boulares, « La grande muette livre ses secrets », op. cit.; Mohamed Zitout, communication personnelle.

⁸² J.W. Zartman, « The Algerian Army in Politics », in CE. Welch (éd.), *Soldier and State in Africa*, North-western University Press, Evanston 1970, pp. 224-251.

⁸³ E. Ihsane, « Il y a 30 ans, le putsch manqué de Zbiri », *El Watan*, 17 décembre 1997; S. Lokmane, « El Khatib-Bouteflika: la guerre des wilayas », *Liberté*, 14 et 15 décembre 1998; José Garçon, « A Alger, le FLN joue la carte Bouteflika », *Libération*, 18 décembre 1998; A. Brahimi, « Pourquoi Nezzar s'est-il senti visé? », *Le Jeune Indépendant*, n° 245, 17 février 1999. Les passés des deux groupes de généraux montrent que la plupart des « réconciliateurs » viennent des combattants de l'ALN de l'intérieur tandis que la grande majorité des « éradicateurs » étaient membres de l'ALN de l'extérieur ou d'anciens officiers de l'armée coloniale française.

⁸⁴ La spécialisation militaire crée une conscience de même appartenance sociale, d'intérêts et de liens qui compartimentent les militaires de même corps d'armée (terre, marine, air).

⁸⁵ Voir les notes 79 et 80 ainsi que L. Addi, « L'armée algérienne confisque le pouvoir », *Le Monde Diplomatique*, n° 537, février 1998, p. 1.

⁸⁶ S. Boulares, « La grande muette livre ses secrets », op. cit.; *Le Figaro*, 4 juin 1993; M. Ait-Embarek, *L'Algérie en Murmure*, Genève 1995; voir notes 79 et 80.

⁸⁷ F. Zemmouri, « Epreuve de forces entre les clans militaires », *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 98, novembre 1997, p. 32; H. Barrada, « Quand Betchine communique », *Jeune Afrique*, n° 1973, octobre 1998; *Maghreb Confidentiel*, n° 338, 8 octobre 1998; *Libération*, 24 septembre 1997.

⁸⁸ *Algérie Confidentiel*, n° 75, juin 1996, n° 76, juillet 1996; D. Hadjadj, « A l'écriture des cadres emprisonnés », *El Watan*, 20 septembre 1998; J. Garçon, « La guerre des clans redouble au sein du pouvoir », *Libération*, 7 août 1998; J. Garçon, « La fin du consensus militaire », *Libération*, 7 avril 1999.

⁸⁹ Ali-Yahia Abdenour souligne: « les décideurs se déchirent à pleines dents mais se serrent les coudes et chassent en meute, comme les loups, quand un de leurs flancs est attaqué. » Voir A. Ali-Yahia, *Raisons et déraison d'une guerre*, L'Harmattan, Paris 1996, p. 151.

⁹⁰ L'état d'équilibre entre les factions n'apparaît pas clairement mais certains observateurs se basent sur les allégeances aux clans dans les postes de commandement des forces et des armées, les ministères, les partis et les organisations para-politiques et les médias pour inférer la puissance relative des clans.

⁹¹ A. Ali-Yahia, *Raisons et déraison d'une guerre*, op. cit., p. 155.

⁹² L. Addi, « L'armée algérienne confisque le pouvoir », *Le Monde Diplomatique*, n° 527, février 1998, p. 1.

⁹³ L. Addi, « L'armée algérienne se divise », in *Le Monde Diplomatique*, n° 540, mars 1999, p. 1

⁹⁴ A. Ali-Yahia, *Raisons et déraison d'une guerre*, op. cit., p. 150.

⁹⁵ L. Addi, « L'armée algérienne confisque le pouvoir », op. cit.

⁹⁶ *Maghreb Confidentiel*, n° 335, 24 juillet 1997.

⁹⁷ *Maghreb Confidentiel*, n° 187, 19 mai 1994.

⁹⁸ Le général Mohamed Lamari a été promu à un grade créé spécialement pour lui (général de corps d'armée). Boughaba, Bekkouche, Ghodbane et Qadri ont été promus au rang de général-major (*Maghreb Confidentiel*, n° 207, novembre 1994).

⁹⁹ *Maghreb Confidentiel*, n° 242, 20 juillet 1995.

¹⁰⁰ J. Garçon, « La fin du consensus militaire », *Libération*, 7 avril 1999; *Maghreb Confidentiel*, n° 385, 17 septembre 1998.

¹⁰¹ Mouvement Algérien des Officiers Libres, *Affaires des généraux*, 4 juillet 1999, [http:// www.anp.org](http://www.anp.org).

¹⁰² *Algérie Confidentiel*, n° 76, juillet 1996; *Maghreb Confidentiel*, n° 283, 13 juin 1996.

¹⁰³ Mouvement Algérien des Officiers Libres, *Affaires des généraux*, op. cit.

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ *Maghreb Confidentiel*, n° 311, 30 janvier 1997; *La Tribune*, 29 novembre 1995.

¹⁰⁶ Son véritable nom est Aissi Jaghloul. *Al Quds al Arabi*, 29 juin 1998.

- ¹⁰⁷ *Maghreb Confidentiel*, n° 306, 19 décembre 1996, n° 311, 30 janvier 1997.
- ¹⁰⁸ Mouvement Algérien des Officiers Libres, *Affaires des généraux*, op. cit.
- ¹⁰⁹ « Qa-id ad-darak al watani al jaza-i-ri yan-ju min muhawala ighiyal » (le chef de la gendarmerie échappe à une tentative d'assassinat), *Al Quds al Arabi*, 27 mai 1999.
- ¹¹⁰ *El Watan*, 15 février 1993.
- ¹¹¹ The Boudiaf Affair, *Ezzaman* (au Royaume Uni), n° 272, 11 mars 1999; F. Zemmouri, « Boudiaf, la vérité », in *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 117, juin 1999, p. 28; Y. Benmiloud, *L'Explication*, J.-C. Lattès, Paris 1999.
- ¹¹² *The Observer*, 14 juin 1998, *Maghreb Confidentiel*, 12 mars 1998; Mouvement Algérien des Officiers Libres, [http:// www.anp.org](http://www.anp.org).
- ¹¹³ *Libération*, 22 septembre 1997.
- ¹¹⁴ R. Cohen, « Algerian Massacres: a Hidden Meaning? » *The New York Times*, 11 septembre 1997.
- ¹¹⁵ F. Zemmouri, « Epreuve de forces entre les clans militaires », *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 98, novembre 1997, p. 32.
- ¹¹⁶ La Croix, 15 septembre 1998; *Maghreb Confidentiel*, n° 387, 1^{er} octobre 1998; M. Duteille, « Pourquoi Zéroual s'en va? », *Le Point*, n° 1357, 19 septembre 1998, p. 24; S. Malley, « Trois coups d'état contre Zéroual », *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 116, septembre 1998, p. 10; D. Lagarde et M. Baki, « Zéroual sonne la retraite », *L'Express*, 17 septembre 1998; MAOL, [http:// www.anp.org](http://www.anp.org).
- ¹¹⁷ A. Ali-Yahia, « Algeria, October 1988 to October 1998: a Ten Year Crisis », Conférence au School of Oriental and African Studies, Université de Londres, 5 octobre 1998.
- ¹¹⁸ S. Malley, « Washington se range aux côtés de Zéroual », *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 109, octobre 1998, p. 27.
- ¹¹⁹ F. Zemmouri, « Les clans redoublent de férocité », *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 108, septembre 1998, pp. 30-32; F. Aubenas, « La presse au cœur de la crise algérienne », *Libération*, 28 octobre 1998; M. Baki et D. Lagarde, « Une ténébreuse affaire », *L'Express*, 13 août 1998.
- ¹²⁰ M. Duteille, op. cit.; J. Garçon, « La fin du consensus militaire », *Libération*, 7 avril 1999; J.-P. Turquoi, « Les luttes à la tête de l'Etat vont encore s'exacerber », *Le Monde*, 17 septembre 1998; *Maghreb Confidentiel*, n° 385, 17 septembre 1998.
- ¹²¹ « Algeria's power struggle flares into the open », *Reuters*, 20 octobre 1998.
- ¹²² L. Addi, « L'armée algérienne confisque le pouvoir », *Le Monde Diplomatique*, n° 527, février 1998, p. 1.
- ¹²³ A. Ali-Yahia, op. cit.
- ¹²⁴ F. Ait-Mehdi, « Une anatomie des prolongements des casernes », communication privée, janvier 1999, p. 17. Le sénat est un corps législatif para-militaire. Il peut légiférer par décret, avec une autorité qui passe outre celle du parlement, sur les questions liées à la sécurité, la loi des finances et l'information. C'est le président du sénat et non celui du parlement (assemblée nationale) qui occupe la présidence par intérim si cette dernière venait à être vacante.
- ¹²⁵ F. Aubenas, « La presse au cœur de la crise algérienne », *Libération*, 28 octobre 1998; *Maghreb Confidentiel*, n° 255, 16 novembre 1995.
- ¹²⁶ A. Ali-Yahia, *Raisons et déraison d'une guerre*, op. cit., p. 151; *Algérie Confidentiel*, n° 75, juin 1996, n° 76, juillet 1996.
- ¹²⁷ *Le Monde*, 28-29 octobre 1997.
- ¹²⁸ J. Garçon, « Alger remet de l'ordre dans les milices », *Libération*, 14 mars 1997.
- ¹²⁹ Ibid.
- ¹³⁰ *Maghreb Confidentiel*, n° 357, 29 janvier 1998; J. Garçon, *Libération*, 24 septembre 1997.
- ¹³¹ A.M., « Comment les services spéciaux ont 'contré' le président », *Courrier International*, n° 361, 2-8 octobre 1997, p. 10.
- ¹³² Ibid.
- ¹³³ *Liberté*, 14 avril 1998; *El Watan*, 15 avril 1998, *Al Khabar*, 15 avril 1998.
- ¹³⁴ I.W. Zartman, op. cit.
- ¹³⁵ A. Ali-Yahia, *Raisons et déraison d'une guerre*, op. cit., p. 151.
- ¹³⁶ *US Policy towards Algeria*, Déclaration de R.H. Pelletreau. Sous-secrétaire d'Etat aux affaires du Proche-Orient, avant la réunion de la sous-commission chargée des affaires du Proche-Orient et du Sud-Ouest Asiatique de la commission sénatoriale des relations étrangères, Washington, D.C., 16 avril 1996; Entretien avec R. Pelletreau, « L'Algérie n'est pas une priorité américaine », *L'Express*, 22 janvier 1998, p. 59; Département d'Etat américain, Daily Briefings, janvier 1998; J. Garçon, « L'Algérie, si loin de Washington », in Institut Français des Relations Internationales (IFRI), *Le Maghreb à l'Epreuve de l'Algérie, Politique Etrangère*, n° 2, 1995, pp. 427-434; « Que pense Washington de cette crise? », *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 98, novembre 1997, p. 33; « Quelle lune de

miel avec Washington? », *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 101, février 1998, p. 10; J. Richter, « Washington n'est pas satisfait », *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 104, mai 1998, p. 24; J. Girardon, « Le jeu de Washington », *L'Express*, 26 mai 1994; D. Lagarde, « L'ami américain », *L'Express*, 25 décembre 1997.

¹³⁷ L. Provost, *La deuxième guerre d'Algérie*, Flammarion, Paris, 1996; L. Provost, « Paris et Alger entre brouille et complicité », *Le Monde Diplomatique*, septembre 1996, p. 4; A. Chenal, « La France rattrapée par le drame algérien », in IFRI, *Politique Etrangère*, n° 2, 1995, pp. 415-425; O. Mongin, « Le sale avenir de la guerre civile en Algérie », in *Esprit*, n° 230-231, mars-avril 1997, pp. 16-26; R. Messaoudi, « Algerian-French Relations: 1830-1991 », in R. Shah-Kazemi (éd.), *Algeria: Revolution Revisited*, Islamic World Report, Londres, 1997, pp. 6-46; *Le Monde*, 29 avril 1995, 23 août 1995, 3 octobre 1995, 11 octobre 1995, 31 juillet 1996, 26 décembre 1996; *Maghreb Confidentiel*, n° 173, 3 février 1994, n° 254, 9 novembre 1995, n° 260, 21 décembre 1995, n° 321, 10 avril 1997, n° 349, 27 novembre 1997.

¹³⁸ A. Ali-Yahia, *Raisons et déraison d'une guerre*, op. cit., pp. 151-156; M. Wilis, *The Islamist Challenge in Algeria: A political history*, Ithaca, Londres, 1996; P.M. de la Gorce, « Peuvent-ils s'entendre? », *Jeune Afrique*, n° 1758, 15 septembre 1994, p. 11; *Maghreb Confidentiel*, n° 202, 29 septembre 1994; *Le Monde*, 5 septembre 1997; *Le Figaro*, 12 septembre 1997, 29 septembre 1997; *Libération*, 22 septembre 1997.

¹³⁹ *L'Express*, 25 septembre 1997.

¹⁴⁰ *Le Monde*, 21 octobre 1997.

¹⁴¹ AM., « Comment les services spéciaux ont 'contré' le président », *Courrier International*, op. cit.; *Libération*, 24 septembre 1997; B.C. de Salies, « Les luttes intestines exacerbent la guerre civile », *Le Monde Diplomatique*, Octobre 1997.

¹⁴² L. Addi, « L'armée algérienne se divise », in *Le Monde Diplomatique*, n° 540, mars 1999, p. 1.

¹⁴³ A. Ali-Yahia, *Raisons et déraison d'une guerre*, op. cit., p. 151.

¹⁴⁴ J. Garçon, *Libération*, 22 septembre 1997.

¹⁴⁵ C. Amari, « La presse sous l'éteignoir à l'heure des grandes manœuvres », in *Courrier International*, n° 440, 8-14 avril 1999.

¹⁴⁶ *L'Express*, 25 septembre 1997.

¹⁴⁷ Ibid.

¹⁴⁸ R. Cohen, *The New York Times*, 11 Septembre 1997.

¹⁴⁹ « Algeria's power struggle flares into the open », *Reuters*, 20 octobre 1998; « Lettre ouverte à Monsieur Betchine », *El Watan*, 13 octobre 1998; J. Garçon, « Betchine poussé à la sortie », *Libération*, 20 octobre 1998.

¹⁵⁰ J.-P. Turquoi, « Les luttes à la tête de l'État vont encore s'exacerber », *Le Monde*, 17 septembre 1998.

¹⁵¹ *Demain l'Algérie*, 7 septembre 1998; H. Larbi, « Le pays, otage des clans », *Libre Algérie*, n° 1, 14 septembre 1998.

¹⁵² F. Zemmouri, « Bras de fer entre la présidence et l'état-major », *Le Nouvel Afrique-Asie*, juillet - août 1998, p. 56.

¹⁵³ G. Joffé, « Algeria in Crisis », in Royal Institute of International Affairs, Middle East Programme, *Briefing Paper*, n° 48, juin 1998.

¹⁵⁴ T.E. Skidmore, « Brazil's Slow Road to Democratisation: 19774-1985 », in A. Stepan (éd.), *Democratizing Brazil: Problems of Transition and Consolidation*, Oxford University Press New York 1989.

¹⁵⁵ B.W. Farcau, *The Transition to Democracy in Latin America*, p. 101.

¹⁵⁶ B.W. Farcau, *The Transition to Democracy in Latin America*, p. 129.

¹⁵⁷ M. Willis, *The Observer*, 11 janvier 1998.

¹⁵⁸ A. Joxe, « Repentons-nous sur l'Algérie et parlons vrai », *Le Monde*, 11 novembre 1997, p. 12.

¹⁵⁹ F. Zemmouri, « Les généraux optent pour le profil bas », *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 101, février 1998.

¹⁶⁰ J. Garçon, *Libération*, 2 janvier 1998.

¹⁶¹ H. Khalden, *Le Journal de Genève*, 14 février 1998.

¹⁶² Ibid.

¹⁶³ F. Zemmouri, *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 101, op. cit.; J. Garçon, *Libération*, op. cit.; H. Khalden, *Le Journal de Genève*, 14 février 1998.

¹⁶⁴ Ibid.

¹⁶⁵ L. Hanoune, Entretien, *Le Soir de Belgique*, 29 janvier 1997.

¹⁶⁶ P. Forestier, *Paris Match*, 9 octobre 1997.

- ¹⁶⁷ F. Karabadjji, « L'économie algérienne menacée par la mafia politico-financière », *Le Monde Diplomatique*, septembre 1998, p. 20.
- ¹⁶⁸ D. Hadjadj, « Cette corruption toujours présente », *Le Monde Diplomatique*, septembre 1998, p. 21.
- ¹⁶⁹ *Maghreb Confidentiel*, n° 362, 5 mars 1998. Le général Kamel Abderrahim, commandant des forces terrestres jusqu'en 1989, aurait détourné des fonds publics pour créer une société pharmaceutique qui produit des consommables hospitalier; il posséderait également un restaurant et un hôtel en France.
- ¹⁷⁰ *Algérie Presse Service*, 13 janvier 1997; *Maghreb Confidentiel*, n° 367, 9 avril 1998, n° 389, 15 octobre 1998, n° 397, 10 décembre 1998, n° 399, 31 décembre 1998, n° 408, 4 mars 1999.
- ¹⁷¹ L. Martinez, « A qui profite la guerre? », *Politique Internationale*, n° 79, Printemps 1998, p. 48; L. Martinez, *La Guerre Civile en Algérie*, Editions Karthala. Paris 1998. pp. 189-228.
- ¹⁷² F. Karabadjji, « L'économie algérienne menacée par la mafia politico-financière », *Le Monde Diplomatique*, septembre 1998, p. 20.
- ¹⁷³ J. Ziegler, « Des généraux sanguinaires d'Alger ou les nababs du lac Léman », *L'Hebdo* (Suisse), 1 octobre 1997.
- ¹⁷⁴ *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 103, avril 1998, p. 26.
- ¹⁷⁵ *Maghreb Confidentiel*, n° 362, 5 mars 1998, n° 392, 18 décembre 1998, Mouvement Algérien des Officiers Libres, *Affaires des généraux*, op. cit.
- ¹⁷⁶ *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 103, avril 1998, p. 26.
- ¹⁷⁷ Mouvement Algérien des Officiers Libres, *Affaires des généraux*, op. cit.
- ¹⁷⁸ Ibid.
- ¹⁷⁹ *Algérie Confidentiel*, n° 121, 30 juin 1998; *Maghreb Confidentiel*, n° 362, 5 mars 1998.
- ¹⁸⁰ H. Bellami, « qira-a iqitssadyyyia fil el 'ounf al mou-assassati » (lectures économiques de la violence institutionnelle en Algérie), in *rissala Ikbbariya lil-muntada al jaz'a-iri*, décembre 1997, p. 12.
- ¹⁸¹ H. Bellami, *rissala Ikbbariya lil-muntada al jaz'a-iri*, décembre 1997, p. 15.
- ¹⁸² J. Garçon, *Libération*, 11 août 1997.
- ¹⁸³ G. Grandguillaume, *Le Monde*, 5 septembre 1997.
- ¹⁸⁴ D. Leconte, *L'Express*, 22 janvier 1998.
- ¹⁸⁵ N. Abdi, *Libération*, 24 septembre 1997.
- ¹⁸⁶ B. Stora, *L'Express*, 21 août 1997.
- ¹⁸⁷ D. Hirst, *The Guardian*, 25 septembre 1977.
- ¹⁸⁸ G. Grandguillaume, *Le Monde*, 5 septembre 1997.
- ¹⁸⁹ Ibid.
- ¹⁹⁰ J. Garçon, *Libération*, 11 août 1997.
- ¹⁹¹ F. Zemmouri, « Epreuve de force entre les clans militaire », *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 98, novembre 1997, p. 34.
- ¹⁹² N. Abdi, *Libération*, 24 septembre 1997.
- ¹⁹³ *Le Monde*, 5 août 1997.
- ¹⁹⁴ L. Hanoune, « Pour nombre d'Algériens, la guerre civile est devenue un moyen de subsistance », *Le Monde*, 20 janvier 1997.
- ¹⁹⁵ Ibid.
- ¹⁹⁶ J. Garçon, *Libération*, 30-31 août 1997.
- ¹⁹⁷ G. Grandguillaume, *Le Monde*, 5 septembre 1997.
- ¹⁹⁸ « Ce qu'ils ont dit » [Jean-Marie Le Pen, le 24 septembre 1997], in *L'Express*, 1^{er} janvier 1998, p. 53.
- ¹⁹⁹ D. Leconte, *L'Express*, 22 janvier 1998.
- ²⁰⁰ G. Grandguillaume, *Le Monde*, 5 septembre 1997.
- ²⁰¹ D. Hirst, *The Guardian*, 25 septembre 1977.
- ²⁰² L. Marlowe, « Why conflicts in Egypt and Algeria now differ », *The Irish Times*, 17 mars 1997.
- ²⁰³ D. Leconte, *L'Express*, 22 janvier 1998.
- ²⁰⁴ A. Horne, op. cit.

-
- ²⁰⁵ G. Grandguillaume (éd.), *Les violences en Algérie*, Odile Jacob, Paris 1998, p. 50.
- ²⁰⁶ G. Grandguillaume, *Le Monde*, 5 septembre 1997.
- ²⁰⁷ Ibid.
- ²⁰⁸ A. Adler, *L'Express*, 22 janvier 1998.
- ²⁰⁹ G. Grandguillaume (éd.), *Les violences en Algérie*, Odile Jacob, Paris 1998, p. 50.
- ²¹⁰ Voir note n° 5.
- ²¹¹ J.A.M. Merloo, « Brainwashing and Menticide: Some Implications of Conscious and Unconscious Thought Control », in M.S. Stein, *Identity and Anxiety*, Free Press, New York 1967, p. 506.
- ²¹² *Le Monde*, 5 juillet 1998.
- ²¹³ *Le Vrai Journal*, Canal +, France, 22 novembre 1998; *Le Monde*, 8 juin 1998; J.-P. Chagnollaude, *Confluences Méditerranée*, n° 25, printemps 1988, p. 233.
- ²¹⁴ R. Malek, « Face au terrorisme, l'alternative patriotique et républicaine », op. cit.; H. Cherif « La lumière et les ténèbres », op. cit.; K. Messaoudi, *Regard*, op. cit. Le Ramadhan est le neuvième mois du calendrier musulman, au cours duquel on pratique le jeûne strict du lever du soleil jusqu'à son coucher. Les croyances de Malek, Cherif et de Messaoudi n'ont aucun fondement théologique.
- ²¹⁵ *Maghreb Confidentiel*, n° 306, 19 décembre 1996; n° 311, 30 janvier 1997.
- ²¹⁶ Ait-Larbi et coll., « An Anatomy of the Massacres », op. cit.; *Libération*, 14 mars 1997.
- ²¹⁷ *Maghreb Confidentiel*, n° 311, 30 janvier 1997; Ait-Larbi et coll., « An Anatomy of the Massacres », op. cit.
- ²¹⁸ F. Zemmouri, « Epreuve de forces entre les clans militaires », *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 98, novembre 1997, p. 32.
- ²¹⁹ A.M., « Comment les services spéciaux ont 'contré' le président », *Courrier International*, op. cit.; *Libération*, 24 septembre 1997; B.C. de Salies, « Les luttes intestines exacerbent la guerre civile », *Le Monde Diplomatique*, Octobre 1997; L. Addi, « L'armée algérienne se divise », *Le Monde Diplomatique*, n° 540, mars 1999, p. 1.
- ²²⁰ *El Watan*, 14 juillet 1998; *El Watan*, 13 octobre 1998.
- ²²¹ J.A.M. Merloo, « Brainwashing and Menticide: Some Implications of Conscious and Unconscious Thought Control », in M.S. Stein, *Identity and Anxiety*, Free Press, New York 1967, op. cit., p. 506.

29 September 2009

Algeria:

National reconciliation fails to address needs of IDPs

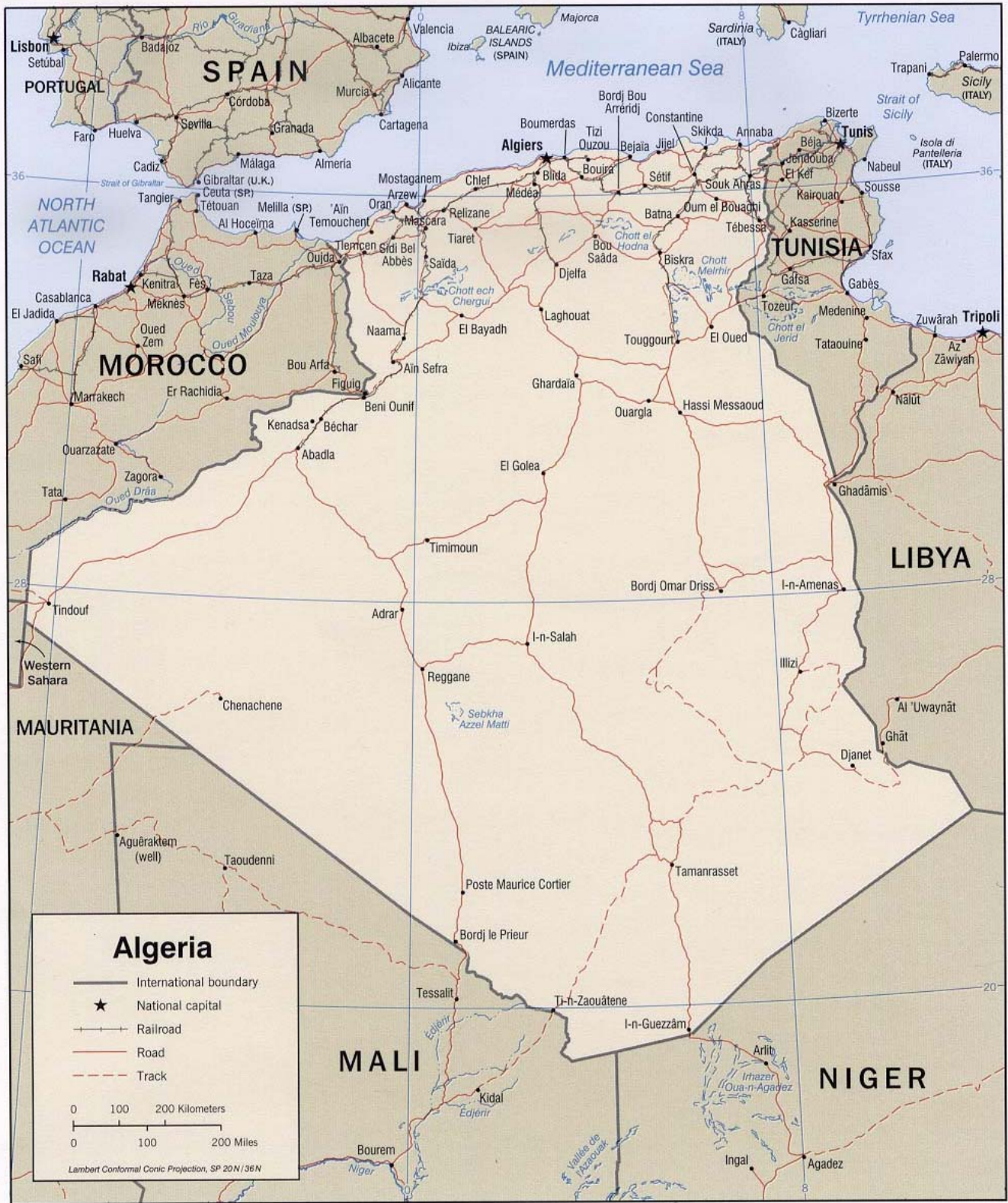
Although Algeria was affected by large-scale displacement caused by conflict between 1992 and 2002, internally displaced people (IDPs) were not a priority for the government during or after the conflict. As a result, even the most basic information about their number and situation has consistently been unavailable. The European Union estimated at the end of the conflict that violence had displaced one million people, while other sources put the number as high as 1.5 million. The government has not contested these figures.

Furthermore, there is no indication about whether these IDPs have achieved durable solutions. The government has stated that no-one remains displaced, but has not provided information about returns or living conditions in areas of origin. It is likely that most IDPs have remained in the cities they fled to, and mixed with other poor populations there, as access to livelihoods in rural areas has remained very limited. Lack of support, justice, and reparations for IDPs has been the norm.

While security has steadily improved since 2002, attacks in Algerian towns and cities by the rebel organisation called “al-Qaeda in the Islamic Maghreb” increased in 2007 and 2008. The President began a third presidential term in 2009 after modifying the Constitution to allow for re-election, and these attacks seem to reflect a growing discontent at single-party dominance.

If the situation of IDPs and others affected by the conflict and more recent attacks is not to fall into oblivion, international condemnation for these attacks must be paired with demands about the situation of human rights, including the rights of the large numbers of people that were victims of forced displacement.

Map of Algeria



Base 802561AI (C00207) 8-01

Source: General Libraries, University of Texas at Austin
 More maps are available on <http://www.internal-displacement.org>

Background and causes of displacement

Violence in Algeria was triggered by an army-backed coup in January 1992 which aimed to pre-empt an electoral victory of the Islamic Salvation Front (*Front Islamique du Salut* or FIS) over the ruling National Liberation Front (*Front de Libération Nationale* or FLN), which had been in power since Algeria gained independence from France in 1962. In the context of a stagnating economy, the opening of the political arena after years of political restrictions gave the FIS an opportunity to gain wide popularity, and it was poised for victory. Following the coup, a state of emergency was introduced and the FIS was banned.

Between 1993 and 1998, fighting between the army and various armed Islamist organisations intensified, as did attacks against civilians. Due in part to the army's counter-insurgency strategy, the rebel movement split into a plethora of armed movements, which proved difficult to eradicate (University of Bradford, November 2004). The Armed Islamic Group (*Groupe Islamique Armé* or GIA) emerged as the most brutal, and was responsible for numerous killings of foreigners from late 1993 and large-scale massacres of civilians from 1996 to 1998, a strategy which eventually led to splits within its ranks (HRW, 2000). However, attacks against the civilian population remained widespread for several years, with indiscriminate killings and displacement reported as late as 2002 (AI, 2003).

The conflict is estimated to have claimed the lives of between 150,000 and 200,000 people. While an estimated 17,000 rebel combatants were killed during the con-

flict, the civilian population became the prime victims of armed attacks and targeted assassinations. At the height of the crisis, some 1,200 people were reportedly killed each month (ICG, October 2000, Executive Summary; ICG, July 2004, p.14). Nevertheless, as with figures for internally displaced people (IDPs), estimates of the number of people killed are imprecise and have been contested (Comité Justice pour l'Algérie, May 2004). Many women were executed, raped, abducted and enslaved (AI, December 2004; HRW, 2004).

Government security forces were also directly responsible for killings and other violations of human rights, as well as causing displacement and failing to protect civilians from attacks (Martinez, April 2003; Comité Justice pour l'Algérie, May 2004, dossier no.2; Liberté, 14 August 2004).

The establishment of local self-defence groups to ensure the security of civilians, which became legal in 1997, in some cases increased insecurity as their leaders evolved into local warlords. Between 150,000 and 200,000 people joined these militia groups and another 80,000 were recruited as local guards. The militias often participated in operations with the security forces and effectively replaced them in certain areas (AI, 18 November 1997; Sidhoum, December 2003).

After his election in 1999, President Abdulaziz Bouteflika focused on restoring stability by introducing initiatives such as the 1999 Civil Concord Law and the 2005 Charter for Peace and National Reconciliation. The Charter, which was passed in a national referendum, sought political reconciliation at the expense of

justice for those affected by the conflict: it granted a blanket amnesty for human rights violations committed during the conflict by state armed forces, and a decree for its implementation criminalised speech about violations committed by the security forces (AI, 2006, USDOS 2008). Furthermore, both the Charter and the 1999 Law left many problems unsolved; for instance, dozens of members of armed groups reportedly re-enlisted after having surrendered (AI, 2003).

The conflict ended in 2002, but while security has since improved considerably, violence has continued. Firstly, clashes continued between the government and remaining armed groups. Secondly, an organisation known as al Qaeda in the Islamic Maghreb (AQIM) emerged from the union of al Qaeda and a splinter group of the GIA, and re-intensified attacks against Western targets and the Algerian security forces throughout 2007 and 2008, including the 2007 Algiers bombing that killed 17 United Nations (UN) staff, and the abduction of a UN special envoy (BBC, 2009; BBC, 11 December 2007; UK Home Office, 2 November 2007; Tomás, 14 June 2007; Center for Contemporary Conflict, November 2006).

The government's measures to counter these new attacks have sometimes had an adverse impact on affected groups including those displaced by the conflict. They have sometimes targeted human rights defenders or those providing legal counsel to people accused of terrorism (AI, 2009). The state of emergency has continued since 1992 despite the concerns then expressed by the UN Human Rights Committee (HRC, 2007), and in violation of the country's constitution (Mustapha

Bouchachi, El Khabar, 2009). Among other limitations of rights, freedom of movement may be restricted by the interior minister and even provincial governors, who have power to deny residency in certain districts to people regarded as threats to public order (USDoS, 2009).

Constitutional reforms which have allowed the President to stay in power for a third term have further reduced the space for institutional political opposition, creating a breeding ground for radicalism (Maître Ali Yahia Abdenour, 2009). Following the President's re-election in April 2009, the same ministers have remained in place. This has happened in a context of increasing control of the media and limitations to freedom of speech and of association (LADDH, 2009; USDoS, 2009).

Numbers of IDPs and patterns of displacement

There are no available estimates on the number of people displaced by the conflict in Algeria and the information on the subject is fragmented. During and after the conflict, because of difficulties in accessing the affected areas (USDoS, 2008), international organisations were unable to issue informed estimates of the number of IDPs. Furthermore, existing reports do not always differentiate between IDPs and those who moved primarily for economic reasons, as high degrees of poverty-driven urban migration have also been observed.

One of the few international sources of IDP numbers is the European Union (EU), which in its development strategy for Algeria for the period from 2002 to 2006 cited that violence displaced one million people (EU, Strategy 2002-2006,

p.38). Several newspapers reported massive displacement from rural areas, of up to an estimated 1.5 million people as of late 2002, because of the security situation (L'Expression, 18 November 2002). According to a newspaper, the President said on one occasion that 1.5 million people had been displaced (Figaro, 6 April 2004). However, this report was quickly refuted by the Minister of the Interior, who stated that only 500,000 people were internally displaced during the conflict (El Watan, 10 April 2004).

Most IDPs fled to the relative safety of cities, including Oran, Blida, Médéa, Chlef and Tiaret, where they stayed with family and friends and possibly eventually settled. Some were displaced by a combination of insecurity and poverty in areas affected by the conflict. While families were already fleeing insecurity during the first years of the crisis, the first massacres of civilians in late 1996 initiated massive movements towards the cities. Thousands fled to the outskirts of Algiers, of whom many were forced to flee for a second or third time when the conflict approached the capital during the summer and autumn of 1997.

Towards 1998, when the army had gained control over the major urban centres, fighting moved back to rural areas. Hundreds of thousands of civilians were subsequently forced to flee continuing massacres, armed attacks and large-scale human rights violations. Media reports also documented cases where the police forcibly cleared villages suspected of supporting rebel groups (Liberté, 14 August 2004; Le Matin, 16 May 2001; Comité Justice pour l'Algérie dossier no.2, May 2004, pp.20-21). The destruction and theft of crops and agricultural

property by rebel groups also reportedly led to massive displacements near Relizane in July 2002 (Le Quotidien d'Oran, 31 July 2002).

There is no more recent information on IDP numbers, although the Ministry of the Interior reported to the UN Human Rights Committee in October 2007 that there were no IDPs remaining in the country because they had all returned home (HRC, 24 October 2007). Government figures on urban growth rates show that the expansion of cities has slowed over time, and so appear to corroborate the above statement; however they do not take into account the many people living in slums around cities without legal residence there (Mesli, Alkarama for Human Rights, 2009), and the data is incomplete because the government does not systematically release full indicators (USDoS, 2008). Simple observation reveals that slums around cities have grown significantly in Algiers, Blida, Médéa, Chlef, Tiaret, Sidi Bel Abbes, Relizane, and Oran (Mesli, Alkarama for Human Rights, 2009).

Durable solutions

Given the magnitude of the displacement situation, it is likely that a significant number of IDPs have not been able to attain durable solutions by 2009. Information on return movements is mainly drawn from newspaper articles or fragmented data presented in project implementation reports. Generally, access to government information is restricted (USDoS, 2008), and the government has not published figures on return, although the President stated in an April 2004 speech that 700,000 people of 1.5 million IDPs had returned (Figaro, 6 April 2004). Similarly,

no data is available on people who have integrated in their area of displacement or resettled elsewhere in the country.

According to anecdotal reports, some 60,000 families returned between 2002 and 2005 to the rural areas of Khenchela and more than 2,400 families to Relizane Province (Le Jeune Indépendant, 27 December 2005). There are also newspaper reports of returns in the Provinces of Aïn Defla, Annaba, Bouira, Chlef, Mascara, Médéa, Sétif, Skikda Tiaret and Tissemlit (La Dépêche de Kabylie, 3 October 2007; Le Soir d'Algérie, 9 January 2007, 26 January 2006, 15 November 2005; El Watan, 4 February 2006, 1 October 2005; El Moudjahid, 13 September 2006, 13 August 2005; La Tribune d'Algérie, 29 September 2004). According to one 2006 report, returnees in Algiers Province were facing numerous problems in rebuilding their lives due to high unemployment rates and a lack of basic infrastructure (Le Soir d'Algérie, 26 January 2006).

Security in areas of return has improved consistently over the past few years, thanks also to the gradual redeployment since 2006 of security forces to the Kabylia region, where AQIM had carried out numerous attacks (BBC, 2009; L'Expression, 10 July 2006). The security forces had been withdrawn from Kabylia following the Kabyle Berber protests of the "Black Spring" of late April 2001 (ICG, 10 June 2003; Afriq'Echoes, 12 December 2006). However, AQIM has since been reportedly active, in particular in the Provinces of Boumerdés, Tizi-Ouzou, Bejaïa, Batna, Khenchela and in the regions of Aurés and Jijel (CRI, August 2007; BBC, 6 July 2007).

Since the conflict, the north of the country, where most of the population lives and most of the violence took place, has remained contaminated by an unknown number of home-made explosives laid by insurgents and by some 15,000 anti-personnel mines laid by the army (ICBL, October 2007). Mined areas are generally well marked and fenced (although in some cases, marking and fencing have reportedly been removed or have deteriorated), but the presence of unexploded ordnance has still obstructed the development of livelihoods and a sustainable economy in affected areas (email from UNDP Mine Action Programme in Algeria, 3 December 2007).

National and international response

Overall, both the national and the international responses have focused in the past few years on national reconciliation and on the development and regeneration of rural areas; no specific attention has been paid to those that were displaced by conflict (Présidence de la République d'Algérie, 27 December 2006; EU Commission, 7 March 2007; UNDP, September 2007). In 2001, the government, profiting from increased oil revenues, launched a comprehensive programme of investment focusing on housing, infrastructure, public services and agricultural production (ICARRD, March 2006; Government of Algeria, July 2005). However, while the government has encouraged the return of IDPs, there is no targeted strategy to assist them, and no reports or assessments of the particular needs and rights of IDPs, which could have helped shape these programmes, are available.

Some efforts have been made to revitalise agriculture in rural areas and secure the livelihoods of returning populations. The government launched the National Agricultural and Rural Development plan (*Plan National de Développement Agricole et Rural* or PNDAR) in 2000, to encourage IDPs and migrants to return to their villages. The government has offered direct financial assistance to returnees and programmes to repair houses, increase employment and revitalise the agricultural sector (WB, 27 March 2003, 20 December 2005, 27 June 2007). In particular, in rural areas, the government has committed to build some 475,000 new homes between 2005 and 2009 (La Tribune, 15 October 2006). However, the rebuilding programme has been repeatedly delayed, often due to administrative constraints such as lack of capacity from local administrators, and people have been discouraged from returning to their home villages by the lack of safe drinking water, general infrastructure and health facilities there (El Watan, 8 January 2006, 17 July 2005).

National mechanisms for the protection of human rights do not provide adequate redress for citizens including IDPs. The ombudsman's office is perceived as pro-government and its annual report is not released publicly (USDoS, 2009), while limits to judicial independence hinder the enforcement of court rulings. In 2008, the government denied requests for visits from various UN human rights experts (USDoS, 2008).

The international reaction to the conflict in Algeria was generally one of cautious observation. The UN and individual states condemned the large-scale massacres of late 1997 and 1998 (Dammers,

1998). For the most part, EU members avoided direct involvement and ignored calls to use their influence to direct events within Algeria (ICG, 20 October 2000). The USA expressed concern about the human rights situation, while at the same time remaining committed to doing business in Algeria and supporting the government with military aid (HRW, 2000; Arabic News.Com, 28 October 2003; NYT, 10 December 2002). In the context of the "war on terror", international attention has since focused on the risks associated with terrorist groups in the country.

Note: This is a summary of IDMC's new internal displacement profile on Algeria. The full profile is available online [here](#).

Sources:

Afriqu'Echos Magazine, 12 December 2006, Algérie : Les gendarmes de retour en Kabylie

Alkarama for Human Rights, 9 September 2009, Interview with M. Rachid Mesli

Al Karama for Human Rights and Algeria-Watch, 23 July 2007, Algeria: Observations on the periodic report to the Human Rights Committee

Amnesty International (AI), 31 July 2009, Répression et résistance. Les défenseurs des droits humains au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

Amnesty International (AI), 18 November 1997, Civilian population caught in a spiral of violence

Amnesty International (AI), December 2004, Briefing to the Committee on the Elimination of Discrimination against Women

Amnesty International (AI), 2003, Annual Report 2003 - Algeria

Arabic News, 28 October 2003, "US anti-terrorism aid to Algeria estimated at US\$ 700,000 in 2003"

BBC News, 3 June 2009, Profile: Al-Qaeda in North Africa

BBC News, 6 July 2007, Bouteflika intensifie sa lutte contre le terrorisme

BBC News, 11 December 2007, Deadly blasts in Algerian capital

Center for Contemporary Conflict (CCC), November 2006, Strategic Insights, "Algerian Groupe Salafiste de la Predication et le Combat (Salafi Group for Call and Combat, GSPC): An Operational Analysis", Volume V, Issue 8

Comité Justice pour l'Algérie, May 2004, Les Massacres en Algérie, 1992-2004- Dossier No. 2, by Salima Mellah

Country of Return Information Project (CRI), August 2007, Fiche Pays: Algérie

Dammers, Chris, 1998, "Algeria" in Janie Hampton (ed.), Internally Displaced Persons: A Global Survey (Earthscan Publications Limited, London)

El Khabar, 10 August 2009, Le système algérien a toujours transgressé la constitution

El Moudjahid, 13 August 2005, A Collo, avec les victimes du terrorisme - "170 versets coraniques appellent à la réconciliation"

El Moudjahid, 13 September 2006, Oued El Bared: l'espoir reconquis

El Watan, 12 August 2009, Ali Yahia Abdennour: L'Algérie ne se porte pas bien, il faut s'occuper d'elle

El Watan, 8 January 2006, Oued Djemaâ au pied de Djebel Louh dans la désolation

El Watan, October 2005, Bureaux vides à Médéa (not available online - copy of document with IDMC or El Watan archive)

El Watan, 4 February 2006, Le retour des populations rurales de Relizane encouragé

El Watan, 10 April 2004, "Le ministre de l'Intérieur annonce les résultats" (under Actualité)

European Commission, 7 March 2007, European Neighbourhood and Partnership Instrument. Algeria: Strategy Paper 2007-2013 & National Indicative Programme 2007-2010

European Union (EU), 30 September 2002, Algérie: Document de Stratégie 2002-2006

Government of Algeria, July 2005, Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le Développement

Human Rights Watch (HRW), 16 April 2006, L'Algérie entre amnistie et amnésie

Human Rights Watch (HRW), 3 September 2005, Algeria: Impunity Should Not be Price of Reconciliation

Human Rights Watch (HRW), 2004, World Report 2004: In War as in Peace: Sexual Violence and Women's Status

Human Rights Watch (HRW), 2000, World Report 2000: Algeria

International Campaign to Ban Landmines (ICBL), October 2007, Landmine Monitor Report 2007. Algeria

International Conference on Agrarian Reform and Rural Development (ICARRD), March 2006, Algérie: de la réforme agraire au développement rural, l'évolution des interventions en milieu rural

International Crisis Group (ICG), 10 June 2003, Algeria: Unrest and Impasse in Kabylia

International Crisis Group (ICG), 30 July 2004, Islamism, Violence and Reform in Algeria: Turning the Page

International Crisis Group (ICG), 20 October 2000, The Algerian Crisis: Not Over Yet

l'Expression, 10 July 2006, YAZID ZERHOUNI, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, CONFIRME «Les gendarmes retourneront en Kabylie»

l'Expression, 18 November 2002, "Ils sont 1,5 million à vivre à la lisière des villes"

l'Expression, 28 February 2006, 30.000 islamistes concernés

le Figaro, 6 April 2004, "Le nouveau djihad des islamistes algériens"

La Dépêche de Kabylie, 3 October 2007, Elevage apicole. Près de 5 000 ruches distribuées

La Tribune, 15 October 2006, Le président Bouteflika consacre une séance au secteur de l'habitat et de l'urbanisme

La Tribune, 29 September 2004, "M. Zerhouni : «La bataille de l'impôt est la bataille de l'avenir»" (not available online - copy of document with IDMC)

Le Jeune Independant, 27 December 2005, Après plus d'une décennie de terrorisme - Khenchela : 60 000 familles rurales ont regagné leurs villages (not available online - copy of document with IDMC or newspaper archive)

Le Matin, 16 May 2001, Des villages entiers désertés

Le Quotidien d'Oran, 31 July 2002, "Relizane, un groupe terroriste rançonne les récoltes à Mendes et Oued-Essalem" (not available online - copy of document with IDMC)

Le Soir d'Algerie, 26 January 2006, Apres avoir subi les affres du terrorisme - Baraki, Bentalha et Sidi Moussa otages de la criminalité

Le Soir d'Algerie, 15 November 2005, Aïn Barbar ou la résurrection d'un village (not available online - copy of document with IDMC or newspaper archive)

Le Soir d'Algerie, 9 January 2007, Actualités : SAIDA. 200 millions de dinars pour le retour des populations sur leurs terres

Liberté, 14 August 2004, "Le gardien de Lalla Khadidja"

Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), 26 August 2009, Email message, LADDH

Martinez, Luis, April 2003, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI), Algérie : les nouveaux défis

New York Times, 10 December 2002, "U.S. to Sell Military Gear to Algeria to Help It Fight Militants"

Présidence de la République d'Algérie, 27 December 2006, Allocution du Président BOUTEFLIKA à l'occasion de la signature de la loi de finances 2007

Sidhoum, Salah-Eddine and Algeria Watch, December 2003, Les milices dans la nouvelle guerre d'Algérie

Tomàs, Núria, 14 June 2007, El Corresponsal de Medio Oriente y Africa, "The armed conflict in Algeria after years of oblivion"

United Kingdom Home Office, 2 November 2007, Country of Origin Information Report. Algeria

United Nations Development Programme (UNDP), September 2007, Appui à la mise en œuvre au niveau local de la stratégie nationale de développement rural durable et soutien à sa mise en œuvre

United Nations High Commissioner for Human Rights (UN HCHR), 24 October 2007, Human Rights Committee Considers Report of Algeria

United Nations Human Rights Committee (HRC), November 2007, Observations finales du Comité des Droits de l'Homme

University of Bradford, November 2004, Armed violence and poverty in Algeria

U.S. Department of State (U.S. DOS), 25 February 2009, 2008 Human Rights Report: Algeria

World Bank Group, 20 December 2005, Rural Employment Project. Implementation Completion Report

World Bank Group, 27 March 2003, Document d'évaluation de projet en vue de l'octroi d'un prêt: Projet d'Emploi Rural 2

World Bank Group, 27 June 2007, Second Rural Employment Project. Implementation Completion and Results Report

About the Internal Displacement Monitoring Centre

The Internal Displacement Monitoring Centre, established in 1998 by the Norwegian Refugee Council, is the leading international body monitoring conflict-induced internal displacement worldwide.

Through its work, the Centre contributes to improving national and international capacities to protect and assist the millions of people around the globe who have been displaced within their own country as a result of conflicts or human rights violations.

At the request of the United Nations, the Geneva-based Centre runs an online database providing comprehensive information and analysis on internal displacement in some 50 countries.

Based on its monitoring and data collection activities, the Centre advocates for durable solutions to the plight of the internally displaced in line with international standards.

The Internal Displacement Monitoring Centre also carries out training activities to enhance the capacity of local actors to respond to the needs of internally displaced people. In its work, the Centre cooperates with and provides support to local and national civil society initiatives.

For more information, visit the Internal Displacement Monitoring Centre website and the database at www.internal-displacement.org.

Contact:

Nina Birkeland

Head of Monitoring and Advocacy

Tel.: +41 (0)22 795 07 34

Email: nina.birkeland@nrc.ch

Sebastián Albuja

Country Analyst

Tel: +41 22 799 07 08

Email: sebastian.albuja@nrc.ch

IDMC

Norwegian Refugee Council

Chemin de Balexert 7-9

1219 Geneva, Switzerland

www.internal-displacement.org

Tel: +41 22 799 0700

Fax: +41 22 799 0701

Algérie : Un état d'urgence permanent

Abdennour Ali-Yahia

Président d'honneur de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH)

Article paru dans le périodique
Errabita de la LADDH, Juillet 2009

La vie politique est conçue avec un seul objectif, pérenniser le système politique en place depuis l'indépendance du pays, conforté par la rente pétrolière. Il manque une prise en charge de l'humain dans sa globalité. Il y a un dérapage du pouvoir sur la question des droits de l'Homme et des libertés, qui ont fait l'objet des mesures de restriction, pour des motifs ayant trait à l'état d'urgence, donc à l'ordre public et à la sécurité nationale qui implique le contrôle permanent du pouvoir sur la société.

Le pays est sous état d'urgence depuis 17 ans, cela a permis au pouvoir de maintenir sa mainmise sur la société, de la museler et de marginaliser les formations politiques de l'opposition. Le pouvoir qui impose en permanence un état d'urgence, investit l'Etat, se prend pour la nation entière, considère tout opposant comme traître et ennemi des intérêts supérieurs du pays, assimilés abusivement à celui des clans et des féodalités, promus sur les seuls critères de la courtisanerie et de l'affairisme.

L'état d'urgence qui date du 9 février 1992 marque la crispation et le durcissement du pouvoir. Il a gravement altéré la crédibilité du pouvoir à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et fait voler en éclat la confiance du peuple. Il faut voir la réalité de l'état d'urgence, avec le regard de ceux qui la vivent quotidiennement et subissent ses effets néfastes.

L'état d'urgence a permis, dès sa signature, l'ouverture de 9 camps de concentration dans le Sahara, alors que le droit national et international édicte que personne ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est par voie de justice. Toute décision qui concerne la liberté de la personne humaine, relève du judiciaire et du juge, et non de l'administration centrale ou du gouvernement. L'internement administratif qui a obligé vingt mille Algériens à payer leurs convictions politiques et religieuses de la privation de leur liberté et de leurs moyens d'existence, s'est fait au mépris des lois internes et des conventions et pactes internationaux ratifiés par l'Algérie.

Aucun homme, aucune femme, attachés à la dignité humaine ne laisseront le silence se fermer sur la détention de prisonniers, non par voie de justice, mais par voie administrative, par lettre de cachet. Tout ce qui cède au rapport de force ou au fait accompli, méprise, humilie la personne humaine, est à combattre. Les écoutes téléphoniques et le contrôle du courrier qui sont une atteinte à la vie privée des gens, relèvent de l'autorisation du juge. Avec l'état d'urgence, elles relèvent de la police et des services de sécurité. Au nom de la sécurité, les libertés ont été altérées et aliénées.

L'état d'urgence ne permettant pas au mécontentement populaire de s'exprimer de façon légale, par des marches pacifiques, il était fatal que les actes de violence se multiplient comme on a pu le constater. Les revendications non satisfaites engendrent des émeutes. Le droit de se rassembler et de manifester qui est un droit constitutionnel, est soumis à l'autorisation préalable des Walis. La constitution reconnaît le pluralisme

politique, syndical, mais la justice saisie par les pouvoirs publics condamne les syndicats autonomes qui ont régulièrement déposé leurs dossiers au niveau du ministère du travail. Le récent procès contre les représentants des syndicats autonomes, ont mis en relief la soumission de la justice au pouvoir exécutif.

Le travail définit la condition humaine, notamment le droit à la liberté syndicale dans ses deux dimensions, le pluralisme syndical et l'adhésion libre, sans que les réunions syndicales et autres ne soient publiées, et les manifestations publiques brutalement réprimées. Des années durant, le pouvoir expliquait sur un ton incantatoire que l'état d'urgence allant ramener la paix. La contradiction réside dans le fait que le terrorisme est déclaré « résiduel, réduit à quelques poches » alors que l'état d'urgence est maintenu pour les impératifs de la lutte antiterroriste. Les hommes politiques sont comme les oiseaux, ils ne volent pas tous à la même altitude.

La sécurité des Algériens ne peut se traduire par l'aliénation de leur liberté. L'Algérie veut l'ordre et la paix, à condition qu'il ne soit pas l'ordre des prisons, ni l'ordre des cimetières.

La doctrine des droits de l'Homme, au service de la personne humaine, de sa dignité et de ses droits, est à la fois une revendication minimale, et la matrice de toutes les revendications démocratiques.

« En matière d'application des normes internationales, l'ONS accuse du retard »

Mohamed Saïb Musette, sociologue spécialiste du monde du travail

Entretien réalisé par Madjid Makedhi

El Watan du 8 février 2010

Les données de la planification sont des calculs d'estimation du chômage. Ce genre de calculs intervient pour satisfaire une exigence politique. Mohamed Saïb Musette analyse le dernier chiffre du chômage annoncé par l'ONS. Ainsi, contrairement à la lecture euphorique faite par le gouvernement en annonçant la baisse du taux du chômage, il ne faut pas trop jubiler. Notre interlocuteur relève plusieurs aspects négatifs qui confirment que le gouvernement doit fournir d'énormes efforts pour réduire réellement le chômage en Algérie. Il revient même sur les enquêtes de l'ONS pour noter leurs insuffisances techniques.

— L'ONS vient d'annoncer le nouveau taux de chômage en Algérie qui est de 10,2%. Ce chiffre reflète-t-il la réalité du terrain ?

Dans les chiffres produits par l'ONS, j'observe deux éléments qui me semblent importants. Il y a effectivement une baisse de taux de chômage chez les jeunes et chez les adultes. Il y a donc deux catégories de personnes (16-29 ans et plus de 30 ans) et j'obtiens deux courbes. Chez les adultes, le taux de chômage était de 6,9% en 2005. Il est descendu à moins de 5%. Dans la théorie universelle, ce taux est naturel. Mais quand il descend à moins de 5%, il devient problématique, parce que, dans ce cas, le pays aura besoin d'une main-d'œuvre qualifiée et sera obligé de faire appel à la main-d'œuvre étrangère pour combler le déficit existant. Donc là, nous sommes dans une situation critique, car le taux a trop baissé pour les adultes. Tandis que pour les jeunes, c'est vrai que le chômage a continué de baisser, car il était de 27,4% en 2005 et il est descendu à 18,8% en 2009. En dépit de cette baisse, il y a toujours une tension qui est normale, car il y a beaucoup de primo demandeurs d'emploi. C'est une situation que l'on retrouve partout dans le monde. En revanche, j'observe que l'écart entre les jeunes et les adultes est resté le même. Il n'a pas changé d'un iota.

Il est resté quatre fois supérieur durant les quatre dernières années. Cela explique que tout ce qu'on a fait a agi beaucoup plus sur le chômage des adultes et moins sur le chômage des jeunes, dans la mesure où le ratio est resté identique. Après la distinction, selon l'âge, il faut également faire la comparaison selon le sexe. Les statistiques de l'ONS confirment que l'écart entre les deux sexes se creuse. D'abord, pour les femmes il y a eu une légère baisse en 2006 et puis le taux de chômage recommence à grimper. En outre, les hommes ont plus de facilités à accéder au marché du travail que les femmes. Parallèlement, on note, toujours selon les chiffres de l'ONS, que le chômage des jeunes filles diplômées est important. A l'école, il y a plus de filles que de garçons et à l'université c'est la même chose. Les filles réussissent aussi mieux que les garçons. Mais sur le marché du travail, c'est l'inverse qui se constate. Cela signifie qu'il y a un décalage, ce qui cause un gros problème avec des conséquences sociales énormes.

Parce qu'il y a des coûts en investissements : on a des personnes très qualifiées et plus compétentes qui restent à la maison. Pour moi, à ce niveau, il y a un gaspillage des ressources humaines ; on forme des personnes qui réussissent mieux à l'école, mais sur le marché du travail, elles ne trouvent pas de place. Tandis que les hommes, qui réussissent moins à l'école, trouvent facilement du boulot. Ce qui traduit tout ça en termes politiques. Ceux qui sont dans le besoin ce sont les jeunes filles et les jeunes en général. De ce fait, toute la politique de l'emploi en Algérie doit être axée sur l'emploi des jeunes.

— Le gouvernement affirme justement que les dispositifs de l'emploi mis en place sont destinés aux jeunes...

Théoriquement, il est vrai, ces dispositifs sont braqués sur les jeunes. Alors pourquoi ça bloque et pourquoi ça ne donne pas encore des résultats visibles, d'après les résultats produits par l'ONS ? Cela veut dire qu'il y a un conflit sectoriel. Il y a deux lectures du marché du travail : celle de l'ONS et celle du ministère du Travail. Le ministère du Travail considère qu'il est en train de faire un bon travail, mais les statistiques de l'ONS ne reflètent pas cette action de l'Etat. Si on traduit cela directement, on pourra dire que les actions de l'Etat n'apportent rien, comme on peut dire aussi que l'ONS ne fait pas bien son travail. Personne n'est dupe ! Tout le monde sait qu'il y a un problème. C'est pour cela que le gouvernement a autorisé le ministère du Travail à faire sa propre enquête en 2007. Le ministère du Travail avait effectivement fait son enquête et ses résultats ne sont pas encore sortis.

— En 2008, le Commissariat général à la planification et à la prospective a donné un chiffre de chômage de 11,8% et l'ONS a communiqué un chiffre supérieur. Mais le gouvernement a pris en compte le premier. Ne croyez-vous pas que le gouvernement tente toujours de jouer sur les chiffres du chômage ?

Les données de la planification sont des calculs d'estimation de chômage qui obéissent à un modèle purement économétrique (ils utilisent un modèle économique pour calculer le taux de chômage). Mais ce n'est pas un chiffre d'enquête, car ce genre d'estimation ne donne jamais les détails du chômage. Mais le recours à ce genre de calculs intervient pour satisfaire une exigence politique du pays, quand il n'y a pas d'enquête de l'ONS. Toutefois, ce chiffre n'est pas un produit d'une enquête de terrain. Et la comparaison entre des chiffres d'enquête et ceux de la planification est une erreur. Malheureusement, c'est ce qui a été fait. On entend les gens dire que le taux de chômage en 1999 était de 30%. Or, à cette époque, ce chiffre était un chiffre de la planification, car en 1999 l'ONS n'avait pas d'enquête d'emploi.

Mais le gouvernement prend souvent le chiffre qu'il adopte en Conseil des ministres. Nous, en tant que scientifiques, essayons d'observer cela de deux manières. Sur le plan tactique pour voir si l'ONS a évolué. Et là, c'est dommage, on ne peut pas dire qu'il a évolué. Selon les connaissances et les normes internationales, l'ONS accuse du retard. Même si cette année, ils ont innové en introduisant le CIM (indicateur-clé du marché du travail qui sont 18 indicateurs). C'est un indicateur qui a été retenu par l'OIT en 1998. Cependant, l'effort de l'ONS est limité. Le deuxième retard c'est celui sur la fréquence de l'enquête dû à des problèmes objectifs. Les responsables de l'ONS sont au courant. Ils savent qu'ils ne font que prendre des photos sur le chômage.

Là aussi, il y a une erreur technique, car la photo n'est pas prise sur un même échantillon. De plus, c'est une estimation d'une semaine. Le taux affiché aujourd'hui par l'Algérie correspond à celui affiché par les USA en octobre 2009. Mais les USA donnent un taux moyen annuel de 6,8%. En Algérie, on ne peut pas considérer le chiffre de l'ONS comme un taux annuel. On aurait aimé qu'il y ait des prises de photos mensuelles ou trimestrielles, comme font les Marocains et Tunisiens.

— Dans le calcul du taux de chômage en Algérie, on considère comme travailleurs même les vendeurs de cigarettes. Ne faut-il pas revoir cette stratégie ?

Là aussi, l'ONS, pour se rapprocher des normes internationales, devra appliquer les critères de l'OIT (2007), en particulier celui portant sur le travail décent. L'ONS est au courant de toute la situation réelle du monde du travail. L'OIT a mis en place des indicateurs tels que le sous-emploi, la sous-rémunération, la sous-utilisation et également l'indicateur du climat social. Le travail décent porte sur la qualité du travail : sur le plan de la sécurité sociale et la rémunération. L'ONS doit faire un effort pour inclure ces nouveaux indicateurs dans ses enquêtes. Parfois, on peut avoir un travail qui paraît précaire, mais qui est hautement payé.

— Le gouvernement ne cesse de fixer des objectifs à atteindre en matière de création d'emplois. Et pour atteindre ces objectifs, on offre aux jeunes des emplois d'extrême précarité. Quel commentaire faites-vous ?

Le gouvernement et les ministres font de la politique. Ce qu'annonce le gouvernement est bien. Maintenant c'est à nous autres de juger. Quand le gouvernement dit vouloir créer trois millions d'emplois, et c'est son droit de dire cela, il cherche un argument politique. Il veut donner de l'espoir aux gens. Il ne peut pas faire autre chose. Mais c'est aux institutions de veiller sur la manière de réaliser cela en se dotant des instruments d'évaluation. Maintenant de quelle manière les institutions vont réaliser cet objectif ? Si les institutions font, elles aussi, le jeu politique, cela est grave. Concernant les dispositifs mis en place, il faut savoir qu'il y a des techniques permettant leur évaluation. La technique appropriée est de dire combien de personnes sont rentrées dans les dispositifs et combien de gens en sont sortis. Et qu'est-ce que cela a donné comme résultat. Prenons l'exemple de l'ANEM qui, sur le plan politique, annonce qu'il y a 800 000 personnes qui sont passées par l'agence.

C'est faux ! Ce sont plutôt 800 000 inscriptions. C'est l'un des litiges entre les chiffres de l'ONS et ceux de l'ANEM. Les politiques parlent de 800 000 personnes, alors que l'ONS affirme qu'il n'y a que 5% de jeunes qui passent par l'ANEM. Parce que si l'ONS donne 1 200 000 chômeurs et qu'il y a 800 000 qui passent par l'ANEM, cela donne un taux de 60%. Or, il y a seulement 800 000 inscriptions et parfois une personne peut faire plusieurs inscriptions par an.

Taux de chômage en Algérie: le mensonge par les chiffres

Abderrahmane Mebtoul, économiste
Article publié dans *Algérie Focus* du 11 janvier 2010

Le taux de chômage en Algérie pour 2009 de 10% est un taux fantaisiste induisant en erreur la présidence de la République

Selon les données officielles, pour les réalisations 2009 et les prévisions 2010, l'économie algérienne aurait une des performances la plus élevée du monde tant concernant le taux de croissance que le taux de chômage. Face à ce miracle algérien, où nos responsables économiques doivent espérer le prix Nobel d'économie, je lance un appel à tous les intellectuels algériens, car ayant une responsabilité devant l'histoire, afin de participer à un débat contradictoire productif sans verser ni dans la sinistrose, s'agissant de dire la vérité, rien que la vérité, loin de tout dénigrement gratuit, ni dans l'autosatisfaction source de névrose collective.

Cela suppose que la télévision officielle ENTV s'ouvre à ces débats utiles au lieu de favoriser des monologues lassants sans impacts. Car il est temps de mettre fin à cette dérive de la désinformation nuisible à la sécurité du pays.

1.-Selon l'Office National des Statistiques (ONS) en date du 6 janvier 2010 à partir des premiers résultats d'une enquête sur l'emploi en Algérie, le taux de chômage s'établirait à 10,2 % à la fin 2009 soit une baisse de 1,1 % par rapport à 2008 contre 15 % en 2007, l'ONS alignant l'Algérie parmi les pays développés dont l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique. Ainsi, 1,072 million de personnes sont touchées par le chômage sur une population active estimée à 10,5 millions de personnes, la population active occupée étant de 9,4 millions de personnes avec un taux d'occupation de 26,9 %, les hommes avec 84 % contre 15 % pour les femmes.

IL convient de préciser que ce taux inclut l'emploi dans la sphère informelle, les emplois temporaires même pour 3 mois dans l'année, tous les emplois improductifs au titre de la solidarité nationale et les sureffectifs tant dans l'administration que les entreprises publiques loin des normes internationales.

2.-Pourquoi 15% de taux d'occupation pour les femmes alors que durant les 5 dernières années, le taux de réussite au bas de nos filles est supérieur à celui des garçons et si l'on appliquait aux femmes le taux d'occupation de 80% quel serait alors le véritable taux de chômage de l'ONS ? Mais ce n'est pas là la principale contradiction. Car on enseigne aux étudiants en économie que le taux d'emploi est fonction du taux de croissance et des structures des taux de productivité relevant de l'entreprise et c'est une loi économique valable pour tous les pays sans exception, encore qu'avec la nouvelle économie certains segments accusent des taux de croissance supérieurs à la création d'emplois du fait de leur haute productivité renvoyant au nouveau système socio-éducatif qui se met en place au XXIème siècle supposant un niveau élevé de connaissances.

Or, paradoxalement l'ONS annonce pour le premier semestre 2009 un recul de 30% de la création d'entreprises et en répartition spatiale avec une concentration au niveau de la

région d'Alger et de très loin Sétif, Oran- Constantine et Bejaia. En termes de structure, plus de 49% actinent dans le secteur du commerce n'étant pas en majorité des services marchands créateur de valeurs ajoutées, le reste des entreprises étant les secteurs de l'immobilier avec 14%, la construction et travaux publics 12% et enfin les industries manufacturières 11%, taux dérisoire montrant la désindustrialisation du pays. Le peu de performance est confirmée par la dominance des entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL) 48,84%) suivi des sociétés à responsabilité limitée (SARL) 41,96%) alors que les sociétés en nom collectif (SNC) les seuls véritables entreprises pouvant faire face à la concurrence internationale ne représentent que 10,10%. Fait plus grave, l'ONS confirme certaines enquêtes au niveau de l'ANDI et l'ANSEJ où les dépôts de bilan dépassent 40% ces cinq dernières années c'est-à-dire d'entreprises radiées du répertoire des entreprises pour cessation d'activités, en précisant que lors de leurs bilans, ces deux organismes font beaucoup plus référence aux dépôts de projets que de leurs réalisations effectives dont le taux est inférieur à 20%. L'ANDI n'avait-elle pas annoncé en 2007 officiellement (ENTV), un flux d'investissement direct étranger supérieur entre 20 à 30 milliards de dollars par an ?

3.-Ces chiffres fantaisistes rejoignent ceux aussi fantaisistes au Conseil de la Nation le 13 décembre 2009, lors de la présentation de la loi de finances 2010 du Ministre des Finances, je le cite « la croissance hors hydrocarbures du produit intérieur brut (PIB) est de 10% ».Et comment a pu t-on réaliser ce taux avec une chute de 30% de la création d'entreprises en 2009 ?

Ainsi, l'Algérie aurait un taux de croissance hors hydrocarbures un des plus élevés du monde, loin devant tous les pays de la région Mena, de la Chine, de l'Inde, du Brésil, pour ne pas parler de l'Europe, des Etats-Unis d'Amérique ou du Japon, les segments hors hydrocarbures constituant la majorité de leurs segments, qui espèrent en 2010 avoir un taux de croissance entre 0 et 1%. Outre qu'il s'agit de raisonner à prix constants et non à prix courants ce qui n'a aucun sens, et qu'il faille savoir qu'un accroissement par rapport à un taux de croissance faible de l'année précédente donne toujours en valeur relative un taux de croissance faible même si le taux est supérieur l'année qui suit, la technique connue des économistes – triangularisation du tableau d'échange interindustriel-permet de démontrer que les hydrocarbures irriguent presque l'ensemble de l'économie et le segment hors hydrocarbures l'est à plus de 80%.

La question qui se pose : le taux de croissance hors hydrocarbures de 10% est-il réaliste ? Se pose également la question, comment est-on passé en cinq mois de 5% selon les déclarations officielles fin juin 2009 à 10% fin décembre 2009 ? La réponse est que le taux de 10% est un taux artificiel, certainement gonflé et de surcroît calculé à prix courants. Nos calculent montrent clairement qu'il reste aux seules véritables entreprises créatrices de richesses une participation réelle inférieure à 15% du total du produit intérieur brut (PIB) entre 2004/2008 et 20% pour 2009 tenant compte de l'accroissement de la valeur ajoutée agricole en 2009 toujours selon des facteurs exogènes (bonne pluviométrie et non d'une bonne gestion). Donc, les entreprises véritables créatrices de richesses participent pour moins de 2% dans le taux de croissance global hors hydrocarbures. Et face à cette situation, résultat de la panne de la réforme globale c'es t à dire aux réformes institutionnelles et micro-économiques et du retour à la gestion administrative des années 1970, il est techniquement impossible de créer 3 millions d'emplois entre 2010/2013 et la fuite en avant serait de créer des

emplois dans l'administration non créateurs de valeur. Dès lors, si l'on redresse par le fléchissement de 30% de création d'entreprises, supposant la même tendance au second semestre qu'au premier, le taux de chômage serait supérieur à 15% ; en pondérant par un taux de participation de la population féminine que de 50% contre 84% pour les hommes, nous aurons alors un taux de chômage qui dépasse largement les 20% de la population active et en soustrayant la sphère informelle qui selon le Ministre du travail contribue à 25% à la création d'emplois, en nous tenant à la sphère réelle, le taux de chômage approcherait 30% fin 2009.

4.-Car ce n'est pas une question uniquement d'argent comme en témoigne les assainissements répétés des entreprises publiques (plus de 45 milliards de dollars entre 1991/2010 y compris la loi de finances 2010) plus de 80% étant revenues à la case de départ alors que l'objectif stratégique est de créer un nouveau tissu industriel fondé sur la nouvelle économie s'insérant dans le cadre des valeurs internationales, le tout étant conditionné par une plus grande efficacité des institutions, la moralité des responsables, la valorisation du savoir, un dialogue social et économique permanent avec les forces représentatives et non créées bureaucratiquement et donc un nouveau management stratégique, certains parleront de bonne gouvernance inséparable d'un Etat de droit car sans réseaux représentatifs, un discours de vérité grâce à une nouvelle communication, le pouvoir lui-même risque en cas de tensions sociales d'accentuer le divorce Etat/citoyens.

Par ailleurs, en misant uniquement sur les infrastructures qui ne sont qu'un moyen du développement et la dépense monétaire sans se préoccuper d'une bonne gestion, pour l'Algérie cette performance est dérisoire par rapport à la dépense publique qui sera clôturée entre 2004/2009 à 200 milliards de dollars. Comparé aux dépenses sur la population, des pays similaires en voie de développant dépensant le 1/3 de l'Algérie ont des taux de croissance plus importants, l'économie algérienne fondamentalement rentière, enregistrant, selon la majorité des rapports internationaux, un taux de croissance inférieur à la moyenne méditerranéenne pour la période 2004/2009.

5.-Il s'agit d'éviter la manipulation des données pour affirmer que tout va bien en ce qui ne peut que conduire à des erreurs de politique économique, devant synchroniser les différentes enquêtes afin d'éviter d'induire en erreur tant les décideurs du pays que l'opinion algérienne qui a une faible culture économique mais non les institutions internationales, les journalistes et les économistes algériens avertis.

Outre que les différents Ministères doivent avoir la même base de sondage afin de pouvoir effectuer des comparaisons crédibles, le raisonnement à prix constants est fondamental pour toute politique fiable en déflatant par les indices des prix à la consommation devant revoir le panier de biens qui doit être historiquement daté, le lier au modèle de régulation, c'est-à-dire au mode d'accumulation, de consommation et à la répartition du revenu par couches sociales (concentration du revenu national à l'aide de l'indice Gini qui prend en Algérie des tendances dangereuses au profit d'une minorité de rentiers) pour calculer la structuration de l'indice à l'inflation dont le taux officiel est loin de refléter la réalité (les Algériens ne consommant pas les chiffres, entre 70/ 80% de couches sociales étant concernées par les produits de première nécessité qui accusent selon l'ONS un taux d'inflation supérieur à 15/20% en 2009) et déflater par l'évolution des indices sectoriels des prix à la production pour calculer la véritable

valeur ajoutée créée. C'est que nous en sommes en face de contradictions flagrantes : la diminution du nombre d'entreprises avec la prédominance du commerce de détail et l'affirmation du contraire, une baisse du taux de chômage ce qui explique ma position officielle largement diffusée par la presse algérienne : ne pas faire dépendre des organismes si stratégiques comme l'ONS (pourquoi ne pas copier l'INSEE) de la tutelle d'un Ministère fusse -il celui du Ministère des Finances mais de leur donner une véritable autonomie.

Cela permettra d'éviter la désinformation à des fins politiciennes qui tourne au ridicule comme les chiffres cités contraire à la réalité sociale et économique, les organismes internationaux ne nous prenant plus au sérieux et redressant à leur guise les données officielles algériennes, nuisant tant à la crédibilité internationale qu'à une politique cohérente du pays.

En conclusion, je lance un appel à tous les intellectuels algériens pour un débat utile contradictoire productif. Car je considère que le rôle d'un cadre de la Nation, de l'intellectuel ou du journaliste n'est pas de produire des louanges par la soumission contreproductive pour le pouvoir lui-même en contrepartie d'une distribution de la rente, mais d'émettre des idées constructives, selon sa propre vision du monde, par un discours de vérité pour faire avancer la société.



**Comité international de soutien au syndicalisme
autonome algérien – CISA**

21 ter rue Voltaire – 75011 Paris – France
comintersaa@gmail.com – 0033 6 29 64 66 33

Entre répression et manipulations : le courageux combat des syndicats autonomes algériens

La défense des droits des travailleurs n'est nulle part une tâche aisée. En Algérie plus qu'ailleurs, être syndicaliste est aujourd'hui un combat difficile de tous les instants. Les dispositions de l'état d'urgence en vigueur depuis le coup d'État de janvier 1992 et l'interruption des élections législatives compliquent très sérieusement l'action quotidienne des syndicalistes authentiques, membres des divers « syndicats autonomes » de la fonction publique. Ceux-ci sont apparus au tout début des années 1990 – à la faveur d'une brève ouverture démocratique – pour défendre les intérêts des fonctionnaires, rôle que n'assurait plus, de longue date, le syndicat unique UGTA (Union générale des travailleurs algériens), devenu dès 1963 un simple rouage du régime.

Être syndicaliste en Algérie

Dans l'Algérie des années 2000, animer un syndicat autonome consiste autant à défendre les travailleurs qu'à esquiver les manœuvres incessantes de déstabilisation, d'infiltration et de corruption du pouvoir – qui le tolère sans le reconnaître officiellement. Les organisations syndicales indépendantes, en refusant toute sujétion autre que celle due à leurs adhérents, sont la cible principale de l'action des services de la police politique de l'armée, le DRS (département de renseignements et de sécurité, ancienne sécurité militaire). Venus combler l'absence totale de représentation des travailleurs, les syndicats autonomes sont depuis leur

création la cible permanente d'entreprises d'intimidation, de division de leurs rangs et de corruption de leurs dirigeants, dans le but d'éliminer toute forme d'expression revendicative.

En effet, le maintien de l'ordre politique passe par l'émiettement de toutes les contestations et la vassalisation de tous ceux qui prétendent se poser en tant qu'interlocuteurs responsables. La démarche est constante dès les premiers jours de l'indépendance. Il est significatif à cet égard d'observer que le premier congrès de l'UGTA, en janvier 1963, a été la première victime de cette stratégie de mise en coupe réglée de tous les acteurs sociaux. Les délégués au congrès ont été arrêtés pour permettre à des individus relevant des appareils sécuritaires de tenir le congrès à leur place et d'« élire » une direction choisie par le pouvoir. Aucune structure ne doit exister en dehors de celles qui sont au service du régime.

Comme ce fut le cas juste après l'indépendance, l'élimination du champ social de toute organisation autonome par rapport au pouvoir réel, c'est-à-dire les chefs du DRS, est la préoccupation constante des dirigeants algériens depuis la fin de la brève période d'ouverture démocratique entre novembre 1988 et juin 1991. Derrière une façade institutionnelle destinée à la consommation externe, le système politique algérien est une dictature dont les leviers exclusifs sont la rente pétrolière et un appareil répressif omniprésent.

Une dictature masquée

Cette dictature militaro-policière se camoufle derrière des institutions qui, de la justice au Parlement en passant par le président de la République, ont une existence formelle mais qui ne sont nulle part et ne constituent à aucun moment des cadres d'autorité effective ni des centres de régulation politique. Sans substance, animées tant bien que mal par un personnel coopté, elles ne s'avèrent en définitive que les courroies de transmission des directives du groupe effectivement dirigeant. Issues d'élections frauduleuses, soigneusement mises en scène, les institutions croupions ne doivent leur existence qu'à la nécessité de se conformer au modèle qui rassure les Occidentaux, principaux partenaires étrangers, soucieux d'un minimum de formalisme.

De fait, la gestion du pays est entre les mains d'un groupe d'individus au sommet des appareils sécuritaires, qui n'apparaissent pas sur la scène politique officielle et ne rendent de comptes à personne. Cette dictature « honteuse » ne peut tolérer, pour durer, la moindre

contestation organisée et sa pérennité repose donc sur un contrôle social tatillon, interdisant l'émergence de toute expression libre et de toute organisation susceptible de la mettre en question.

La scène politique algérienne est parfaitement verrouillée, les partis récalcitrants sont privés d'expression, réduits à une existence végétative, dans l'impossibilité de se déployer, ne recueillant dans les urnes que ce que le pouvoir effectif veut bien leur concéder. À de très rares exceptions, comme la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) ou SOS-Disparus, le mouvement associatif, témoin d'une « société civile » également préfabriquée, est constitué d'une myriade d'associations subventionnées regroupant pour l'essentiel, quelques individus sans relais dans la société.

Seule soupape tolérée par le régime, la presse écrite privée – les « médias lourds », radio et télévision, restant exclusivement dans les mains de l'État – fait preuve d'une certaine liberté de ton, pour autant que les lignes rouges non écrites, mais fermement tracées, ne soient pas franchies. Ces lignes rouges sont connues : il est interdit de mettre en cause les responsables du cercle dirigeant effectif, de les nommer et de critiquer le centre du régime, la police politique militaire. En revanche, la presse dispose d'une certaine latitude pour critiquer le chef de l'État, le gouvernement et les autres institutions. Sous tutelle directe du DRS, la plupart des directeurs de journaux sont ainsi tenus d'assister à un briefing hebdomadaire au siège spécialisé de la police politique. La presse reste néanmoins le seul espace de très relative liberté consentie à la population.

Les syndicats autonomes face à la répression

Héritage vivace de la période d'ouverture, de la Constitution de 1989 et des lois promulguées en 1990, les syndicats autonomes sont en première ligne de la répression et des manœuvres déstabilisatrices de l'appareil sécuritaire et de ses relais. Si l'aventurisme politique, inauguré par le coup d'État militaire du 11 janvier 1992, a entraîné le démantèlement des principaux garde-fous de l'État de droit, le rééchelonnement de la dette en 1994 a permis le basculement dans l'économie de bazar et la corruption généralisée. L'orientation libérale et l'annihilation de la politique sociale ont provoqué le basculement de catégories entières dans la précarité et la misère.

Aujourd'hui, dans un pays qui se targue de sa santé financière, exclusivement due à la rente pétrolière, la moitié de la population vit en deçà du seuil de pauvreté. L'affairisme des clientèles du régime et la corruption aux niveaux les plus élevés des hiérarchies de pouvoir sont facilités par l'affaiblissement des structures de l'État et le désordre entretenu par ceux-là mêmes qui dirigent l'appareil répressif. L'ajustement structurel et la pression sur les salaires ont frappé de plein fouet les fonctionnaires de tous les secteurs et les travailleurs en général. L'éducation et la santé ont notamment payé au prix fort la thérapie à courte vue et globalement inopérante du FMI.

Ce recul social – relégué au second plan par la « sale guerre » conduite contre la population dans les années 1990 par les chefs de l'armée et du DRS, au prix de 200 000 morts – **n'est aujourd'hui combattu que par les syndicats autonomes**. L'UGTA, ancienne organisation de masse du parti unique, caporalisée dès les premiers jours de l'indépendance par la police politique, n'est plus qu'un instrument, totalement discrédité, de contrôle social. Privée de toute représentativité, dirigée par des hommes notoirement impliqués dans des scandales financiers, la vieille centrale est l'ombre spectrale du syndicat fondé le 24 février 1956 par Aïssat Idir.

L'UGTA, l'un des rarissimes syndicats au monde à avoir approuvé un programme d'ajustement structurel du FMI, n'est plus qu'un sigle commode, convoqué par le gouvernement pour figurer l'illusoire « adhésion des masses laborieuses » aux gesticulations d'une « Algérie Potemkine » cachant de plus en plus difficilement la réalité de la dictature. Les sections combattives qui subsistent encore sont laminées par les coups de boutoir de la direction nationale de l'UGTA, qui les fragilisent en leur ôtant la protection syndicale et les offrent comme victimes expiatoires à l'administration.

Les syndicats autonomes sont aujourd'hui les seules organisations qui défendent les travailleurs, les seules qui échappent à la mainmise de la police politique. Les mouvements sociaux dans la fonction publique ont démontré les capacités de mobilisation des syndicats libres et la limite des capacités d'intimidation de la police politique. Arrestations arbitraires, gardes à vue illégales de militants syndicaux alternent avec les fermetures de locaux, toutes les formes de brimades et de harcèlements.

Des méthodes éprouvées pour stériliser le champ politique

Depuis les années 1990, le DRS déploie, vis-à-vis des syndicats autonomes, tout l'éventail des techniques de manipulation mises en œuvre dès 1962 pour stériliser le champ politique et renouvelées, après la fermeture de la « parenthèse démocratique » de 1989-1991. Les partis alors légalisés, ayant encore une base réelle et une direction indépendante du pouvoir, ont été systématiquement depuis l'objet de manœuvres de division interne. Scénario classique : des militants « dissidents », agissant sur ordre, décident d'un congrès de « redressement ». Une « direction » est élue dans les conditions les plus illégales et le parti passe sous la coupe du pouvoir. La victime la plus illustre de ce genre de « redressement » – le mot arabe *tas'hihiyya* est passé dans le langage courant pour désigner ce type de coup d'État téléguidé – fut, en janvier 1996, le vénérable Front de libération nationale, dont le secrétaire général Albelhamid Mehri a alors été déposé à la suite de ce que ses exécutants ont appelé un « complot scientifique ». Au mépris de toute légalité, la ligne indépendante du FLN, approuvée par les militants, a été changée du jour au lendemain, pour un alignement absolu sur les orientations du pouvoir.

Face à ce type de manœuvres, dans une situation d'état d'urgence structurel et d'omnipotence de la police politique, tout recours à la justice est inévitablement voué à l'échec. Dans l'organisation politique algérienne, la justice n'est pas une institution, elle n'est qu'un appareil obéissant. Et le paysage est ainsi modelé : de nombreuses organisations factices – partis, syndicats, associations –, sans base ni programme crédible, occupent le terrain médiatique quand le besoin d'une agitation politique est ressenti par le système. On le voit bien à l'occasion des élections présidentielles, quand des structures virtuelles sont fugacement ranimées pour servir de faire-valoir et jouer le rôle d'une opposition de pure figuration.

Systématiquement appliquées, ces méthodes, qui semblent être les seules connues de la police politique, ont été notoirement utilisées sur le front de la « sale guerre » des années 1990 : les mêmes techniques ont servi à la création de faux maquis, afin d'infiltrer et de noyauter les groupes armés, jusqu'à les manipuler pour perpétrer, de 1996 à 1998, les pires massacres. L'objectif d'instrumentalisation de la violence islamiste – la mettre au service d'une stratégie de communication du régime – a d'ailleurs globalement fonctionné. La dictature s'est ainsi justifiée en permanence, se prévalant du combat contre les extrémistes religieux pour se maintenir.

L'organisation de la confusion : le « clonage »

Vis-à-vis des syndicats autonomes, ces méthodes ont été utilisées jusqu'à la nausée par le DRS. Arrestations arbitraires succèdent aux suspensions de salaires, aux carrières bloquées, aux mises à pied injustifiées. L'arsenal des brimades, des vexations, des brutalités et des manipulations policières est entièrement mobilisé. Avec une prédilection pour ce que les militants syndicaux ont appelé le « clonage ». Une manœuvre visant à susciter la confusion auprès des bases en dupliquant une organisation jugée indésirable. La démarche est simple : il s'agit de créer à l'intérieur de syndicats authentiquement autonomes une « dissidence » qui débouchera rapidement sur une scission, en manipulant les militants les plus opportunistes ou les plus fragiles, par la technique du bâton et de la carotte et accessoirement, par le chantage exercé sur ceux qui traînent des « casseroles ».

Si la dissidence au sein des organisations syndicales autonomes est un phénomène connu et pris en compte dans leurs pratiques et leurs stratégies, elle change de nature lorsqu'elle est instrumentalisée dans le but d'annihiler toute ligne syndicale et toute autonomie. En effet, la pratique couramment utilisée est de faire croire que certains militants ne sont plus d'accord avec la prétendue « radicalité » de leur syndicat, parfois à l'inverse à sa prétendue « mollesse » et décident en quelque sorte de corriger le tir en pratiquant un « redressement » – la fameuse *tas'hihiya*. Le seul objectif sera de mettre au-devant de la scène une organisation nouvelle, clone de l'original, prête en réalité à tous les compromis avec le régime, y compris en mettant en scène des initiatives « ultraradicales » mais absurdes et vouées à l'échec : autre manière d'affaiblir la volonté collective de revendication. Pour être efficace, cette pratique exige que la nouvelle direction se présente comme étant issue d'un nouveau congrès, pour installer le désarroi au sein des adhérents et même des analystes, puisque, après la scission de facto, deux syndicats portent le même nom (ou, dans certains cas, un nom à peine différent).

La méthode a été appliquée au SNAPAP (Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique) en mai 2004 – après une première tentative du même ordre en février 2002, qui fit long feu. Ses dirigeants ayant refusé de soutenir la candidature d'Abdelaziz Bouteflika à la présidentielle d'avril, un « dissident » isolé organisa un congrès qui bénéficia du soutien actif de l'administration. Immédiatement ce SNAPAP-bis reçut une subvention, alors que le SNAPAP n'eut droit qu'à de dérisoires soutiens conjoncturels des pouvoirs publics. Au mépris de la loi et de la réalité factuelle, la justice a attribué au

SNAPAP-bis le petit appartement (avec la documentation et le matériel entreposés) qui servait de siège au syndicat. L'expulsion manu militari des occupants légitimes s'est effectuée avec brutalité et sans aucun recours possible.

Le CNAPEST (Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique) a vécu la même manœuvre. Actif depuis le début des années 2000, le CNAPEST n'a obtenu son agrément que 10 juillet 2007, quasiment en même temps que son clone, le « SNAPEST » (les prétendus dissidents ont en effet – après hésitations dues à l'adoption tardive d'une « stratégie » – légèrement modifié le nom de l'organisation).

Le clonage concerne même les regroupements de syndicats autonomes. Créée en avril 2006, l'intersyndicale de la fonction publique (IAFP), réunissant les authentiques syndicats autonomes, s'est vue immédiatement dupliquée par un clone dénommé « coordination des syndicats de la fonction publique ». D'autres syndicats autonomes, comme celui des pilotes de ligne, existent théoriquement mais n'ont plus d'activités sur le terrain. Pour cette catégorie, le DRS ne juge pas utile de créer des clones.

On pourrait ainsi multiplier les exemples...

Pour éclairer le lecteur, il a paru important d'établir, avec les informations dont le CISA a eu connaissance, une « table de correspondance » entre les « vrais » syndicats autonomes et leurs clones.

Algérie, 2009 : tableau de correspondance entre syndicats autonomes et syndicats clones

Syndicats d'origine	Clones
SNAPAP (Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique)	SNAPAP- <i>bis</i> (dirigé par Belkacem Felfoul, ex-député retraité)
CNAPEST (Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique)	SNAPEST (dirigé par Mériane Meziane)
SATEF (Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation)	SATEF- <i>bis</i> (dirigé par Abdelmadjid Basti)
CNES (Conseil national des enseignants du supérieur, coordination des sections CNES)	CNES- <i>bis</i> (dirigé par Abdelmalek Rahmani)
SNTE (Syndicat national des travailleurs de l'éducation ; secrétaire général : Mohamed Bennoui)	SNTE- <i>bis</i> (dirigé par Abdelkim Boudjnah)
Intersyndicale de la fonction publique (IAFP)	coordination des syndicats de la fonction publique

Toutes ces manœuvres bénéficient du soutien automatique du ministère du Travail, chargé en principe de veiller au respect de la réglementation en matière de libre exercice du droit syndical. Ce ministère est dirigé depuis juin 2002 par le même individu, Tayeb Louh, lui-même ancien syndicaliste autonome. La carrière de Tayeb Louh est révélatrice des stratégies antisyndicales du DRS. Magistrat, Tayeb Louh avait été l'un des fondateurs en 1993 d'un syndicat autonome des magistrats (Syndicat national de la magistrature), qui avait fait l'objet de harcèlements ayant défrayé la chronique et d'un « redressement » en bonne et due forme.

C'est avec étonnement que les syndicalistes avaient appris la nomination, en qualité de ministre du Travail, de ce transfuge des luttes sociales. Sans surprise, ils constatent depuis que le ministre converti se livre avec constance aux pratiques dont il avait été un temps victime. Ainsi, chaque fois qu'un clone est créé à l'initiative du DRS, le ministère du Travail refuse d'intervenir pour clarifier la situation. Pour enfoncer le clou, d'autres instances officielles – mais aucunement habilitées à intervenir en matière syndicale – se chargent de désigner le « bon » syndicat, celui avec lequel toutes les autorités doivent coopérer, ce qui suppose l'exclusion de celui qui n'a pas été désigné. Un exemple notoire est l'affaire du télégramme émis le 17 janvier 2009 par le ministère de l'Intérieur pour choisir le clone du SNAPAP : les administrations avaient été sommées de refuser de travailler avec les sections légitimes (élues par les adhérents) au prétexte de l'existence de représentants du clone, désignés par

l'administration et n'ayant aucune légitimité électorale. Quant aux décisions de justice, elles sont évidemment toujours à l'avantage des clones...

L'impératif de la solidarité

Ces pratiques n'ont pas la même influence sur tous les travailleurs. Car si pour les plus engagés d'entre eux, les enjeux sont clairs et les acteurs identifiés, pour d'autres, le retrait et la prudence sont de mise tant qu'une clarification n'intervient pas. En effet, le pouvoir et ses relais médiatiques tentent en permanence de discréditer le vrai syndicat en présentant le conflit entre celui-ci et son clone comme l'expression d'une lutte pour des strapontins. De plus, pour beaucoup de travailleurs, l'engagement dans un syndicat ne supposait pas une prise de risques aussi importante (opposition au DRS), ce qui a contribué à éloigner nombre d'entre eux des luttes syndicales.

Dans ces conditions, la détermination, l'opiniâtreté des militants des authentiques syndicats autonomes n'en sont que plus respectables. Avec courage, ils se battent depuis des années contre la détérioration croissante des conditions de vie et de rémunération des travailleurs algériens et contre les manœuvres de désintégration de leurs organisations syndicales représentatives. Après la meurtrière « éradication » des opposants – principalement islamistes mais pas seulement – lors de la « sale guerre » des années 1990, ils restent aujourd'hui les seuls à lutter pied à pied, de façon structurée à partir de la fonction publique, contre une situation sociale dramatique, face à laquelle la majorité désespérée des citoyens n'a plus comme unique moyen d'expression que l'émeute. Apparues au début des années 2000, les violentes jacqueries qui secouent périodiquement les grandes villes comme les moindres douars pour tous les motifs possibles liés à la « malvie » – pénuries d'eau, de logements, d'infrastructures, etc. – se sont multipliées depuis 2004 et sont devenues quotidiennes en 2009, au point de faire de l'Algérie, de l'est à l'ouest, un chaudron social en permanence au bord de l'explosion généralisée.

Mais, jusqu'à présent, la combinaison du quadrillage omniprésent des hommes du DRS, de la répression policière et d'une justice aux ordres, toujours prompte à sanctionner lourdement les émeutiers, a réussi à maintenir ces révoltes populaires en deçà du seuil de cette explosion. Car les détenteurs du pouvoir réel, les généraux du DRS et leurs affidés, sont particulièrement déterminés pour briser toutes les initiatives collectives qui permettraient de structurer ces

révoltes, au risque de menacer sérieusement leur principal objectif : poursuivre à leur seul profit – comme ils le font depuis trente ans – l'accaparement des richesses du pays, par la corruption et les prélèvements de commissions sur les exportations d'hydrocarbures comme sur les importations des biens de consommation ou d'équipements, que l'Algérie ne produit plus.

Dans ce sombre contexte, il est donc essentiel que cesse l'isolement international des militants des syndicats autonomes de la fonction publique, les seuls en Algérie à se battre de façon collective face aux manœuvres, aux « clonages » et à la répression – et, plus globalement, contre l'atroce malvie imposée à tout le peuple par le pouvoir. La grève dure, massivement suivie, engagée depuis le 8 novembre 2009 par les syndicats d'enseignants en est une illustration vivante. Qui plus est, le combat que mènent les syndicats autonomes est aussi celui des Algériennes pour leur émancipation : les femmes sont nombreuses à participer activement aux luttes et à assumer des responsabilités à la tête de ces syndicats – et elles sont souvent les premières à subir les pressions, les harcèlements et les tentatives d'intimidation du pouvoir.

C'est pourquoi, en septembre 2009, des syndicalistes français et des militants, algériens et français des droits de l'Homme ont créé le Comité international de soutien au syndicalisme autonome algérien (CISA), dans le but d'informer l'opinion sur la réalité des luttes syndicales algériennes, de les soutenir et de lever les équivoques entretenues par un système qui n'a plus que la violence et la coercition comme leviers sur la société.

Paris le 15 novembre 2009

Le Président du CISA

François Della Sudda

CISA, 21ter rue Voltaire 75011 Paris, France - comintersaa@gmail.com

Une Algérie à deux collèges, une médecine à deux vitesses

Dr Mohammed Khadir
El Watan du 13 mars 2010

Il existe plusieurs villes chefs-lieux, disposant d'un seul établissement hospitalier confronté à une pénurie chronique de médecins spécialistes. Un demi-siècle après l'indépendance, les populations de ces régions semblent condamnées à une sous-médicalisation durable et à un risque sanitaire permanent. Une personne malade est inévitablement affaiblie physiquement et psychologiquement, mais, également et surtout, diminuée dans ses droits de citoyen et que la soigner, c'est la guérir ou la soulager et c'est, a fortiori, la rétablir dans sa dignité et dans ses droits ! Dès lors, tout un chacun peut comprendre pourquoi le niveau de santé, la qualité des soins et le statut du médecin constituent un baromètre des droits de l'homme

On prête à Kaïd Ahmed, ministre du temps du président Houari Boumediène, d'avoir déclaré dans un discours : « Nous sommes au bord du précipice, nous allons faire un pas en avant ! » Il semble établi que cette prophétie s'est confirmée : aujourd'hui, la nation algérienne a fait un grand pas depuis, même les invétérés optimistes sont gagnés par le pessimisme présentement. « En 2005, près de 340 milliards de dinars ont été dilapidés. En 2006, les enquêtes préliminaires dans des affaires de dilapidation de deniers publics ont évalué le préjudice à plus de 1300 milliards de centimes. Dans le volet des abus de biens sociaux à des fins personnelles par des responsables d'entreprises ou des collectivités locales, les auxiliaires de la justice ont signalé la perte de plus de 2000 milliards de centimes. Dans les banques, même constat.

On se rappelle à peine des montants dilapidés : plus de 7000 milliards de centimes à Khalifa Bank, 3200 milliards à la BNA, 4000 milliards à la BCIA, 1100 milliards à la BADR ou encore les 70 milliards d'Algérie Télécom. Il y a aussi le scandale de la Générale des concessions agricoles (GCA) dont les premières estimations font état d'un préjudice de 4000 milliards de centimes. » (quotidien *La Tribune* du 2 janvier 2010). Et encore, on ignore les montants des scandales BRC, Sonatrach, l'autoroute Est-Ouest et la pêche ! Et tout cela n'est que la partie visible de l'iceberg ! Qui sont ces individus qui ont fait main basse sur le pays, qui disposent de réels pouvoirs et qui profitent dans l'impunité totale des richesses nationales au détriment du peuple algérien et qui pratiquent le népotisme, la corruption et la prédation ?

Qui sont ces décideurs qui ont institutionnalisé et développé une économie rentière basée sur l'exploitation exclusive des hydrocarbures et ont, subséquemment, entravé le développement de l'agriculture et de l'industrie, nous rendant totalement dépendants de l'exportation du pétrole et du gaz ? Qui sont ces décideurs qui ont sinistré l'école et l'université, délité la médecine algérienne et l'administration et qui poussent à l'expatriation les milliers de cadres universitaires au nombre desquels figurent 5000 médecins spécialistes ? Qui sont ces puissants qui ont institutionnalisé et pérennisé un système parasitaire et clientéliste, qui accaparent et s'approprient une richesse naturelle, patrimoine de tous les Algériens, qui transforment la rente pétrolière en réserve financière privée dans les banques européennes et qui, souvent, jouissent de la

double nationalité qui dilapident les deniers publics et mènent une politique de bazar qui compromet la souveraineté nationale ?

Une Algérie avec deux collèges

Qui sont ces Algériens ou Franco-Algériens, une minorité, qui disposent de plus de 50% de la richesse nationale générée par l'exportation du pétrole et du gaz, dont les familles sont installées en Europe, dont les enfants étudient dans les écoles françaises, qui se soignent dans les hôpitaux parisiens ? Qui sont ces hommes, composant cette minorité algérienne, relativement pauvres à l'indépendance, qui ont pu se constituer, en moins de 50 ans, des fortunes parasites, pharaoniques et fulgurantes, sans accumulation de capital, grâce à leur position hiérarchique et dont beaucoup jouissent de la nationalité française, au détriment de la majorité du peuple contraint à une paupérisation croissante par la conjugaison de la rigueur économique, les dévaluations successives du dinar, l'inflation, la perte du pouvoir d'achat, les fermetures d'entreprises, le blocage de salaires, etc. ?

Ces artisans de la faillite économique algérienne, obnubilés par la surexploitation des gisements d'hydrocarbures au risque d'un assèchement des puits, méprisant l'Algérie et les Algériens, ont édifié une fracture sociale et institutionnalisé un pays avec deux collèges : un premier collège vivant dans l'opulence, bénéficiant de fortunes ici et à l'étranger, de plusieurs logements ici et à l'étranger, de terres et de terrains, de prêts bancaires non remboursables, de voitures de service, de chauffeurs, d'études et de soins de qualité en France, de l'accès aux dollars et, bien sûr, de l'impunité !

Un deuxième collège confronté au chômage, à la paupérisation, à l'insuffisance alimentaire et vestimentaire, au manque de logement, à la médiocrité de l'enseignement et de la formation ainsi, qu'à l'insécurité sanitaire et qui subit la bastonnade quand il manifeste pacifiquement contre l'injustice, quand bien même il serait médecin spécialiste ! Même les disparités régionales héritées du colonialisme n'ont pas disparu et certaines régions des Hauts-Plateaux et du Sud demeurent en marge du développement, additionnant sous-équipement et taux de chômage élevé !

Une médecine à deux vitesses

A l'instar de la wilaya de Saïda, il existe plusieurs villes chefs-lieux, disposant d'un seul établissement hospitalier confronté à une pénurie chronique de médecins spécialistes. Un demi-siècle après l'indépendance, les populations de ces régions semblent condamnées à une sous-médicalisation durable et à un risque sanitaire permanent, alors que des milliers de médecins spécialistes, dévalorisés et méprisés par les décideurs, sont contraints à l'exil. Bien que le profil épidémiologique évolue, que des maladies comme le diabète, les maladies cardiovasculaires, le cancer et les accidents de la route soient en constante augmentation, que les besoins sanitaires s'accroissent, à l'instar de ce qui se passe dans les autres wilayas et le reste du monde, les hôpitaux de ces agglomérations marginalisées sont confrontés à la pénurie chronique de praticiens spécialistes.

Comment peut-on parler de soins spécialisés quand l'hôpital ne dispose ni de réanimateur, ni de cardiologue, ni de neurochirurgien, ni de gynécologue, ni de spécialiste en radiodiagnostic, pour ne citer que ces spécialités d'urgence vitale. Ce ne

sont pas les évacuations vers les CHU dans les ambulances non médicalisées sur des routes crevassées qui vont réduire le taux des morts évitables des jeunes parturientes, des accidentés ou malades relevant de l'urgence et tout aussi jeunes ! Le service civil institué pour les seuls praticiens spécialistes, qui consiste à contraindre les jeunes médecins nouvellement diplômés à exercer dans les établissements publics de ces wilayas déshéritées contre un salaire tout aussi déshérité, a été surtout une source de démotivation professionnelle et de désordre hospitalier plutôt qu'une solution pour ces populations marginalisées.

Quand le nouveau médecin spécialiste arrive, souvent, il n'y a pas l'équipement, et le temps que ce dernier soit commandé et installé, que déjà la durée du service civil arrive à son terme, le médecin s'en va s'installer dans le privé ou se fait muter vers une wilaya du Nord. Et c'est ainsi que des services médicaux et des unités se créent et se ferment au rythme du turn-over et au gré de l'arrivée et départ des médecins spécialistes. Dès lors, faut-il prouver l'évidence et démontrer qu'il est contre-productif de réaliser des hôpitaux comme s'il s'agissait de maisons cantonnières où les praticiens spécialistes répugnent à exercer pour des raisons de qualité de vie et de salaire, mais que la solution passe impérativement par la constitution et l'institutionnalisation d'un corps de médecins spécialistes de santé publique à plein temps et de carrière, convenablement rémunéré et considéré à hauteur de sa noblesse professionnelle, des difficultés de son art et de la responsabilité de ses actes ?

Faut-il également démontrer l'évidence que les cliniques privées, les laboratoires d'analyses médicales et d'anatomopathologie, les centres d'imagerie médicale ne sont pas à la portée des salaires de l'ensemble des Algériens, quand bien même ils seraient assurés sociaux et se font ponctionner, chaque mois, de plus du tiers de leur traitement et que, a fortiori, Europe-Assistance, les hôpitaux parisiens tout comme les cliniques de la capitale française ainsi que les cliniques suisses sont l'apanage des Algériens du premier collège ? De plus, à cette inégalité économique s'ajoute une inégalité régionale qui s'illustre par la répartition géographique des structures de soins et des praticiens médicaux. « La wilaya d'Alger, avec environ 8% de la population nationale, concentre 54% de l'effectif des praticiens spécialistes. Ensuite, 51,2% des praticiens spécialistes exercent dans le secteur privé. Enfin, il est enregistré 01 médecin pour 318 habitants dans la wilaya d'Alger et 01 médecin pour 2103 habitants dans celle d'Adrar. » (Document du MSPRH Développement du système national de santé, stratégie et perspectives, élaboré, en mai 2001).

Conclusion

Il semble que ce sont les mêmes responsables qui, hier, déclaraient que le socialisme de la mamelle est un acquis non négociable et qui ont édifié un système économique rentier et parasitaire basé sur l'exploitation quasi-exclusive des hydrocarbures, transformant l'Algérie en un pays monoexportateur dépendant à 99% des recettes du pétrole et du gaz, où la corruption s'est métastasée et où toute une faune de faux moudjahidine, de faux enfants de moudjahidine, de faux fellahs, de faux pêcheurs, de faux investisseurs et de faux diplômés prolifèrent et coûtent des milliards à la nation. Ces mêmes responsables, dont beaucoup sont milliardaires en dinars, en euros et en dollars, sans mérite aucun, et grâce à l'accès à la rente pétrolière, parlent aujourd'hui d'équilibre

économique, de rentabilité et de rigueur économique et intègrent le discours du FMI pour affirmer, toute honte bue, que la santé n'est pas rentable !

Mais alors, que diraient-ils du cinéma, du théâtre, de la littérature, de la poésie, de la peinture et de l'art en général qui ne possède aucune valeur d'usage ? Bientôt, ils pousseront la logique jusqu'au bout et décideront de ne s'occuper que de « l'Algérie utile », celle du pétrole et du gaz et larguer le reste du pays et du peuple à son triste sous-développement ! D'abord, nous rappelons, modestement, que la finalité de la politique et de la gouvernance, c'est de promouvoir le développement de l'homme qui est présumé représenter le bien suprême dans une nation civilisée. Et comme les valeurs les plus précieuses de la personne sont la santé et la liberté, on comprend aisément que ce ne soit pas sans raison que partout dans le monde civilisé, le droit à la santé et à la liberté sont les deux droits fondamentaux, inscrits dans la Constitution, qui conditionnent tout le reste.

Ensuite, une personne malade est inévitablement affaiblie physiquement et psychiquement, mais, également et surtout, diminuée dans ses droits de citoyen et que la soigner, c'est la guérir ou la soulager et c'est, a fortiori, la rétablir dans sa dignité et dans ses droits ! Dès lors, tout un chacun peut comprendre pourquoi le niveau de santé, la qualité des soins et le statut du médecin constituent un baromètre des droits de l'homme. Les malades ne sont considérés et les médecins valorisés que dans les Etats de droit et les pays respectueux de l'homme et de ses droits fondamentaux. Le mépris des médecins de santé publique dans notre pays n'a d'égal que le déni de citoyenneté pour les Algériens du deuxième collège !